



 **STALLERGENES**

Rapport d'Activité **2007**



Rapport d'Activité **2007**

## Sommaire

02	Profil
03	Message du président
04	Oralair : un potentiel considérable
06	Chiffres clés
08	L'allergie : la plus fréquente des maladies chroniques
10	Faire face à de nouveaux enjeux pharmaceutiques
12	Oralair au cœur de la stratégie de Stallergènes
14	Une meilleure compréhension des réponses immunitaires
16	Stallergènes en bourse
17	Document de référence



 STALLERGENES

La désensibilisation :  
pour traiter l'allergie à la source



Chaque jour nous progressons dans le traitement de l'allergie respiratoire,  
pour une amélioration durable de la qualité de vie des patients

[www.stallergenes.com](http://www.stallergenes.com)

# Traiter l'allergie à la source

STALLERGENES EST UN LABORATOIRE BIOPHARMACEUTIQUE EUROPÉEN DÉDIÉ AU TRAITEMENT PAR DÉSENSIBILISATION DES MALADIES RESPIRATOIRES ALLERGIQUES.

## Une mission

Mettre à la disposition des médecins spécialistes de l'allergie des produits enregistrés pour traiter et désensibiliser les patients souffrant de pathologies respiratoires allergiques, mal contrôlées par les traitements symptomatiques.

## Une vision

Être le laboratoire biopharmaceutique international, leader de la désensibilisation, centré sur l'innovation

- En nous appuyant sur notre expertise des allergènes,
- En proposant des traitements enregistrés, à la pointe de la science et avec un niveau de preuves indiscutable,
- En ancrant la désensibilisation dans le traitement des maladies respiratoires allergiques,
- En favorisant l'observance des traitements, condition essentielle du succès de la désensibilisation et de la satisfaction des patients,
- En offrant à l'allergologue une gamme de services spécifiques.

[www.stallergenes.com](http://www.stallergenes.com)



//  
2008 sera une  
**année décisive**  
pour STALLERGENES  
//

## Message du Président

Madame, Monsieur,  
Cher Actionnaire

STALLERGENES a enregistré à nouveau en 2007 une vive croissance de son activité (+16%), permettant une nouvelle progression de ses résultats et l'intensification constante de son effort de R&D.

Le résultat opérationnel s'établit à 25,3 M€ et le résultat net à 16,3 M€, en progression de 12%. Le conseil d'administration proposera à votre Assemblée Générale un dividende de 0,40 € par action, en progression de 14%.

Ces résultats sont la reconnaissance d'une stratégie simple et efficace. STALLERGENES, pionnier de la désensibilisation par voie sublinguale, n'a jamais cessé d'améliorer ses produits, de faciliter les modalités d'administration et d'apporter de nouvelles preuves cliniques d'efficacité. Aujourd'hui, cette voie d'administration reconnue par les leaders d'opinion est plébiscitée par les allergologues et leurs patients.

C'est sur ce socle solide que STALLERGENES construit son développement en consacrant plus de 16% de son chiffre d'affaires à la R&D pour mettre au point les comprimés d'allergènes qui constitueront bientôt une nouvelle classe thérapeutique dans l'arsenal des médicaments destinés à traiter les allergies et qui permettront un élargissement important du marché. En 2007, une importante étude clinique a démontré que l'efficacité d'ORALAIR® Graminées

était identique chez l'enfant et chez l'adulte. ORALAIR® Graminées sera lancé en Allemagne en 2008 dans ces deux indications dès l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, avant une commercialisation dès 2009 dans les autres pays européens.

Parallèlement, le développement clinique d'ORALAIR® Acariens et d'ORALAIR® Bet v 1 (pollen de bouleau) se poursuit comme prévu.

2008 devrait également voir se concrétiser la recherche d'un partenaire pour le développement et la commercialisation d'ORALAIR® aux Etats-Unis et au Japon. STALLERGENES se prépare activement à ce nouveau défi. Une nouvelle usine de production totalement automatisée est désormais opérationnelle. Elle satisfera aux exigences de l'agence européenne (EMA) et américaine (FDA). Par ailleurs, dans la perspective d'un enregistrement d'ORALAIR® Graminées aux Etats-Unis en 2010, nous avons entrepris la nécessaire adaptation de notre système qualité.

Nous estimons que le marché des allergènes sera dans 10 ans 4 à 8 fois plus important qu'aujourd'hui. L'effort d'investissement de STALLERGENES contribuera à cette évolution et nous permettra d'y jouer un rôle majeur. C'est à cet objectif que nous consacrons toute notre énergie, avec enthousiasme et confiance.

**ALBERT SAPORTA**

Président-Directeur Général

# ORALAIR : un potentiel considérable



## ORALAIR® Graminées vient de démontrer son efficacité chez l'enfant. Quelles seront les conséquences sur le marché ?

Nous attendons l'autorisation de mise sur le marché en Allemagne dans l'indication adulte. Dès son obtention, nous déposerons une demande d'extension à l'enfant sur la base de notre étude de Phase III pivotale pédiatrique. Les résultats de cette étude sont très cohérents avec ceux de l'étude pivotale d'indication adulte. Cette extension devrait être obtenue en quelques mois et nous permettra de proposer ORALAIR® Graminées en Allemagne, en 2008, pour les enfants comme pour les adultes. Le marché pédiatrique représente entre 30 et 40% du marché total.

Le dossier de reconnaissance mutuelle en Europe d'ORALAIR® Graminées dont l'agence allemande (PEI) est le rapporteur comportera cette double indication. L'extension pédiatrique est particulièrement intéressante en terme de santé publique et devrait faciliter les discussions avec les autorités de tutelle sur le remboursement et le prix du produit.

## STALLERGENES s'apprête à lancer ORALAIR® Graminées avec un « protocole pré-co saisonnier ». En quoi est-il supérieur à un protocole perannuel ?

Le protocole pré-co saisonnier accroît la perception de l'efficacité du traitement par le patient, coïncide avec le rythme des saisons polliniques et s'inscrit dans le mode de vie du patient. D'ailleurs, en Europe globalement, nous estimons que la désensibilisation aux pollens de graminées est conduite en pré-co saisonnier pour 70% des cas, toutes voies d'administration confondues.

Le protocole perannuel, en déconnectant la prise du traitement de la survenue des symptômes, c'est-à-dire en accroissant les contraintes pour le patient tout en diminuant l'efficacité perçue, entraîne un fort taux d'abandon précoce. Il en résulte une perception d'échec par le patient de son traitement de désensibilisation.

*Rhinite allergique aux pollens de graminées en France :  
taux d'observance au terme de 3 ans de traitement*

Pré-co saisonnier	<b>Taux d'observance : 35%</b>
Perannuel	<b>Taux d'observance : 10%</b>

Source Stallergenes

Le protocole pré-co saisonnier accroît l'adhésion du patient en évitant cet écueil. Plus simplement, un bon traitement est un traitement qui est pris et dont le patient ressent le bénéfice. Cette satisfaction du patient est au cœur de la logique de développement de STALLERGENES.

**LOUIS CHAMPION**  
Directeur Général



L'investissement en R&D est absolument indispensable pour assurer la pérennité et la croissance future de l'entreprise.

**Le potentiel des produits que nous développons justifie l'effort que nous consentons.**



#### Quels sont les projets de STALLERGENES aux Etats-Unis ?

Aux Etats-Unis, comme au Japon d'ailleurs, un partenaire est indispensable pour la commercialisation et souhaitable pour le développement clinique local. Nous espérons finaliser un accord rapidement.

Bien entendu, nous préparons dès à présent la soumission de demande d'études cliniques auprès de la FDA (Food & Drug Administration) pour enregistrer au plus tôt ORALAIR® Graminées aux Etats-Unis. Nous pensons raisonnablement parvenir à une mise sur le marché dans 3 à 4 ans.

Notre nouvelle usine de production dont les capacités seront 10 fois supérieures à notre production actuelle a été conçue pour répondre aux normes des agences européenne (EMA) et américaine (FDA). La validation de ces installations se déroule très positivement, en conformité avec notre programme.

Enfin, nous avons adapté notre organisation à nos nouveaux objectifs. Par exemple, nous avons triplé les effectifs de notre département Assurance Qualité qui compte aujourd'hui 30 personnes.

#### Les investissements en R&D représentent 16% du chiffre d'affaires et ont progressé de plus de 30% par an depuis 6 ans. Cet effort et ce rythme vont-ils perdurer ?

L'investissement en R&D est absolument indispensable pour assurer la pérennité et la croissance future de l'entreprise. Le potentiel des produits que nous développons justifie l'effort que nous consentons. Nos deux limites sont le respect d'un équilibre entre investissement et rentabilité à court terme et la capacité de l'entreprise à développer les compétences et l'organisation au rythme du développement de ses projets.

Les nouvelles mesures fiscales concernant le crédit d'impôt recherche sont particulièrement opportunes pour STALLERGENES. Elles nous permettent d'intensifier nos efforts sans affaiblir notre rentabilité.

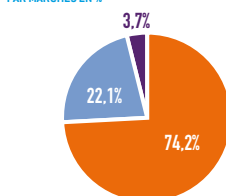
Un partenaire pour les Etats-Unis sera un accélérateur considérable du développement clinique nécessaire dans ce pays. Cependant, nous nous sommes mis en situation de démarrer nous-mêmes les essais cliniques aux Etats-Unis pour ne pas retarder la mise sur le marché de nos produits.

# Chiffres Clés 2007

CHACQUE ANNÉE, DEPUIS 3 ANS, STALLERGENES RÉUSSIT LE TRIPLE DÉFI D'ACCROÎTRE SON EFFORT EN R&D, D'AUGMENTER SA PROFITABILITÉ OPÉRATIONNELLE ET DE RENFORCER SA STRUCTURE FINANCIÈRE

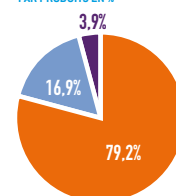
## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR MARCHÉS EN %



— Europe du sud  
— Autres UE  
— Export

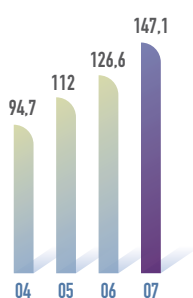
PAR PRODUITS EN %



— Voie sublinguale  
— Voie sous-cutanée  
— Autres produits

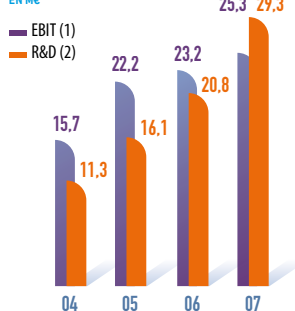
## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

EN M€



## EBIT ET R&D

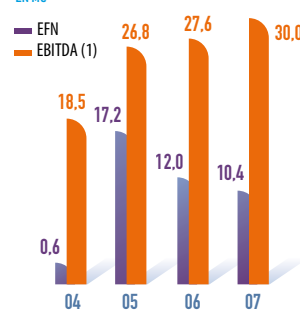
EN M€



[1] Résultat opérationnel  
[2] Avant produits liés

## ENDETTÉMENT FINANCIER NET ET EBITDA

EN M€



[1] Excédent brut de trésorerie

## Principaux faits marquants 2007

### JANVIER

- Accord de partenariat avec le laboratoire pharmaceutique canadien Paladin concernant le développement, la promotion et la distribution des produits ORALAIR® au Canada

- Mise au point d'un premier candidat-produit dans le cadre du programme « Enhanced Allergens » en vue d'un développement pharmaceutique et préclinique

### FEVRIER

- Création d'une filiale aux Pays-Bas en partenariat avec la société néerlandaise Sanmed B.V.

### MAI

- Engagement dans le développement et la production d'allergènes recombinants d'acariens et de pollen de bouleau (Partenariats avec Protéin'Expert et CMC)

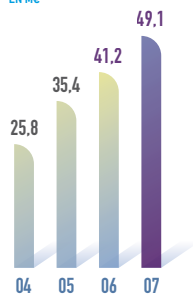
### NOVEMBRE

- Résultats positifs de l'étude clinique de phase III dans la rhino-conjonctivite aux pollens de graminées chez l'enfant (comprimé ORALAIR® Graminées)

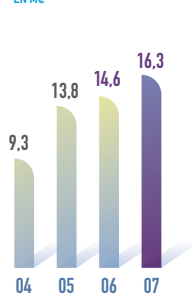
- Avis favorable d'un comité d'experts indépendant pour la poursuite en année 2 de l'étude d'efficacité long terme d'ORALAIR® Graminées



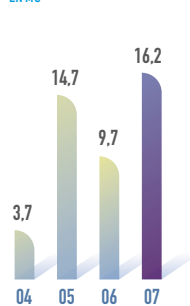
MARGE AVANT R&D  
EN M€



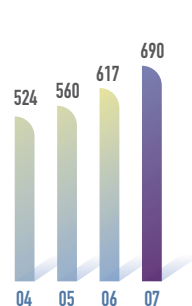
RESULTAT NET  
EN M€



INVESTISSEMENTS  
EN M€



EFFECTIFS au 31.12



CHIFFRE D'AFFAIRES

**147,1 M€**

CROISSANCE ORGANIQUE

**16,2%**

MARGE OPÉRATIONNELLE

**17,2%**

MARGE NETTE

**11,1%**

LEVERAGE RATIO\*

**0,35**

**690**

**COLLABORATEURS**

\* EFN / EBITDA



DÉCEMBRE

- Mise en place de deux études cliniques :
  - une phase II/III dans la rhinite allergique aux acariens chez l'adulte (comprimé ORALAIR® Acariens) en Europe
  - une phase III dans l'asthme allergique aux acariens chez l'adulte (STALORAL® 300) en Chine
- Mise en route opérationnelle d'une nouvelle unité de production dédiée à l'extraction des principes actifs des comprimés ORALAIR®



# L'allergie : la plus fréquente des maladies chroniques

Les allergies respiratoires présentent un réel enjeu de santé publique. Face à ce constat, STALLERGENES met en œuvre des solutions dont l'objectif est la satisfaction des patients allergiques.

Les allergies sont en constante augmentation : leur fréquence a doublé au cours des 20 dernières années. 25 à 30% de la population des pays industrialisés souffre de maladies allergiques (asthme, rhinite, eczéma, urticaire, allergies médicamenteuses, allergies alimentaires) et près de 5% de la population souffre d'asthme.

Si la gravité potentielle de l'asthme est bien connue, l'impact de la rhinite dans la vie quotidienne l'est moins.

Pourtant, elle affecte la vie personnelle et sociale ainsi que les compétences cogniti-

ves ; elle crée des troubles de l'humeur et du sommeil. Elle est un obstacle à la pratique sportive et affecte l'odorat et le goût. Les personnes souffrant de rhinite allergique voient leur qualité de vie baisser, parfois de manière importante.

Inclure les allergies dans les grands objectifs de santé publique paraît d'autant plus justifié qu'il s'agit d'un domaine où la prévention est essentielle. Le diagnostic précoce est capital, car il est beaucoup plus difficile de traiter efficacement des allergies installées depuis longtemps.

## La satisfaction du patient, l'objectif n°1 de STALLERGENES

La prise en charge des allergies respiratoires a pour objet d'optimiser le contrôle des symptômes et d'empêcher l'aggravation de la maladie. Celle-ci se base principalement sur deux types de traitements de logique différente mais le plus souvent complémentaires : les traitements symptomatiques (antihistaminiques oraux, corticostéroïdes inhalés, médicaments spécifiques de l'asthme) et le traitement étiologique (immunothérapie spécifique, également appelée désensibilisation).



### 3 QUESTIONS POSÉES AU PROFESSEUR PASCAL DEMOLY

[Unité Exploration des Allergies - Maladies Respiratoires, CHU de Montpellier - Inserm U657, Hôpital Arnaud de Villeneuve, Montpellier].

#### « La prise de conscience doit s'intensifier »

*L'allergie respiratoire est très connue, mais elle est généralement perçue comme une gêne avec laquelle les malades sont contraints de vivre. Qu'en pensez-vous ?*

L'allergie respiratoire est une réelle maladie, très invalidante, qu'il faut prendre en considération et qu'il convient de traiter le plus tôt possible.

Parmi les maladies chroniques, l'allergie est la plus fréquente. Cette pathologie atteint une tranche de population très large, essentiellement active. Non seulement elle altère la qualité de vie, mais elle pénalise les adolescents dans leur cursus scolaire et les jeunes adultes dans leur vie

professionnelle : ils souffrent d'un manque de concentration et sont donc moins performants.

*Comment cette situation évolue-t-elle ?*

L'allergie est une pathologie en augmentation croissante.

En France, 30% de la population est aujourd'hui concernée. La moitié de la population mondiale le sera à l'horizon 2020 (selon l'étude ISAAC).

*Quelle est votre perception de la prise en charge de cette maladie ?*

L'allergie est insuffisamment prise au sérieux, même si la prise de conscience se

développe progressivement. On commence seulement à réaliser qu'une prise en charge précoce permet d'éviter l'aggravation de la maladie allergique.

Toutefois, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. En raison de leur prévalence et de leur augmentation future, les allergies illustrent bien la nécessité d'une approche collective des problèmes de santé. Seule une stratégie à long terme permettra de lutter efficacement contre ce fléau.



Les traitements symptomatiques apportent une amélioration immédiate de l'état clinique du patient mais n'ont aucun impact sur l'évolution de la maladie et sa possible aggravation. Environ un tiers des patients sous traitements symptomatiques sont insuffisamment contrôlés et demeurent insatisfaits avec une qualité de vie dégradée.

En agissant sur l'ensemble des symptômes, la désensibilisation réduit de manière significative la morbidité de la maladie allergique et le recours à la pharmacothérapie, améliorant ainsi la qualité de vie du patient. Afin d'être pleinement efficace, le traitement de désensibilisation doit être rigoureusement suivi, selon la prescription du médecin.

#### L'observance, principale condition de succès de la désensibilisation

L'autonomie des patients traités par désensibilisation sublinguale induit des niveaux d'observance très variables, avec un risque d'abandon de traitement, souvent durant la première année.

Pour répondre à cet enjeu, STALLERGENES propose de centrer la prise en charge sur le patient et non sur la pathologie.

STALLERGENES a ainsi adapté ses schémas thérapeutiques aux besoins des patients et propose un traitement saisonnier pour traiter la rhinite allergique aux pollens de graminées. Ce protocole consiste en une prise du traitement avant et pendant la saison pollinique (pré-co saisonnier), période pendant laquelle le patient souffre de symptômes allergiques. Ce lien plus étroit entre symptômes et prise du traitement permet d'obtenir une

observance 3 fois supérieure à celle des protocoles perannuels, garantissant ainsi une meilleure efficacité et un plus grande satisfaction des patients.

#### Une démarche spécifique pour favoriser l'observance

STALLERGENES a mis en place un programme complet afin de répondre au problème d'observance dans la prise des traitements de désensibilisation sublinguale. QUARTIS® est un questionnaire permettant une évaluation individuelle standardisée de :

- l'intérêt et la motivation du patient avant le traitement,
- la satisfaction, l'efficacité et l'observance pendant le traitement.

En complément de QUARTIS®, une application informatique permet de calculer automatiquement les scores à partir des réponses au questionnaire et de suivre leurs évolutions pour un patient donné au cours du traitement : le logiciel CALOBS (CALculer OBServance) met en évidence graphiquement les dégradations ou les améliorations de l'état du patient et permet à l'allergologue d'adapter le traitement.

En parallèle, STALLERGENES a déployé le programme de formation continue CONVERGENCE à destination des médecins allergologues. Cette démarche vise à faire évoluer la prise en charge des patients par les médecins spécialistes. Lancé en avril 2007, ce programme prévoit en 2007-2008 la formation de plus de 250 allergologues en France. Dès 2008, ces trois outils seront déployés dans les autres pays européens.

### 3 QUESTIONS POSÉES À CATHERINE TOURETTE-TURGIS,

PhD, MCU en Sciences de l'Éducation, Chercheur à l'UFR 2657, Université de Rouen

#### Qu'en est-il de l'observance dans les maladies allergiques respiratoires ?

Comme pour toutes les pathologies chroniques, l'allergie souffre d'un taux élevé d'inobservance. Dans la rhinite allergique, seuls 55% des patients suivent scrupuleusement la prescription médicale<sup>(1)</sup>. Cela est renforcé par le fait que l'allergie n'est pas perçue comme une réelle maladie, alors qu'elle a un fort retentissement sur la qualité de vie.

#### Que faut-il faire pour remédier à ce problème ?

Depuis le début des années 2000, le thème de l'observance est souvent débattu dans les rencontres d'experts en allergologie. On dispose même de recommandations internationales<sup>(2)</sup>, analogues à celles retrouvées dans d'autres pathologies chroniques. L'aide aux patients pour gérer au quotidien leurs médicaments et la qualité de la relation médecin-patient y ont une place importante.

#### Que pensez-vous de la démarche initiée par STALLERGENES pour faciliter l'observance des patients allergiques ?

STALLERGENES a une connaissance très précise de ses traitements et de la manière dont les patients les prennent. L'entreprise a initié une démarche très innovante, par la mise en place d'un programme de formation continue sur l'observance, qui s'inscrit parfaitement dans sa politique de services. Ce dispositif prévoit la formation de médecins allergologues par leurs pairs, ce qui lui donne une forte crédibilité.

STALLERGENES, par son positionnement centré sur l'environnement de ses produits, a développé une approche humaniste qui vise à satisfaire le patient tout en gardant à l'esprit la problématique du médecin.

(1) Demoly P. et al. ERASM, a pharmacoepidemiologic survey on management of intermittent allergic rhinitis in every day general medical practice in France. *Allergy* 2002, 57 : 546-54.

(2) ARIA workshop Report, Supplement to Journal of Allergy and Clinical Immunology, Vol. 108 (5) : p. S. 256.

# De nouveaux enjeux pharmaceutiques

L'environnement réglementaire et pharmaceutique de STALLERGENES est en forte évolution. L'entreprise, grâce à sa rentabilité élevée et constante, a pu consacrer les ressources nécessaires pour répondre à ces nouveaux enjeux.



La nécessité de conduire des études cliniques selon des standards EBM (Evidence Based Medicine), pour assurer l'enregistrement de nouveaux traitements, a considérablement accru le niveau d'exigence au sein de l'entreprise, nécessitant un fort développement des compétences.

Ces dernières années, la forte rentabilité de STALLERGENES a permis de financer une stratégie d'innovation ambitieuse. L'investissement annuel en Recherche et Développement représente 16% du chiffre d'affaires, permettant à l'entreprise d'atteindre une taille critique dans ce domaine. Depuis 2005, l'investissement en R&D a augmenté de 40% par an et a notamment permis le financement du programme ORALAIR, dont le budget cumulé s'élève à 100 millions d'euros.

Par ailleurs, STALLERGENES a réalisé un investissement majeur de plus de 20 millions d'euros pour la construction d'une nouvelle unité de production pharmaceutique et de recherche. Cette unité développée sur plus de 5000 m<sup>2</sup>, permettra de multiplier par 10 les capacités actuelles de production. Elle a pour vocation principale la production du principe actif des comprimés d'allergènes dans le respect des normes pharmaceutiques les plus exigeantes, dont celles de la FDA <sup>(1)</sup>. Cette installation permettra ainsi de fabriquer les lots

destinés aux études cliniques qui seront prochainement initiées aux Etats-Unis. La nouvelle unité de production pharmaceutique et de recherche a été validée et est désormais opérationnelle.

Répondant aux Bonnes Pratiques Internationales (BPx) <sup>(2)</sup>, STALLERGENES est engagé dans un processus d'amélioration permanente de sa démarche qualité, qui s'inscrit dans le respect des textes ICH <sup>(3)</sup>. Le département Assurance Qualité a triplé ses effectifs en cinq ans et compte 30 collaborateurs en 2008, déployés sur plusieurs objectifs majeurs, dont l'obtention de l'agrément FDA, pour la mise sur le marché américain d'ORALAIR® Graminées en 2010.

Les efforts accomplis ces dernières années afin d'assurer la cohérence et la convergence des approches au regard des BPx et de la norme ISO 9001, obtenue en 1999, se poursuivent et s'accroissent.

(1) FDA : Food and Drug Administration (Autorité de santé américaine)

(2) BPx : terme regroupant la référence aux différentes bonnes pratiques de l'industrie pharmaceutique : BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication), BPL (Bonnes Pratiques de Laboratoire), BPC (Bonnes Pratiques Cliniques).

(3) ICH : International Conference on Harmonisation of Technical Requirements for Registration of Pharmaceuticals for Human Use. (Conférence Internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement de produits pharmaceutiques à usage humain). L'ICH rassemble les autorités de santé européennes, américaines et japonaises, ainsi que des experts de l'industrie pharmaceutique de ces 3 régions du monde afin de définir les critères scientifiques et techniques de l'enregistrement des produits pharmaceutiques.



## RÉFÉRENCES ALLERGÉNIQUES : UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ QUI TÉMOIGNE DE LA CONVERGENCE DES ACTEURS DE L'ALLERGOLOGIE FRANÇAISE

### 3 QUESTIONS POSÉES AU PROFESSEUR FRÉDÉRIC DE BLAY

[Service de Pneumologie, Hôpital Lyautey - Hôpitaux Universitaires de Strasbourg],  
Président de la Société française d'allergologie et d'immunologie clinique (SFAIC)

*Un important travail a été réalisé ces 3 dernières années pour réglementer les allergènes en France. Quel en est le résultat ?*

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps) a publié, en janvier 2008, les deux premières listes de références allergéniques autorisées, répondant à des critères rigoureux de sécurité et de qualité de ces produits. Ces références allergéniques sont la base des Allergènes Préparés Spécialement pour un Individu (APSI) dans le cadre de tests diagnostiques ou de protocoles de désensibilisation.

*Comment cette rationalisation a pu être réalisée ?*

Le travail accompli est le produit de la convergence de trois logiques : celle de santé publique de l'Afssaps, celle de défense et d'amélioration des outils de

travail des allergologues et celle de production des laboratoires pharmaceutiques. Il a permis de rationaliser la classification des allergènes et de mettre à disposition des extraits allergéniques de grande qualité, au plus grand bénéfice des patients, des allergologues, et des industriels. Cette démarche de qualité a réellement fédéré les allergologues autour d'un travail collectif qui démontre la maturité de l'allergologie française.

*Ce type de procédure existe-t-il dans d'autres pays ?*

Il n'existe pas à l'heure actuelle de norme européenne concernant les autorisations d'utilisation des allergènes, la France est pionnière dans le domaine. Le travail accompli place notre pays à un niveau de documentation parmi les meilleurs et, à ma connaissance, cette

démarche de qualité n'existe nulle part ailleurs. Ainsi, les industriels qui se sont engagés dès aujourd'hui en France ont probablement « une longueur d'avance » pour une éventuelle rationalisation à l'échelle européenne. Cependant, dans plusieurs autres pays européens, les autorités de santé ont initié une réflexion sur ce sujet.

# ORALAIR au cœur de la stratégie de STALLERGENES



“STALLERGENES a entrepris un programme de développement pour enregistrer et commercialiser à terme quatre comprimés de désensibilisation destinés à couvrir 70 à 80% des allergènes inhalés : le programme ORALAIR.”

**D<sup>r</sup> OLIVIER DE BEAUMONT**

Directeur Médical

Deux de ces allergènes sont ubiquitaires : les pollens de graminées et les acariens de la poussière de maison. Les deux autres sont plus spécifiques de grandes régions : le pollen de bouleau pour le nord de notre hémisphère et le pollen d'ambrosie qui est un problème de santé publique en Amérique du nord principalement.

Ces comprimés, administrés par voie sublinguale, seront enregistrés en tant que spécialité pharmaceutique auprès des grandes agences de santé, l'EMA et les agences nationales en Europe, la FDA aux Etats-Unis.

Le programme ORALAIR est un progrès décisif pour l'allergologie et les traitements de désensibilisation dont le statut devient équivalent à celui des médicaments dits « classiques », tant dans la documentation de sa qualité pharmaceutique et la rigueur de sa production, que dans la démonstration de son intérêt en clinique par les preuves répétées de son efficacité et de sa sécurité pour le patient. Le programme marque la création d'une nouvelle classe thérapeutique, « les allergènes », qui permettra dans moins de 5 ans d'améliorer considérablement la prise en charge des patients allergiques rhinitiques et/ou asthmatiques dont la qualité de vie reste dégradée en dépit d'une poly-médication symptomatique.

## ORALAIR® Graminées

Une première phase IIb/III, dite pivot (VO 34), soutient la demande d'enregistrement dans l'indication de rhino-conjonctivite aux pollens de graminées chez l'adulte, actuellement en fin d'évaluation auprès de l'agence allemande.

STALLERGENES vient de terminer une seconde phase III qui confirme l'efficacité du comprimé chez les enfants de 5 à 17 ans (VO 52). Les résultats de cette étude sont remarquablement cohérents avec ceux de l'étude adulte. Dès l'accord de l'agence allemande pour mettre sur le marché ce comprimé dans l'indication adulte, STALLERGENES demandera une extension de cette autorisation à l'indication pédiatrique. Ainsi, nous espérons pouvoir mettre ORALAIR® Graminées sur le marché allemand avec les deux indications, adulte et pédiatrie, dès cette année.

La démonstration de l'efficacité à long terme du comprimé et de son effet rémanent est en cours dans une autre étude de phase III, de grande dimension (VO 53). Les résultats de l'analyse intermédiaire de la première année ont permis à un comité d'experts indépendant de décider de la poursuite de cette étude qui continuera encore trois ans. Cependant, nous disposons déjà de la confirmation de l'effet long terme de la désensibilisation sublinguale aux pollens de graminées par une étude de Preuve de

Concept (Proof of Concept) menée avec STALORAL® 300 sur une période de 5 ans en Allemagne.

Aux côtés de ces études de phase III, nécessairement longues et coûteuses, STALLERGENES a mis en place une étude de pharmacodynamique (VO 56) dans un centre disposant d'une chambre à pollen (Autriche – Professeur HORAK), afin de s'affranchir des aléas de la saison pollinique. Cette étude permettra d'évaluer le délai d'action du comprimé sur les symptômes de la rhino-conjonctivite dans le but d'optimiser les schémas thérapeutiques. A cette étude pharmacodynamique est associée la recherche de marqueurs biologiques de la réponse immunologique et d'éventuelles corrélations avec la réponse clinique.

Enfin, l'année 2008 sera marquée par la demande de deux études cliniques aux Etats-Unis auprès de la FDA : phase III adulte et pédiatrique, pivotales pour une demande ultérieure de mise sur le marché.

Bien entendu, le développement se poursuivra, après la mise sur le marché, par des études plus spécifiques d'optimisation de protocole thérapeutique plus court et/ou d'élargissement d'indication, notamment dans l'asthme chez l'enfant.



**ORALAIR® Acariens**

Une étude de phase IIb/III dans la rhino-conjonctivite aux acariens de la poussière de maison chez l'adulte a été mise en place en 2007 (VO 57). Cette étude comporte plus de 500 patients randomisés et se déroule sur les douze mois de l'année 2008, dans 10 pays européens. Elle sera l'étude pivot d'une demande de mise sur le marché en Europe. A titre observationnel, pour évaluer le début de la rémanence du traitement, les patients seront suivis en 2009.

Sur le même modèle de développement des pollens de graminées, en cas de succès de l'étude pivot chez l'adulte, une étude de phase III d'extension en pédiatrie sera initiée ainsi qu'une phase III confirmatoire chez l'adulte aux Etats-Unis durant la même année 2009. Le programme adulte se poursuivra en Europe par une étude d'optimisation du schéma thérapeutique et d'efficacité à long terme du produit.

Parallèlement, STALLERGENES mène actuellement une étude (VO 55) avec STALORAL®

dans le traitement de l'asthme allergique aux acariens chez l'adulte en Chine. Cette étude est réalisée sur plus de 500 patients (14 centres). Il s'agit de l'étude la plus importante jamais réalisée dans l'asthme traité par voie sublinguale, pivot pour l'enregistrement de STALORAL® 300 Acariens en Chine. Ces résultats, qui seront disponibles en 2009, orienteront aussi les développements ultérieurs du comprimé dans cette indication.

**ORALAIR® Bet v 1**

Le Bet v 1 est la protéine principale du pollen de bouleau. Le r Bet v 1 est cette protéine issue de recombinaison génétique et non d'extraction à partir d'une source de pollen naturel. A notre connaissance, il s'agit du premier développement en clinique à ce jour de protéine recombinante comme principe actif d'une désensibilisation dans la perspective d'une demande d'enregistrement centralisée européenne

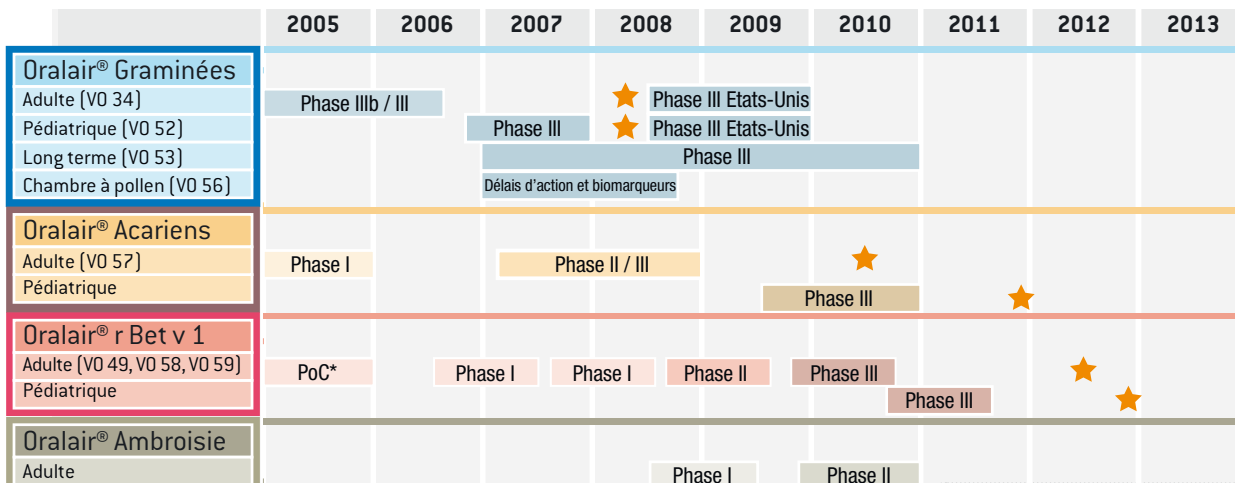
(EMA). Deux études de phase I chez l'adulte (VO 49 et VO 58) nous ont permis d'établir très précisément la dose cible pour la poursuite du développement. Une phase II de définition de dose sur des critères d'efficacité et de tolérance du comprimé sera initiée en 2008 sur environ 500 patients en Europe selon un schéma pré-co saisonnier (VO 59).

STALLERGENES mène différentes réunions de concertation auprès de l'EMA pour ce projet très innovant.

**ORALAIR® Ambroisie**

Deux études de phase I chez l'homme sont prévues en 2008, l'une aux Etats-Unis, l'autre en Europe. La poursuite de ce développement par une étude de phase IIb/III se fera exclusivement aux Etats-Unis dans la perspective d'une demande de mise sur le marché (BLA) auprès de la FDA dans les 4 prochaines années.

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT CLINIQUE ORALAIR (SIMPLIFIÉ)**



\*Preuve de concept

★ Date de première commercialisation

# Une meilleure compréhension des réponses immunitaires

En quelques années, STALLERGENES a sensiblement intensifié ses investissements en Recherche et Développement. Cette capacité d'innovation permet à l'entreprise, parallèlement au programme ORALAIR, de développer des projets dans des domaines aujourd'hui peu explorés et prometteurs.

STALLERGENES a mis en place un programme d'innovation, "Enhanced Allergens", très en amont, s'appuyant sur la biologie moléculaire, l'adjuvantation et différentes technologies de formulation dont le but est d'améliorer encore l'efficacité, la sécurité et le confort d'utilisation des produits de désensibilisation.

Ce programme vise notamment à mettre au point un traitement de désensibilisation par voie sublinguale de l'allergie aux

acariens, à base de protéines recombinantes. Ce traitement de seconde génération associe des allergènes recombinants présentés sous la forme d'une protéine de fusion et des stratégies de formulation/adjuvantation.

Cette combinaison permet de favoriser la reconnaissance de l'allergène par le système immunitaire et ainsi d'améliorer l'efficacité des traitements de désensibilisation.

La compréhension des réponses immunitaires spécifiques de l'allergène au niveau de la muqueuse buccale a été considérablement améliorée au cours des dernières années, ce qui permet de concevoir de nouveaux traitements sublinguaux. Ces travaux confirment que le système immunitaire buccal induit préférentiellement un état de tolérance en réponse à l'allergène.



## 3 QUESTIONS POSÉES A THIERRY BATARD

Responsable du Pôle Analytique

### DÉVELOPPEMENT ANALYTIQUE : CONNAÎTRE POUR MAÎTRISER

#### *Quel est le rôle du Pôle Analytique ?*

Au sein du Département Scientifique, le Pôle Analytique regroupe les activités de caractérisation et de développement de méthodes d'analyse.

#### *Pourquoi est-il important de caractériser les extraits d'allergènes ?*

Un extrait d'allergène est un produit biologique et donc variable par nature. Sa caractérisation, basée sur les technologies les plus modernes, permet d'assurer la meilleure reproductibilité possible des lots entre eux et de garantir ainsi la qualité des produits.

#### *Comment le Pôle Analytique intervient-il dans les projets de l'entreprise ?*

Un exemple illustrant notre rôle est fourni à travers notre implication dans la mise en œuvre de la nouvelle unité de production : en utilisant une batterie de tests analytiques, nous avons démontré que les modifications du procédé de production et l'augmentation de la taille des lots n'avaient pas d'incidence sur la composition des extraits fabriqués.



### Des marqueurs biologiques d'efficacité pour des traitements personnalisés

STALLERGENES a initié un autre projet de recherche ambitieux, dans le cadre du programme « Enhanced Allergens ». Ce projet consiste à identifier des biomarqueurs<sup>(1)</sup> utilisables comme mesure de l'efficacité clinique des traitements de désensibilisation. Plus particulièrement, l'identification de tels biomarqueurs permettra à terme :

- de faciliter le développement clinique des traitements de désensibilisation ;
- d'améliorer les schémas d'immunisation, et les posologies ;

- de cibler les patients « répondeurs » pour lesquels le traitement sera efficace.

Les données relatives aux études cliniques d'immunothérapie, ainsi que les réponses protectrices naturelles observées chez les individus sains exposés aux allergènes permettront d'identifier de tels biomarqueurs utiles pour définir des traitements de désensibilisation encore plus efficaces.

(1) Un biomarqueur est un paramètre biologique dont le changement qualitatif ou quantitatif permet de prédire la réponse, en particulier la réponse clinique, à un produit.



### 3 QUESTIONS POSÉES AU DR PHILIPPE MOINGEON,

Directeur Scientifique

## LE DÉVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT SCIENTIFIQUE FAIT APPEL À DES COMPÉTENCES TOUJOURS PLUS SPÉCIFIQUES

*Comment l'organisation du département scientifique de STALLERGENES a-t-elle évolué ?*

Le Département Scientifique s'est largement renforcé ses dernières années et ses effectifs ont doublé en quatre ans. Organisé aujourd'hui en deux pôles (pôle « Enhanced Allergens » et pôle analytique), le département fonctionne par plateformes techniques au service des projets.

*Quelles conséquences cela a-t-il en termes de ressources humaines ?*

Cette organisation a conduit à recruter des profils plus spécialisés, disposant d'une expérience post doctorale acquise notamment hors de France. Privilégiant le travail en équipe et les échanges transversaux, elle permet également le recrutement et la formation de jeunes chercheurs, notamment grâce au contrat CIFRE (cf. encadré). C'est une tendance que nous souhaitons encore renforcer, en particulier en essayant d'attirer des chercheurs étrangers.

*Comment STALLERGENES peut-il attirer ces profils de haut niveau ?*

Il faut avant tout faire connaître notre forte dynamique d'innovation. Le Département Scientifique contribue à renforcer l'image de STALLERGENES sur ce plan par le biais de publications dans des revues scientifiques internationales, des dépôts de brevets et de nombreuses présentations dans des congrès d'Allergologie et d'Immunologie.

## LE CONTRAT CIFRE, TREMLIN VERS L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Eric Wambre réalise une thèse de troisième cycle et a rejoint STALLERGENES en 2005 dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la REcherche (CIFRE). Ces conventions tripartites entre un jeune doctorant, un laboratoire de recherche publique et un laboratoire pharmaceutique privé sont conclues pour une durée de 3 ans.

« Le contrat CIFRE dont j'ai bénéficié me permet d'acquérir une expérience professionnelle probante dans le domaine de l'immunologie, au sein de STALLERGENES, et en étroite relation avec un laboratoire de l'Institut Pasteur. Grâce à STALLERGENES, j'ai pu appréhender la gestion de projets de recherche, s'agissant d'atteindre les objectifs fixés dans le respect du budget et des délais. Cette expérience dans une entreprise tournée vers l'innovation scientifique constitue un très bon tremplin pour un jeune chercheur. »



## STALLERGENES EN BOURSE

## 2007 : forte activité sur le titre



## INTERVIEW DE CHRISTIAN THIRY,

Directeur Administratif et Financier

*Comment analysez-vous l'évolution récente du cours de bourse ?*

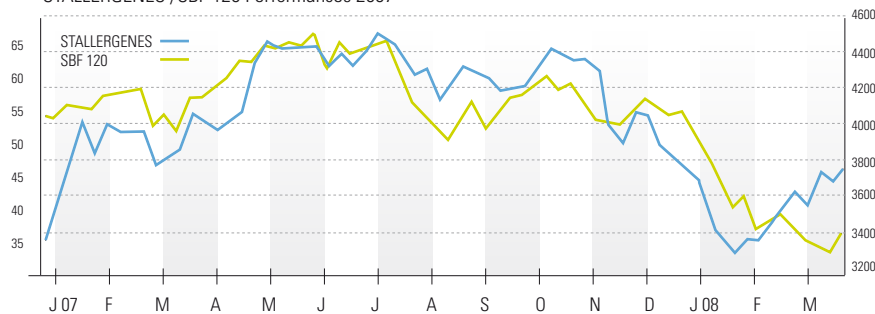
Tout d'abord, cette évolution s'est déroulée dans un marché particulièrement actif : 9 438 325 titres ont ainsi été échangés contre 5 404 400 titres l'année précédente (après correction de la division du nominal), ce qui représente une moyenne de 37 000 titres échangés quotidiennement par séance de bourse (255 séances ouvrées) contre 21 200 titres en 2006.

Ensuite, il est important de noter que, malgré la tourmente générale des marchés, plus accentuée encore sur les midcaps, le titre a connu en 2007 un parcours boursier satisfaisant : avec une hausse de + 30,6%, Stallergènes surperforme largement les principaux indices !

Cependant, si l'on compare le cours à fin mars 2008 (47€) à la moyenne de l'année 2007 (57€), on constate toujours un recul de près de 20%. Celui-ci est même de 35% au regard du plus haut de l'année 2007. Ce recul paraît sévère car le contexte est particulièrement porteur et créateur de valeur pour l'actionnaire. Nous avons publié des résultats 2007 d'excellente facture, réitérant une rentabilité élevée et une excellente santé financière alors même que nos dépenses d'investissement en recherche et en équipement se sont fortement accrues.

De plus, nos perspectives pour les années à venir sont prometteuses ! Nous touchons au but : la mise sur le marché prochaine de notre comprimé ORALAIR® Graminées va symboliser l'entrée de STALLERGENES dans une nouvelle ère pharmaceutique, marquée par un élargissement durable du marché de la désensibilisation, au bénéfice du plus grand nombre de patients allergiques. Nous recherchons activement un partenaire pour assurer la distribution rapide et mondiale de nos comprimés auprès de tous ces patients, en particulier aux Etats-Unis. Le cours actuel ne tient pas pleinement compte de ce potentiel.

STALLERGENES / SBF 120 Performances 2007



## CONTACTS

**Albert SAPORTA**  
Président-Directeur Général

**Christian THIRY**  
Directeur Administratif et Financier

**Lucile de FRAGUIER**  
Pavie Finance

Tél : + 33 (0) 1 42 15 04 39  
investorrelations@stallergenes.fr

## PERFORMANCES 2007

Stallergènes : + 30,6%  
SBF 120 : + 0,34%  
SBF 250 : + 0,41%  
CAC 40 : + 1,31%  
CAC Health Care : - 6,9%

## ANALYSTES

La couverture de la valeur est assurée par les bureaux d'analyse suivants :

Arkéon Finance

Cheuvreux

CM CIC Sécurities

Exane BNP Paribas

Gilbert Dupont

Kepler Equities

Natixis

Oddo

Piper Jaffray

Portzamparc

Société Générale

## AGENDA 2008

Chiffre d'affaires consolidé 2007 : 15.01.08

Résultats 2007 : 12.03.08

Situation au 1<sup>er</sup> Trimestre 2008 : 15.04.08

Assemblée Générale : 30.05.08

Chiffre d'affaires

du 1<sup>er</sup> Semestre 2008 : 10.07.08Résultats du 1<sup>er</sup> Semestre 2008 : 27.08.08Situation au 3<sup>ème</sup> Trimestre 2008 : 15.10.08

Chiffre d'affaires consolidé 2008 : 15.01.09

Résultats 2008 : mi-mars 2009

Communiqué diffusé après la clôture du marché.

## FICHE TECHNIQUE

Euronext Paris Compartiment B

Nb d'actions diluées en 2007: 13 334 751

Indices : SBF 120

CAC Mid&amp;Small 190

CAC Small 90

Code ISIN: FR 0000065674

FR0010152447

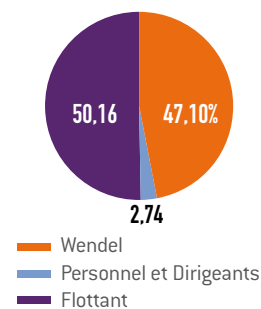
(sans coupon attaché)

Reuters : GEN.PA

Bloomberg : GENP FP

## ACTIONNARIAT AU 31/12/07

EN % DES DROITS DE VOTE





**STALLERGENES**

## **DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007**

Contenant rapport de gestion

**AMF** | AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

EN APPLICATION DE SON RÈGLEMENT GÉNÉRAL, NOTAMMENT DE L'ARTICLE 212-213, L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS A ENREGISTRÉ LE PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE LE 29 AVRIL 2008 SOUS LE NUMÉRO R.08 - 044. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ À L'APPUI D'UNE OPÉRATION FINANCIÈRE QUE S'IL EST COMPLÉTÉ PAR UNE NOTE D'OPÉRATION VISÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS.

CE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE A ÉTÉ ÉTABLI PAR L'ÉMETTEUR ET ENGAGE LA RESPONSABILITÉ DE SES SIGNATAIRES. L'ENREGISTREMENT, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 621-8-1-I DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, A ÉTÉ EFFECTUÉ APRÈS QUE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS A VÉRIFIÉ (« SI LE DOCUMENT EST COMPLET ET COMPRÉHENSIBLE, ET SI LES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT SONT COHÉRENTES »). IL N'IMPLIQUE PAS L'AUTHENTIFICATION DES ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS PRÉSENTÉS.

Le présent document de référence est disponible sans frais au siège social de STALLERGENES S.A. : 6, rue Alexis de Tocqueville - 92160 Antony, ainsi que sur le site Internet de STALLERGENES S.A. : [www.stallergenes.com](http://www.stallergenes.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

# Document de référence

## Sommaire

<b>CHIFFRES CLEFS ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2007</b>	<b>6</b>
<b>MARCHE ET ACTIVITES</b>	<b>20</b>
Le marché de l'immunothérapie allergénique (ou désensibilisation)	20
Produits et services	23
La recherche et l'innovation	24
L'outil industriel	26
Organigramme et fonctionnement du Groupe	27
Comités de direction	29
Historique de l'entreprise	30
<b>COMPTES CONSOLIDES 2007</b>	<b>31</b>
<b>RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>63</b>
Activité et résultats consolidés	63
Politique d'investissement	64
Perspectives 2008	65
Comptes individuels 2007	65
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	66
Filiales et participations	66
Facteurs de risques	66
Ressources Humaines	69
Rémunération du personnel en actions	70
<b>ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2007 - CONVENTIONS REGLEMENTEES</b>	<b>71</b>
Organisation du Conseil d'Administration	72
Conventions réglementées	72
<b>REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>72</b>
Rémunération de la Direction Générale et des mandataires sociaux	72
Attribution d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux, et leurs levées	73
Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux	73
Jetons de présence et autres avantages, conflits d'intérêt potentiels	73

<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL SUR LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>74</b>
Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux	74
Capital émis et capital autorisé non émis	74
Historique des variations du capital	74
Politique de distribution des dividendes	75
Evolution de la répartition du capital et des droits de vote	75
Participation des salariés dans le capital	76
Structure de contrôle	76
Franchissements de seuils déclarés à la Société	76
Rachat par la Société de ses propres actions	76
<b>ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>77</b>
Rapport 2007 du Président du Conseil d'Administration	77
Règles de fonctionnement du gouvernement d'entreprise	77
Contrôle interne des risques de l'entreprise	78
Informations sur les mandataires sociaux	82
Charte de l'administrateur et Code de Bonne Conduite	83
Tableau des autorisations financières	88
<b>COMPTES INDIVIDUELS 2007</b>	<b>89</b>
<b>ASSEMBLEE GENERALE 2008</b>	<b>101</b>
Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2008	101
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>108</b>
Renseignements de caractère général concernant la Société	108
Evolution de l'action en Bourse et politique d'information	110
Rachat par la Société de ses propres actions - Rapport Spécial	111
Document annuel d'information	113
Evénements récents et perspectives	114
Information trimestrielle - non auditée (Communiqué du 15 avril 2008)	114
Communiqué du 12 mars 2008	115
Communiqué du 10 janvier 2008	116
Informations sur les responsables du contrôle des comptes	116
<b>RAPPORTS ET ATTESTATION</b>	<b>118</b>
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	118
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	119
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	120
Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société STALLERGENES pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	121
Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions, proposée à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008 (résolution N° 10)	122
Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation de consentir des options de souscription d'actions proposée à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008 (résolution N° 11)	123
Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise proposée à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008 (résolution N° 12)	124
Attestation du Responsable du Document de Référence	125
<b>TABLEAU DE CONCORDANCE</b>	<b>126</b>

## Marché et activités

### Le marché de l'immunothérapie allergénique (ou désensibilisation)

#### L'allergie : la maladie du monde moderne ?

La modification de l'environnement et des modes de vie, le développement de l'hygiène, l'urbanisation, la pollution, le tabagisme actif ou passif et les changements d'habitudes alimentaires sont autant de facteurs qui semblent avoir favorisé la progression rapide de l'allergie. Son incidence aurait doublé au cours des 20 dernières années.

On estime généralement que 20 à 30% de la population des pays industrialisés souffre d'allergies. Chaque individu allergique réagit en moyenne à 2 ou 3 allergènes différents. On compte aujourd'hui plus de cent allergènes identifiés rassemblés en huit grandes familles : les acariens, les pollens et allergènes végétaux, les phanères (poils de chat, de chien...), les venins d'hyménoptères, les moisissures et levures, les allergènes alimentaires, les allergènes chimiques ou médicamenteux et les allergènes de contact. STALLERGENES est spécialisée dans le traitement des pathologies respiratoires des allergies.

#### Rhinite et asthme

Nez bouché, yeux larmoyants, inflammation des muqueuses, difficultés à respirer, fatigue, baisse de vigilance et manque de concentration : la rhinite allergique, intermittente ou persistante, dont la gravité est généralement sous-estimée, altère sérieusement la qualité de vie tout autant que les capacités physiques ou émotionnelles des patients.

La rhinite allergique est souvent le premier stade de l'histoire naturelle de l'asthme, qui est une pathologie plus grave. Un patient allergique souffrant de rhinite a trois fois plus de risques de développer un asthme qu'un patient non allergique. Dans 50 à 70% des cas, les allergènes (acariens, pollens, poils de chat, etc...) sont la cause principale de l'asthme. Selon les pays, l'asthme touche entre 10 et 15% de la population. C'est la maladie chronique la plus fréquente chez l'enfant. Cette maladie évolue selon des stades de gravité progressive et peut, à l'extrême, entraîner la mort du sujet lorsque la prise en charge n'est pas correctement assurée.

#### Traiter les symptômes ou la cause ?

L'allergie est une réaction anormale du système immunitaire à des substances habituellement sans danger. Les symptômes de l'allergie apparaissent lorsqu'une réponse immu-

nitaire élevée d'IgE est dirigée contre un antigène inoffensif comme le pollen. Le processus qui mène aux symptômes allergiques se déroule en trois étapes : la sensibilisation initiale du système immunitaire à l'allergène conduit à la mise en place du mécanisme de réponse IgE à la surface des mastocytes ; la réaction allergique conduit par la combinaison des molécules d'allergènes aux molécules IgE à l'émission par les mastocytes de médiateurs comme l'histamine et les leukotriènes ; les symptômes allergiques sont le résultat de l'action pharmacologique de ces médiateurs.

Les traitements symptomatiques agissent à différentes étapes de ce processus. Les antihistaminiques et les anti-leukotriènes sont des agents qui bloquent l'action pharmacologique des médiateurs. Les corticostéroïdes agissent en amont en stabilisant les mastocytes pour prévenir l'émission des médiateurs. Enfin, les anticorps anti-IgE dont le produit le plus avancé est Xolair® (NOVARTIS), visent à éliminer directement les IgE. Ces différents traitements réduisent et soulagent temporairement les symptômes sans pour autant empêcher leur réapparition dès l'arrêt du traitement. Il en résulte une relative insatisfaction des patients à leur égard. Ils représentent un marché estimé à 10 milliards de USD (7 milliards d'euros). Ces produits sont distribués par de grands laboratoires pharmaceutiques comme SCHERING PLOUGH, UCB, SANOFI-AVENTIS, MSD, GSK, ASTRA ainsi que par des producteurs de médicaments génériques. Ce marché est jugé mature avec peu de nouveaux produits en développement.

A la différence des traitements symptomatiques, la désensibilisation ou immunothérapie spécifique (ITS, en anglais SIT « specific immunotherapy ») rééduque le système immunitaire afin de normaliser sa réponse à la présence de l'allergène. Elle agit donc sur les causes de la maladie allergique et prévient l'évolution de la maladie vers des formes plus sévères (poly-sensibilisation et/ou asthme allergique). Toutefois, la désensibilisation est un traitement long et progressif qui présente pour le patient plus de contraintes que les traitements symptomatiques.

#### La forme sublinguale (VSL) dynamise le marché de la désensibilisation

Du fait de ses contraintes, la désensibilisation était surtout réservée au traitement des allergies invalidantes, soit environ 5% des maladies allergiques. Le traitement par voie sous-cutanée (VSC ou SCIT – « subcutaneous immunotherapy » en anglais) est pratiqué depuis plus de 90 ans. Il comporte

généralement plusieurs dizaines d'injections réparties sur environ 3 ans. Ce traitement n'est pas sans danger car le risque d'une réaction allergique systémique (choc anaphylactique) est réel et le patient doit demeurer sous surveillance médicale pendant au moins 30 minutes après chaque injection. Pour limiter ce risque, une variante hypoallergénique dite « allergeoïde » des traitements a été développée à l'aide d'une modification chimique du principe actif allergénique. L'utilisation d'adjuvants permet aussi de limiter le nombre d'injections. L'administration de ces traitements doit cependant toujours se produire sous surveillance médicale, ce qui limite leur développement.

L'introduction par STALLERGENES il y a une quinzaine d'années d'une deuxième génération de traitements par voie sublinguale (VSL ou SLIT « sublingual immunotherapy » en anglais), jusqu'à 30 fois plus concentrés en principe actif allergénique, a permis l'auto-administration du traitement sous forme liquide par le patient et a réduit pratiquement à néant le risque d'effet systémique sérieux. Cela a contribué à un nouveau succès de la désensibilisation.

Le comprimé d'allergènes est une variante solide de la voie sublinguale, mieux documentée sur le plan médical et portant sur les principaux allergènes : graminées, acariens, bouleau, ambrosie. Le premier comprimé d'allergènes aux graminées a été commercialisé fin 2006 en Allemagne. STALLERGENES prévoit de commercialiser prochainement son propre comprimé d'allergènes aux graminées. Il est probable que ce nouveau segment connaisse dans les années qui viennent une croissance très rapide.

### Une reconnaissance internationale récente

Bien que déjà ancienne, la pratique de l'ITS fait l'objet d'une reconnaissance relativement récente par les experts internationaux :

- OMS (1998) : l'efficacité de l'ITS dans la rhinite et l'asthme allergiques est amplement démontrée. L'ITS est reconnue comme l'unique traitement pouvant modifier le cours naturel de la maladie allergique. L'ITS sublinguale est admise comme une alternative viable à l'ITS injectable.
- ARIA (2001) : l'effet préventif et à long terme de l'ITS est prouvé. La place de l'ITS sublinguale dans la prise en charge de la rhinite et de l'asthme allergiques chez l'adulte et l'enfant est confirmée. Une mise à jour des recommandations de l'ARIA a été publiée en 2006.
- Cochrane Review (2003) : cette méta analyse de 22 études, totalisant près de 1 000 patients démontre l'efficacité de l'ITS par voie sublinguale, comparable à celle de la

voie sous-cutanée : diminution des symptômes cliniques, diminution de la consommation de médicaments symptomatiques et excellente tolérance.

- Les résultats très positifs publiés fin 2005 de deux récentes études d'efficacité d'envergure des comprimés graminées portant sur 800 et 600 patients (STALLERGENES V034, ALK-Abello GT-08) ont eu un retentissement important dans la communauté allergologique mondiale. Ils prouvent de manière scientifique l'efficacité de la voie sublinguale chez l'adulte.
- Ces résultats ont été complétés fin 2007 par des résultats très positifs chez l'enfant de deux études d'efficacité d'ampleur similaire (STALLERGENES V052, ALK-Abello GT-12) qui renforcent sensiblement la qualité du « service médical rendu » des traitements de sensibilisation par voie sublinguale.

### La désensibilisation : un bénéfice thérapeutique important

En synthèse, la désensibilisation a aujourd'hui largement démontré son efficacité :

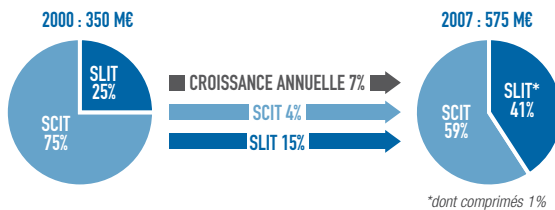
- diminution significative du recours aux traitements symptomatiques ;
- prévention de l'apparition de l'asthme et des polysensibilisations ;
- réduction des symptômes inflammatoires des organes sensibles dans la rhinite saisonnière et perannuelle, ainsi que dans l'asthme allergique.

Parallèlement, de récentes études ont montré que le bénéfice de la désensibilisation persistait plusieurs années après la fin du traitement, et que ce traitement améliorait significativement et durablement la qualité de vie des patients.

Il est enfin prouvé que la voie sublinguale possède une efficacité comparable à celle de la voie sous-cutanée, et qu'elle n'entraîne pas d'effet secondaire notable.

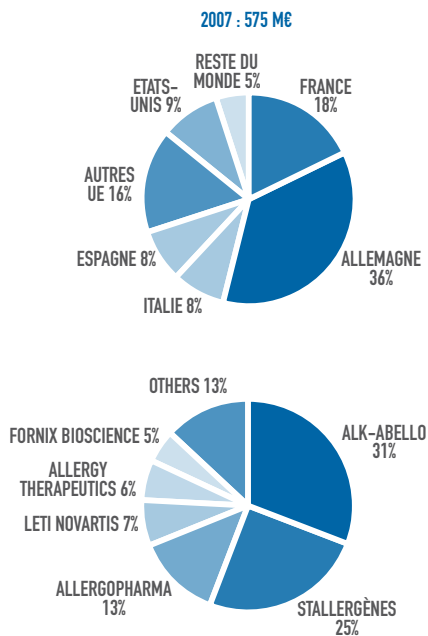
### La désensibilisation : un marché porté par la voie sublinguale, concentré sur l'Europe et sur deux acteurs

Depuis 2000, le marché de la désensibilisation a progressé à un rythme moyen de 7% par an. La VSL (SLIT) constitue le segment le plus dynamique du marché de la désensibilisation\*.

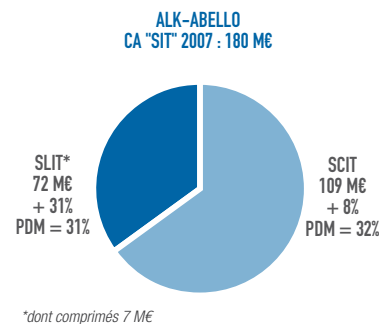
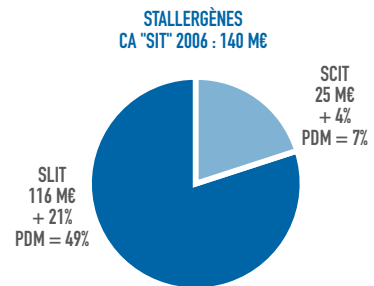


L'Allemagne est le premier marché géographique de la désensibilisation. Suivent la France, l'Espagne et l'Italie. Aux Etats-Unis, le marché de la sensibilisation est limité à la commercialisation des allergènes en vrac (« bulk ») du fait de la pratique des allergologues qui préparent eux-mêmes les traitements injectables des patients.

Deux acteurs, ALK-Abello et STALLERGÈNES, représentent plus de la moitié du marché de la désensibilisation. Une mosaïque de petites sociétés, souvent nationales, se partage l'autre petite moitié du marché\*.



Ces deux acteurs représentent 80% du marché de la voie sublinguale en 2007, dont STALLERGÈNES est le leader historique, et 40% du marché de la voie sous-cutanée, dont ALK-Abello est le leader historique\*.



\* Sources des données sur le marché :

IMS, Stallergènes (à partir des rapports de gestion des sociétés)  
Datamonitor : «Commercial and Pipeline Insight: Allergic Rhinitis»  
Publication Date: 10/2007

Les coordonnées des principaux concurrents de STALLERGÈNES sont les suivantes :

ALK-Abello, société cotée au Danemark  
([www.alk-abello.com](http://www.alk-abello.com))

ALLERGOPHARMA, fait partie du Groupe MERCK KgaA, société basée à Darmstadt, Allemagne et cotée à la bourse de Francfort ([www.merck.de](http://www.merck.de))

ALLERGY THERAPEUTICS LIMITED, société anglaise basée dans le Devon, cotée à Londres sur le AIM  
([www.allergytherapeutics.com](http://www.allergytherapeutics.com))

FORNIX BIOSCIENCES N.V., société néerlandaise basée à Lelystad cotée à Euronext - Amsterdam ([www.fornix.nl](http://www.fornix.nl))

Laboratorios LETI, S.L., société espagnole basée à Barcelone, non cotée. Les produits LETI sont distribués en Allemagne par Novartis ([www.leti.com](http://www.leti.com))

## Produits et services

### APSI et spécialités pharmaceutiques

Si les tests diagnostiques, utilisés in vivo ou in vitro, permettent d'identifier rapidement et précisément le ou les allergène(s) responsable(s) de l'allergie, la désensibilisation reste un domaine d'expertise complexe du fait de la grande variété de la pathologie allergique. Chaque traitement est un produit pharmaceutique unique, spécifiquement conçu et fabriqué pour répondre aux besoins d'un individu. C'est ainsi que STALLERGÈNES produit autant de traitements différents qu'il traite de patients. Un APSI est un « Allergène Préparé Spécialement pour un Individu » (en anglais NPP « Named Patient Product »), à partir de la prescription d'un spécialiste en allergologie, fonction du ou des allergènes responsables des symptômes que présente son patient. Les APSI permettent le traitement des allergies causées par plus de 100 allergènes.

A la différence des spécialités pharmaceutiques classiques, les APSI ne disposent pas toujours dans tous les pays d'un cadre réglementaire précis et contraignant d'enregistrement pharmaceutique. Ainsi, aux Etats-Unis, la réglementation APSI est quasi inexistante, la réglementation portant essentiellement sur les allergènes : Les APSI sont produits par les allergologues, en dehors du cadre de contrôle des Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutique.

Les autorités sanitaires françaises ont fait office de pionnier en instituant par décret en janvier 2008, un nouveau cadre réglementaire rigoureux pour l'enregistrement des APSI, en conformité avec les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutique, et ayant vocation à se généraliser en Europe. Ce nouveau texte actualise les conditions d'octroi et de maintien de l'autorisation de fabriquer et de délivrer des préparations individuelles d'allergènes. L'octroi de cette autorisation intervient désormais dans un contexte réglementaire adapté à la spécificité de ces produits, en accord avec les directives sanitaires de la Commission Européenne.

Dans cet esprit, au sein de l'EAMG (EUROPEAN ALLERGEN MANUFACTURERS' GROUP), STALLERGÈNES promeut la reconnaissance de la désensibilisation et favorise la mise en place de normes de qualité et de réglementation en adéquation avec les résultats scientifiques les plus récents et une définition européenne du cadre réglementaire des APSI.

Outre les APSI, le laboratoire commercialise également des médicaments allergéniques à statut de spécialités pharmaceutiques. Leur formulation est prédéfinie et ils font l'objet d'une autorisation de mise sur le marché (AMM, en anglais « marketing license »). C'est le cas des « venins » (vaccins à base d'allergènes de venins d'hyménoptères) ou des « diagnostics » (solutions concentrées d'allergènes à usage de diagnostic).

En Allemagne, pays où les APSI ne sont pas réglementés, le laboratoire a obtenu auprès du P.E.I. (Paul Ehrlich Institute, l'agence allemande qui contrôle les produits biologiques) les premiers enregistrements mondiaux de spécialités par voie sublinguale : STALORAL® 300 bouleau et 3 arbres. Le pollen de bouleau est particulièrement prévalent en Europe du nord. C'est aussi en raison de son expertise reconnue dans les allergènes, que l'Allemagne a été retenue comme pays rapporteur pour le dépôt du dossier d'enregistrement comme spécialité pharmaceutique du comprimé d'allergènes ORALAIR® Graminées, effectué en procédure de reconnaissance mutuelle le 13 Juillet 2006.

### Gammes de produits

Deux formes de traitements sont actuellement disponibles : la forme injectable (injections sous-cutanées) et la forme sublinguale (gouttes à déposer sous la langue) :

- Les gammes sublinguales : STALORAL® et ALPHA SUBLINGUAL®. En 10 ans d'études cliniques « BPM » (Bonnes Pratiques Médicales), STALLERGÈNES a démontré l'efficacité et la tolérance de STALORAL®;
- Les gammes sous-cutanées : afin de mieux répondre aux besoins de chaque patient, STALLERGÈNES offre également une gamme d'extraits allergéniques par voie sous-cutanée : extraits allergéniques adsorbés sur phosphate de calcium avec PHOSTAL®, ou sur hydroxyde d'aluminium avec ALUSTAL®, ALPHA PLUS® et extraits aqueux ;
- La gamme venins d'hyménoptères: ALYOSTAL VENINS® et ALBEY® sont les traitements de référence dans l'allergie aux venins d'hyménoptères. LITS est le seul traitement efficace de l'allergie aux venins d'hyménoptères, procurant 80% de protection contre le venin d'abeille et 95% de protection contre le venin de guêpe ;
- Pour le diagnostic, STALLERGÈNES met à la disposition du corps médical une large gamme de tests in vivo (prick-tests, True Test®, Intra Dermo Réaction, tests de provocation respiratoire et tests épicutanés) et de tests in vitro permettant de confirmer le diagnostic (développés par STALLERGÈNES et commercialisés par BioMérieux).
- Pour le service, STALLERGÈNES met à la disposition du corps médical des produits de prévention comme les housses anti-acariens, ainsi que des produits d'urgence à base d'adrénaline en cas de choc allergique.
- Les APSI (gammes sublinguales et sous-cutanées) représentent 90% du chiffre d'affaires. Les spécialités et les autres produits représentent environ 10% du chiffre d'affaires.



### Prescripteurs et patients

STALLERGÈNES travaille au quotidien en partenariat avec les médecins spécialistes des pathologies allergiques : essentiellement allergologues, mais aussi pneumologues, dermatologues, pédiatres, O.R.L. etc. Au cours des années, une véritable collaboration s'est développée entre la communauté allergologique et STALLERGÈNES, afin de partager les connaissances et les expériences. STALLERGÈNES multiplie les occasions d'échanges, des rencontres au cabinet du médecin aux manifestations scientifiques internationales. A cet effet, STALLERGÈNES dispose d'une équipe de 120 visiteurs médicaux en Europe et de 60 personnes en support des ventes et marketing dont un quart en fonction centrale. De plus, le laboratoire a développé et mis en place des moyens de communication variés : assistance téléphonique, matériels pédagogiques, formations, programmes d'enseignement post-universitaire, site Internet avec un espace réservé aux professionnels de santé, base de données documentaire médicale.

### Informations et services

Un service d'information pharmaceutique a été spécialement mis en place pour recueillir et répondre rapidement aux questions et aux besoins des médecins comme de leurs patients. Chaque médecin a son interlocuteur privilégié au sein de STALLERGÈNES. Toutes les suggestions – ou critiques – sont prises en compte et étudiées. Produits, conditionnements et services évoluent régulièrement pour répondre aux attentes nouvelles et précises des praticiens. L'information scientifique et médicale est diffusée avec transparence : toutes les études cliniques sont présentées, y compris celles menées par les concurrents. STALLERGÈNES dispose de Stalia®, un service qui permet à tous les allergologues d'Europe d'obtenir en moins de 3 jours une réponse documentée à toute question en allergologie.

STALLERGÈNES a aussi la volonté d'être proche de ses patients et de leur offrir plus de services. Le laboratoire leur propose :

- des systèmes de paiement leur permettant de limiter l'avance de trésorerie nécessaire à l'obtention des traitements ;
- un serveur vocal leur permettant de suivre au jour le jour la préparation de leur traitement ;
- l'envoi de SMS pour les informer de la date d'expédition de leur préparation.

Enfin, en collaboration avec les associations et les syndicats médicaux d'allergologie, STALLERGÈNES s'attache tout particulièrement à sensibiliser le corps médical et les patients eux-mêmes à la nécessité d'un diagnostic précis réalisé par le spécialiste et d'une prise en charge précoce de la pathologie allergique. STALLERGÈNES s'est donnée pour priorité de ren-

forcer son rôle de partenaire auprès de ces deux principaux publics. Pour ce faire, le laboratoire met particulièrement l'accent sur la communication institutionnelle, avec un souci constant d'information et d'objectivité.

### La recherche et l'innovation

Les équipes de Recherche et Développement de STALLERGÈNES regroupent, en 2007, 105 personnes et l'effort de recherche représente en valeur environ 20% du chiffre d'affaires de STALLERGÈNES en données brutes. On compte environ 25 personnes en développement clinique, 60 personnes en laboratoire de Recherche et Développement des candidats produits, et 20 personnes en affaires réglementaires. En outre, STALLERGÈNES s'appuie sur un important réseau de collaborations externes avec les meilleures équipes françaises (INSERM, Institut Pasteur, ANVAR, etc.) et internationales.

La Recherche et Développement s'organise autour des axes suivants :

- la Recherche et Développement « exploratoire » : elle vise à comprendre les mécanismes immunitaires fondamentaux de l'allergie et leur modification par l'immunothérapie spécifique ainsi que la structure moléculaire des allergènes ;
- la Recherche et Développement « de maintenance » : elle a pour objectif de faire évoluer les produits de diagnostic et les traitements existants au rythme des progrès techniques et scientifiques et du contexte réglementaire ;
- la Recherche et Développement « de positionnement » : l'objectif est ici de préciser via des études cliniques les indications de l'immunothérapie selon les allergènes, les symptômes des patients, la voie et les schémas d'administration des traitements ;
- La Recherche et Développement « de développement » : s'appuyant sur les nouvelles avancées biotechnologiques, son rôle est de mettre au point des produits innovants, plus efficaces et d'une utilisation plus simple.

### Recherche et Développement exploratoire

Il s'agit de comprendre les mécanismes immunitaires de l'allergie afin d'élaborer des prototypes candidats pour l'immunothérapie allergénique. C'est une recherche à long terme qui s'accompagne de prise de propriété industrielle. Elle s'appuie en particulier sur des modèles d'études simples – généralement basés sur la souris – des candidats vaccins. Ces modèles sont également utilisés pour tester des molécules chimiques ou biologiques stimulant les réponses immunitaires.

Un axe important de recherche concerne le développement des allergènes recombinants, produits par génie génétique, qui permettrait de remplacer les extraits biologiques complexes utilisés actuellement par des produits plus purs et mieux caractérisés. Les biotechnologies permettent l'expression de grandes quantités de protéines dites « allergènes recombinants ». Ces allergènes recombinants sont d'ores et déjà testés dans des protocoles de désensibilisation pour évaluer leur intérêt thérapeutique.

En particulier, une étude de faisabilité a été menée dans le traitement de l'allergie au pollen de bouleau, comparant l'efficacité et la tolérance de l'allergène recombinant du bouleau (r BetV1) avec l'extrait commercial actuel et un placebo. Le traitement a été bien toléré et les résultats d'efficacité démontrent une efficacité de l'allergène recombinant comparable à celle de l'extrait biologique.

A la suite des résultats positifs de cette étude de faisabilité, le laboratoire a développé un important programme portant sur les allergènes recombinants des acariens : plusieurs systèmes d'expression (bactéries, levures, feuilles de tabac) sont comparés afin de déterminer le meilleur vecteur de production des allergènes recombinants présentant les mêmes propriétés biologiques que les molécules naturelles. Dans une deuxième étape, l'innocuité et la capacité de ces molécules à induire l'immunité seront évaluées chez l'homme.

#### Recherche et Développement de maintenance

Un des piliers de la recherche chez STALLERGENES est la « standardisation » des allergènes. 29 allergènes ont déjà été standardisés, et 3 autres sont en cours de standardisation. La standardisation permet de garantir la reproductibilité des différents lots d'extraits allergéniques utilisés en diagnostic ou en thérapeutique et de neutraliser ainsi les variations inhérentes aux matières premières (origine géographique, saison ou année de récolte, méthode de culture et procédés d'extraction). Il est non seulement indispensable d'entretenir les standards existants, mais aussi de les réactualiser périodiquement. Pour chaque allergène, le renouvellement des standards est effectué tous les 5 ans.

#### Recherche et Développement de positionnement

STALLERGENES est l'une des sociétés d'immunothérapie les plus actives en recherche clinique. Les études menées en double-aveugle contre placebo ont déjà inclus près de 4.000 patients dans 15 pays. Plus de 50% des études cliniques menées sur la forme sublinguale ont été réalisées à l'initiative de STALLERGENES et ont largement contribué à la reconnaissance de l'efficacité de cette forme d'administration par la communauté internationale.

Un axe récent d'amélioration est la simplification des protocoles afin de réduire la durée et la complexité des traitements. Plusieurs protocoles, visant à simplifier et à accélérer la phase initiale d'immunisation, sont en cours d'évaluation clinique. Ainsi, un protocole « ultra rush » permettra de réduire à 2 heures la phase initiale du traitement par voie sublinguale qui s'étend aujourd'hui sur 10 jours. De même, le protocole « cluster » permettra de simplifier cette phase pour le traitement par voie sous-cutanée.

#### Recherche et Développement de développement

Elle concerne, à court terme, le développement des comprimés d'allergènes naturels à usage sublingual et, à moyen terme, les comprimés à base d'allergènes recombinants.

Les comprimés réalisés à partir d'extraits naturels d'allergènes permettent l'optimisation de la désensibilisation par voie sublinguale :

- pour le patient, qui pourra se procurer son traitement directement en pharmacie. Le comprimé, plus simple d'utilisation que les gouttes, pourra, en outre, être conservé à température ambiante et sera facile à transporter ;
- pour le spécialiste, qui bénéficiera d'un mode de prescription plus simple et plus rapide.

Les comprimés d'allergènes permettront de traiter les principales allergies : pollens de graminées, pollen de bouleau et acariens.

Le programme Oralair fait l'objet d'une présentation spécifique en pages 12 et 13 de la partie institutionnelle de ce rapport.

## L'outil industriel

### Qualité pharmaceutique (GMP, ISO)

L'établissement pharmaceutique d'Antony a reçu de l'agence du médicament l'autorisation d'ouverture en date du 11 février 1997, sous la responsabilité du directeur pharmaceutique, Directeur Général délégué, Thao Tran Xuan.

Il est depuis soumis tous les deux ans à des inspections approfondies de l'agence du médicament sur la conformité de la fabrication des médicaments aux règles de Bonnes Pratiques de Fabrication (en anglais GMP « Good Manufacturing Practices »). Ces inspections vérifient de plus la conformité des process et de la documentation des lots pharmaceutiques aux dossiers d'enregistrement pharmaceutiques déposés. Les conclusions de ces audits sont transmises aux pays de l'Union Européenne et à tous les pays qui peuvent en faire la demande dans le cadre des accords de reconnaissance mutuelle des Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutique intervenus entre les agences de santé des pays concernés. STALLERGÈNES a de plus librement choisi, pour renforcer la rigueur de son organisation, de solliciter en 1999 la certification européenne ISO 9001, qui reconnaît la qualité de ses méthodes et de ses process au service des patients et des prescripteurs. Cette certification, obtenue en 1999 a depuis été renouvelée chaque année.

### Intégration de la chaîne logistique

Plus de 100 allergènes, 7 gammes thérapeutiques, 4 concentrations disponibles par gamme, la possibilité de faire des mélanges de références adaptés à chaque patient : la chaîne logistique a pour objectif de gérer la multiplicité des combinaisons possibles pour répondre à chaque prescription des spécialistes en allergologie, en fonction du cas particulier du patient.

Depuis la France ou l'étranger, la chaîne logistique traite quotidiennement entre 2000 et 3000 ordonnances, de la réception de la prescription à l'étiquetage personnalisé du traitement au nom du patient, avec l'aide d'un système informatique intégré. Afin d'éliminer tout risque d'erreur, la cohérence de chaque prescription nouvelle par rapport à la précédente est vérifiée pour chaque patient avant la mise en fabrication de son traitement. En cas de doute, une confirmation est demandée au médecin prescripteur. Des contrôles chimiques, bactériologiques et immunologiques sont effectués sur les matières premières utilisées puis à chaque étape de la fabrication.

Les étapes de fabrication sont les suivantes :

- préparation des extraits à partir des matières premières ;
- ajustement des solutions (concentration ou dilution) et lyophilisation des extraits ;

- remise en solution et fabrication des APSI (mélanges et dilutions successives) ;
- étiquetage au nom du patient et conditionnement final des vaccins.

Les matières premières proviennent de différentes sources géographiques. STALLERGÈNES s'efforce en effet de diversifier ses sources d'approvisionnement afin de réduire le risque d'aléa climatique et la dépendance à l'égard de ses fournisseurs. STALLERGÈNES produit elle-même à Antony la matière première « acariens ».

La fabrication des extraits consiste en une série d'opérations physico-chimiques propre à chaque allergène. La concentration des extraits purifiés et filtrés est ajustée après comparaison avec les extraits de référence, résultat du processus de standardisation.

La fabrication des APSI est largement robotisée pour garantir la qualité totale pharmaceutique des produits. Trois types de robots, dont la gestion est informatisée et centralisée, sont utilisés :

- les robots de distribution : ils effectuent automatiquement le mélange et les dilutions des extraits allergéniques, selon la prescription médicale de l'allergologue ;
- les robots de capsulage : leur rôle est de choisir la couleur de capsule adaptée à la concentration du produit et de la fixer sur le flacon ;
- les robots d'étiquetage : ils assurent la concordance entre les flacons préparés et le nom du patient, puis éditent les étiquettes dans la langue du pays du patient.

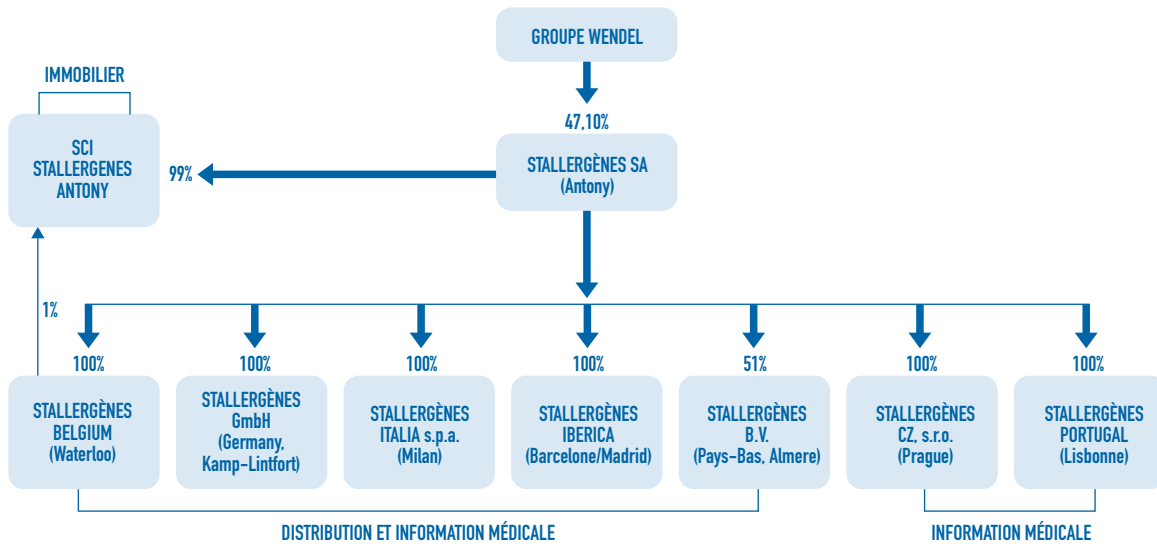
La chaîne logistique regroupe 270 personnes, soit 40% des effectifs du Groupe. Ces effectifs se répartissent en trois grandes fonctions : le traitement des ordonnances et l'information pharmaceutique, la préparation et le conditionnement des vaccins, la production et le contrôle des principes actifs allergéniques et l'encadrement de production.

### Création d'une nouvelle unité de production pharmaceutique

Cet investissement majeur réalisé en 2006-2007, d'une valeur de 20M€ environ, a été effectué sur le site central d'Antony. Il a pour vocation principale la production largement automatisée du principe actif des futurs comprimés d'allergènes dans le respect des normes pharmaceutiques les plus exigeantes. Cet investissement sera complété en 2008-2009 par un investissement de 8M€ portant sur la mise en conformité aux normes FDA des laboratoires de recherche et de contrôle qualité dans les nouveaux locaux.

## Organigramme et fonctionnement du Groupe

L'organigramme juridique du Groupe au 01/01/2008 est le suivant :



La production et les fonctions centrales sont regroupées à Antony. Dans chaque pays où une filiale du Groupe STALLERGÈNES est présente, l'information médicale est gérée par une équipe locale de spécialistes de la désensibilisation, contribuant ainsi à l'optimisation des produits et services proposés. Au côté de chaque directeur de filiale, un directeur médical assure le contrôle médical, prenant en compte les habitudes et les exigences de la communauté médicale du pays.

La distribution des produits en France est assurée par STALLERGÈNES. Les filiales de distribution et les 30 distributeurs assurent la distribution géographique des produits dans les autres pays. Les prix de transfert des produits et la rémunération des services d'information médicale sont

déterminés en fonction des diverses conditions commerciales et réglementaires en vigueur dans chacun des pays concernés, de manière à assurer une rémunération juste et équitable à chacune des parties dans le respect de leur indépendance juridique.

STALLERGÈNES ne facture pas de « management fees » à ses filiales. STALLERGÈNES bénéficie par ailleurs de l'expérience du Groupe WENDEL en matière administrative et fiscale dans le cadre d'un contrat d'assistance autorisé par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, mais n'entretient pas de relation d'affaires avec ce dernier. Enfin, la SCI STALLERGÈNES ANTONY a une vocation essentiellement juridique et n'a pas d'activité opérationnelle significative.

Les produits de STALLERGÈNES sont distribués à travers le monde par les partenaires suivants :

Afrique du Sud (Johannesburg)

**MEDICHALLENGE**

Albanie

**IRSON (France)**

Algérie (Alger)

**INSTITUT PASTEUR D'ALGER**

Antilles/Guyane (Le Moule – Guadeloupe)

**DANIELLE FLEURY**

Arabie Saoudite (Riyad)

**ABDULREHMAN ALGOSAIBI G.T.B.**

Australie (Kingsgrove)

**EBOS GROUP PTY LTD**

Autriche (Pashing)

**MAYRHOFER PHARMALOGISTIK GMBH**

Bahreïn (Manama)

**GULF PHARMACY AND GENERAL STORE**

Bulgarie (Sofia)

**EWOPHARMA AG**

Emirats Arabes Unis (Abu Dhabi)

**NEW MEDICAL CENTRE**

Grèce (Rizoyntos-Athènes)

**TRACY MED**

Hongrie (Budapest)

**EWOPHARMA AG Képviselete**

Iran

**PISHRO IMEN PAJOUH Co. LTD**

Jordanie (Amman)

**AL WAFI GROUP**

Koweït (Safat)

**AL MUFID PHARMACEUTICALS & FOODSTUFF Co.**

Lettonie (Riga)

**ELMI**

Liban (Beyrouth)

**BIOTECK PHARM SAL**

Lituanie (Vilnius)

**JSC ARMILA**

Maroc (Casablanca)

**POLYMEDIC**

Nouvelle Calédonie (Nouméa)

**PHARMEXPORT**

Nouvelle Zélande (Christchurch)

**EBOS GROUP LTD**

Oman (Muscat)

**MUSCAT PHARMACY AND STORES**

Pologne (Varsovie)

**EWOPHARMA AG Sp, z.o.o.**

Polynésie Française (Papeete)

**PHARMEXPORT**

Portugal

**CONFAR**

Qatar (Doha)

**BARZAN MEDICAL SUPPLIES**

Réunion – Maurice – Madagascar

**PHARMEXPORT (Saint Denis – La Réunion)**

République Tchèque

**PHOENIX**

Roumanie Bucarest

**EWOPHARMA AG**

Royaume-Uni (Didcot)

**MEDELO**

Singapour

**PAN MALAYAN PHARMACEUTICALS**

Slovaquie

**PHOENIX**

Slovénie (Ljubljana)

**EWOPHARMA AG**

Suisse (Brüttisellen)

**TRIMEDAL DISTRIBUTION AG**

Syrie (Damas)

**RANA SALEM**

Taiwan (Taipei)

**MEDPHAR**

Tunisie (Tunis)

**PHARMACIE CENTRALE DE TUNISIE**

Turquie (Istanbul)

**SAY ILAC SAN**

Vietnam (Ho Chi Minh City)

**HYPHENS PTE LTD**

## Comités de direction

La gouvernance interne du Groupe est assurée par le comité de direction générale ou CODIR. La conduite des opérations commerciales est supervisée plus spécialement par le comité de direction européen ou EUROCODIR. La composition de ces organes au 31 décembre 2007 est la suivante :

### Comité de direction générale du groupe (CODIR)

**Albert SAPORTA**

Président-Directeur Général

**Dr Louis CHAMPION**

Directeur Général

**TRAN XUAN THAO**

Pharmacien Responsable

**Olivier AUBEY**

Directeur des Opérations Commerciales France

**Dr Olivier de BEAUMONT**

Directeur Médical

**Thibaut du FAYET**

Directeur Marketing

**Michel DUBOIS**

Conseiller en Stratégie Internationale

**Thierry GREHAIGNE**

Directeur Organisation et Informatique

**Michelle JACQUET**

Directeur des Ressources Humaines

**Véronique JANET**

Directeur des Affaires Réglementaires

**Dr Philippe MOINGEON**

Directeur Scientifique

**Anne-Marie POMMIER**

Directeur Industriel

**Philippe RICHOU**

Directeur des Achats

**Christian THIRY**

Directeur Administratif et Financier

**Philippe VEREZ**

Directeur des Opérations Commerciales Internationales

### Comité de direction européen (EUROCODIR)

**Albert SAPORTA**

Président-Directeur Général

**Dr Louis CHAMPION**

Directeur Général

**Olivier AUBEY**

Directeur des Opérations Commerciales France

**Antoine BAROUKY**

Directeur filiale Pays-Bas

**Dr Olivier de BEAUMONT**

Directeur Médical

**Thibaut du FAYET**

Directeur Marketing

**Robert GHYSEN**

Directeur filiale Belgique

**Cécile HILAIRE**

Directeur filiale Portugal

**Sébastien IVA**

Directeur filiale République Tchèque

**Véronique JANET**

Directeur des Affaires Réglementaires

**Francisco MARTINEZ**

Directeur filiale Espagne

**Edoardo NEGRONI**

Directeur filiale Italie

**Eric POTIER**

Directeur Export

**Charles RUBAN**

Directeur des Programmes

**Karin RÜTTGERS**

Directeur filiale Allemagne

**Philippe VEREZ**

Directeur des Opérations Commerciales Internationale

## Historique de l'entreprise

- 1962 création de STALLERGÈNES à Lyon (France) par l'Institut Mérieux, leader mondial des vaccins.
- 1974 STALLERGÈNES s'installe au sud de Paris. Le laboratoire s'ouvre à l'international vers le Benelux et l'Afrique du Nord.
- 1986 mise au point et fourniture par STALLERGÈNES des tous premiers vaccins anti-allergiques administrables par la voie orale.
- 1988 première chaîne de production « APSI » robotisée : une chaîne depuis sans cesse améliorée, aujourd'hui encore unique au monde.
- 1989 STALLERGÈNES et l'Institut Pasteur fusionnent leurs activités de fabrication et mettent en commun leurs efforts de recherche sur les allergènes.
- 1992 le laboratoire s'implante en Grèce, en Espagne, au Portugal et en Turquie.
- 1993 Rhône-Poulenc acquiert la totalité de Pasteur Mérieux (qui deviendra Sanofi Pasteur) et cède le contrôle de STALLERGÈNES au Groupe Wendel (à l'époque Marine Wendel).
- 1994 lancement de STALORAL® (immunothérapie spécifique par voie sublinguale).
- 1995 STALLERGÈNES rachète son distributeur allemand pour créer sa propre filiale.
- 1997 création d'une filiale en Italie et lancements commerciaux en République Tchèque et Slovaquie ; déménagement de Fresnes à Antony.
- 1998 introduction en bourse sur le second marché de la place de Paris.
- 1999 avec le rachat de DHS en fin d'année, la division Allergie de Bayer Pharma, le Groupe STALLERGÈNES -DHS devient n°2 mondial de sa spécialité en renforçant notamment ses parts de marché en France, Espagne et Italie. STALLERGÈNES obtient la certification européenne ISO 9001 qui reconnaît la qualité de ses méthodes et de ses process.
- 2000 poursuite du développement international avec l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Pologne.
- 2002 lancement européen de STALORAL® 300 (immunothérapie spécifique sublinguale avec pompe doseuse).
- 2005 (mars) acquisition des activités d'immunothérapie spécifique d'IPI en Espagne et au Portugal. (novembre) résultats positifs de la phase II/III d'une étude clinique européenne multicentrique (V034) incluant 600 patients adultes portant sur l'efficacité d'une nouvelle forme de désensibilisation : le comprimé d'allergènes.
- 2006 (mars) résultats positifs de la première étude clinique de « proof of concept » comparant l'efficacité d'un allergène recombinant (r Bet v1) au produit commercial actuel à base d'extrait naturel de pollen de bouleau (ALUSTAL®) (juillet) dépôt du dossier d'enregistrement ORALAIR® Graminées en Allemagne, pays rapporteur dans le cadre d'une procédure européenne de reconnaissance mutuelle.
- 2007 (mai) engagement dans le développement et la production d'allergènes recombinants d'acariens et de pollen de bouleau (Partenariats avec Protéin'Expert et CMC) (novembre) résultats positifs de l'étude clinique de phase III dans la rhino-conjonctivite aux pollens de graminées chez l'enfant (comprimé ORALAIR® Graminées) (décembre) mise en place de deux études cliniques :  
- une phase II/III dans la rhinite allergique aux acariens chez l'adulte (comprimé ORALAIR® Acariens) en Europe  
- une phase III dans l'asthme allergique aux acariens chez l'adulte (STALORAL 300) en Chine (Décembre) mise en route opérationnelle d'une nouvelle unité de production dédiée à l'extraction des principes actifs des comprimés de désensibilisation. Débuts des tests de validation.

# Comptes consolidés 2007

## SOMMAIRE

<b>1. ETATS FINANCIERS</b>	<b>32</b>
1.1 Bilan	32
1.2 Compte de résultat, produits et charges comptabilisés	33
1.3 Capitaux propres	34
1.4 Flux de trésorerie	35
<b>2. NOTES D'INFORMATION GENERALE</b>	<b>36</b>
2.1 Référentiel comptable	36
2.2 Principales méthodes comptables	37
2.3 Evolution du périmètre de l'activité	44
2.4 Risques et estimations	44
2.5 Information sectorielle	44
2.6 Faits marquants, évènements postérieurs	46
<b>3. NOTES RELATIVES AU BILAN</b>	<b>47</b>
3.1 Écarts d'acquisition	47
3.2 Actifs incorporels	47
3.3 Actifs corporels	48
3.4 Actifs financiers	48
3.5 Actifs et passifs d'impôt différé	49
3.6 Stocks	49
3.7 Clients et autres débiteurs	50
3.8 Endettement financier net	51
3.9 Autres passifs non courants	52
3.10 Provisions	52
3.11 Fournisseurs et autres créditeurs	53
<b>4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>54</b>
4.1 Autres frais généraux	54
4.2 Produits liés à la Recherche & Développement	54
4.3 Compte de résultat opérationnel par nature de charge	55
4.4 Effectifs et charges de personnel	55
4.5 Impôt	56
4.6 Résultat par action	57
<b>5. AUTRES NOTES ANNEXES</b>	<b>58</b>
5.1 Réconciliation des flux de trésorerie	58
5.2 Engagements	60
5.3 Actifs et passifs éventuels	60
5.4 Entreprises liées	61
5.5 Détail des plans de stock-options en vigueur	62



# 1. Etats financiers

Les notes annexes des parties 2, 3, 4 et 5 font partie intégrante des états financiers consolidés présentés ci-après.

## 1.1 Bilan

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Ecart d'acquisition	3.1	28 295	28 295	28 295
Actifs incorporels	3.2	4 049	3 234	2 574
Actifs corporels	3.3	20 487	32 307	40 398
Actifs financiers	3.4	283	371	375
Actifs d'impôt différé	3.5	3 831	2 997	2 451
<b>Actifs non courants</b>		<b>56 945</b>	<b>67 204</b>	<b>74 093</b>
Stocks	3.6	13 073	14 507	16 190
Clients et autres débiteurs	3.7	27 986	27 615	30 615
Actifs financiers courants	3.4	-	-	634
Trésorerie et équivalents	3.8	6 688	13 749	9 050
<b>Actifs courants</b>		<b>47 747</b>	<b>55 871</b>	<b>56 489</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>104 692</b>	<b>123 075</b>	<b>130 582</b>

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Capitaux propres part du groupe		39 843	52 696	66 435
Intérêts minoritaires		-	-	-
<b>Capitaux propres</b>	1.3	<b>39 843</b>	<b>52 696</b>	<b>66 435</b>
Emprunts à plus d'un an	3.8	21 281	18 718	16 122
Autres passifs non courants	3.9	275	275	159
Provisions non courantes	3.10	2 135	1 825	1 303
Passif d'impôts différés	3.5	740	1 119	1 465
<b>Passifs non courants</b>		<b>24 431</b>	<b>21 937</b>	<b>19 049</b>
Emprunts à court terme	3.8	2 645	7 062	3 317
Provisions courantes	3.10	1 800	2 010	1 941
Autres créditeurs	3.11	35 973	39 370	39 840
<b>Passifs courants</b>		<b>40 418</b>	<b>48 442</b>	<b>45 098</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>104 692</b>	<b>123 075</b>	<b>130 582</b>

## 1.2 Compte de résultat, produits et charges comptabilisés

En milliers d'euros	Notes	2005		2006		06/05	2007		07/06
			%CA		%CA	Var.%		%CA	Var.%
<b>Chiffre d'affaires</b>	2.5	<b>112 046</b>	100,0	<b>126 553</b>	100,0	<b>12,9</b>	<b>147 064</b>	100,0	<b>16,2</b>
Autres produits de l'activité		369	0,3	274	0,2	(25,7)	284	0,2	3,6
Coût des produits vendus		(27 804)	(24,8)	(29 786)	(23,5)	7,1	(33 143)	(22,5)	11,3
<b>Coût net des produits vendus</b>		<b>(27 435)</b>	<b>(24,5)</b>	<b>(29 512)</b>	<b>(23,3)</b>	<b>7,6</b>	<b>(32 859)</b>	<b>(22,3)</b>	<b>11,3</b>
<b>Marge brute</b>		<b>84 611</b>	75,5	<b>97 041</b>	76,7	<b>14,7</b>	<b>114 205</b>	77,7	<b>17,7</b>
Frais commerciaux		(27 744)	(24,8)	(31 532)	(24,9)	13,7	(37 800)	(25,7)	19,9
Frais administratifs		(14 865)	(13,3)	(17 184)	(13,6)	15,6	(19 498)	(13,3)	13,5
Autres frais généraux	4.1	(6 599)	(5,9)	(7 147)	(5,6)	8,3	(7 823)	(5,3)	9,5
<b>Frais généraux, administratifs et commerciaux</b>		<b>(49 208)</b>	<b>(43,9)</b>	<b>(55 863)</b>	<b>(44,1)</b>	<b>13,5</b>	<b>(65 121)</b>	<b>(44,3)</b>	<b>16,6</b>
<b>Marge avant R&amp;D</b>		<b>35 403</b>	31,6	<b>41 178</b>	32,5	<b>16,3</b>	<b>49 084</b>	33,4	<b>19,2</b>
Frais de Recherche et Développement		(16 111)	(14,4)	(20 831)	(16,5)	29,3	(29 343)	(20,0)	40,9
Produits liés à la R&D	4.2	2 881	2,6	2 840	2,2	(1,4)	5 520	3,8	94,4
<b>R&amp;D</b>		<b>(13 230)</b>	<b>(11,8)</b>	<b>(17 991)</b>	<b>(14,2)</b>	<b>36,0</b>	<b>(23 823)</b>	<b>(16,2)</b>	<b>32,4</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>22 173</b>	19,8	<b>23 187</b>	18,3	<b>4,6</b>	<b>25 261</b>	17,2	<b>8,9</b>
Coût de l'endettement financier net	3.8	(638)	(0,6)	(702)	(0,6)	10,0	(653)	(0,4)	(7,0)
Autres charges et produits financiers	3.4 b)	(315)	(0,3)	(34)	(0,0)	(89,2)	(586)	(0,4)	ns
<b>Résultat financier</b>		<b>(953)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(736)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(22,8)</b>	<b>(1 239)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>68,3</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>21 220</b>	18,9	<b>22 451</b>	17,7	<b>5,8</b>	<b>24 022</b>	16,3	<b>7,0</b>
Impôts	4.5	(7 452)	(6,7)	(7 897)	(6,2)	6,0	(8 016)	(5,5)	1,5
<b>Résultat net</b>		<b>13 768</b>	12,3	<b>14 554</b>	11,5	<b>5,7</b>	<b>16 006</b>	10,9	<b>10,0</b>
Part des minoritaires	2.3	-	-	-	-	ns	(245)	(0,2)	ns
<b>Part du groupe</b>		<b>13 768</b>	12,3	<b>14 554</b>	11,5	<b>5,7</b>	<b>16 251</b>	11,1	<b>11,7</b>
Résultat net par action en €	4.6	1,09		1,14		5,0	1,26		10,6
Résultat net dilué par action en €	4.6	1,05		1,11		6,2	1,22		9,8

En milliers d'euros	Notes	2005		2006		06/05	2007		07/06
			%CA		%CA	Var.%		%CA	Var.%
<b>Résultat net</b>		<b>13 768</b>	12,3	<b>14 554</b>	11,5	<b>5,7</b>	<b>16 006</b>	10,9	<b>10,0</b>
Ecart actuariels	3.10	(559)	(0,5)	(332)	(0,3)	(40,6)	254	0,2	(176,5)
Ajustement de valeurs des actifs disponibles à la vente		64	0,1	-	-	(100,0)	-	-	ns
Impôts liés	3.5	174	0,2	116	0,1	(33,3)	(87)	(0,1)	(175,0)
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>		<b>13 447</b>	12,0	<b>14 338</b>	11,3	<b>6,6</b>	<b>16 173</b>	11,0	<b>12,8</b>

## 1.3 Capitaux propres

En milliers d'euros	Capital et réserves liées (1)	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Ajustements de valeur	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>15 987</b>	<b>(15 891)</b>	<b>40 110</b>	<b>(363)</b>	<b>39 843</b>	<b>-</b>	<b>39 843</b>
Résultat consolidé			14 554	-	14 554		14 554
Ecart actuariel sur engagements sociaux				(216)	(216)		(216)
<b>Produits et charges comptabilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 554</b>	<b>(216)</b>	<b>14 338</b>		<b>14 338</b>
Levées d'options	1 666			-	1 666		1 666
Paiements en actions			952	-	952		952
Distribution de dividendes			(4 108)	-	(4 108)		(4 108)
Annulation d'actions	(573)	14 452	(13 879)	-	-		-
Autres	-	-	5	-	5		5
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>17 080</b>	<b>(1 439)</b>	<b>37 634</b>	<b>(579)</b>	<b>52 696</b>	<b>0</b>	<b>52 696</b>
Résultat consolidé	-	-	16 251	-	16 251	(245)	16 006
Ecart actuariel sur engagements de retraite	-	-	-	167	167		167
<b>Produits et charges comptabilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 251</b>	<b>167</b>	<b>16 418</b>	<b>(245)</b>	<b>16 173</b>
Levées d'options	1 002	-	-	-	1 002		1 002
Distribution de dividendes (2)	-	-	(4 495)	-	(4 495)		(4 495)
Paiements en actions	-	-	971	-	971		971
Capitaux apportés par les minoritaires	-	-	-	-	-	245	245
Engagement de rachat des parts de minoritaires	-	-	(159)	-	(159)		(159)
Ecart de conversion	-	-	2	-	2		2
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>18 082</b>	<b>(1 439)</b>	<b>50 204</b>	<b>(412)</b>	<b>66 435</b>	<b>-</b>	<b>66 435</b>

(1) Depuis le 10/07/2006, les actions Stallergènes ont une valeur nominale unitaire de 0,95 € (3,80 € précédemment). Le nombre de titres donnant accès au capital a donc été multiplié par 4 à cette date. Après retraitement des données antérieures, il a évolué comme suit :

En unités	Actions			Options (3) (4)		Total
	Cours moyen autodétention	Auto détention	Total	Prix moy. Exercice	Nombre	
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>23,94 €</b>	<b>663 680</b>	<b>13 289 876</b>	<b>13,63 €</b>	<b>849 760</b>	<b>14 139 636</b>
Levées d'options			211 231	7,89 €	(211 231)	
Attribution d'options				27,25 €	81 000	81 000
Annulation d'options						
Rachat d'actions						
Annulation d'actions	23,94 €	(603 680)	(603 680)			(603 680)
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>23,94 €</b>	<b>60 000</b>	<b>12 897 427</b>	<b>17,62 €</b>	<b>719 529</b>	<b>13 616 956</b>
Levées d'options			75 063	13,35 €	(75 063)	
Attribution d'options				53,96 €	50 000	50 000
Annulation d'options				24,83 €	(15 000)	
Rachat d'actions						
Annulation d'actions						
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>23,94 €</b>	<b>60 000</b>	<b>12 972 490</b>	<b>21,47 €</b>	<b>679 466</b>	<b>13 666 956</b>

(2) Le dividende prévisionnel pour l'année 2007 se monte à 0,40€ par action soit 5 165 k€..

(3) Le prix d'exercice de certaines options fait l'objet d'une clause de réajustement annuel à la hausse. Le détail des plans d'options en vigueur est donné en note 5.5.

(4) On compte au 31 décembre 2007 231 633 options exerçables immédiatement ou à moins d'un an pour un prix moyen d'exercice de 20,40€ et 447 833 exerçables à plus d'un an pour un prix moyen d'exercice de 22,02€. Ces dernières ont une durée de vie résiduelle moyenne pondérée de 6 ans et 7 mois.

## 1.4 Flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	06/05 Var.%	2007	07/06 Var.%
<b>Résultat opérationnel</b>	(1)	<b>22 173</b>	<b>23 187</b>	<b>4,6</b>	<b>25 261</b>	<b>8,9</b>
Amortissements	5.1 a)	3 263	3 909	19,8	4 256	8,9
Provisions	3.10	523	(432)	(183)	(337)	(22)
Avance remboursable virée en résultat	3.9			ns	(175)	ns
Charges/produits liés aux stocks options et assimilés	4.1 (2)	981	952	(3,0)	971	2,0
(Plus)/moins valeurs de cessions d'actifs		3	12	300,0	136	ns
(Frais)/revenus financiers non liés à l'endettement		(116)	(34)	(70,7)	(94)	176,5
<b>Excédent brut de trésorerie («EBITDA»)</b>	(1)	<b>26 827</b>	<b>27 594</b>	<b>2,9</b>	<b>30 018</b>	<b>8,8</b>
Impôt courant opérationnel	4.5	(7 377)	(6 810)	(7,7)	(7 436)	9,2
Variation du B.F.R. opérationnel	5.1 c)	(3 576)	(2 996)	(16,2)	207	(106,9)
<b>Trésorerie nette opérationnelle</b>		<b>15 874</b>	<b>17 788</b>	<b>12,1</b>	<b>22 789</b>	<b>28,1</b>
Acquisition ou augmentation d'actifs investis	5.1 a)	(9 680)	(15 049)	55,5	(11 873)	(21,1)
Regroupement d'entreprise		(7 940)	-	(100,0)	-	ns
Cessions ou diminutions d'actifs investis		627	35	(94,4)	46	31,4
Variation du B.F.R. lié à l'investissement	5.1 c)	2 334	5 330	128,4	(4 420)	(182,9)
Trésorerie liée à l'investissement		(14 659)	(9 684)	(33,9)	(16 247)	67,8
<b>Trésorerie disponible après investissement</b>		<b>1 215</b>	<b>8 104</b>	<b>567,0</b>	<b>6 542</b>	<b>(19,3)</b>
Augmentation de capital		1 624	1 672	3,0	1 002	(40,1)
Capitaux apportés par les minoritaires	2.3	-	-	ns	245	ns
Rachat d'actions		(15 891)	-	(100,0)	-	ns
Dividendes versés		(3 277)	(4 108)	25,4	(4 495)	9,4
Avance remboursable	3.9	120	-	(100,0)	(100)	ns
Coût de l'endettement financier net (après impôt)	4.5	(415)	(461)	11,1	(427)	(7,4)
<b>Variation de l'endettement financier net</b>		<b>(16 624)</b>	<b>5 207</b>	<b>(131,3)</b>	<b>2 767</b>	<b>(46,9)</b>
Emissions d'emprunts	3.8	23 000	-	(100,0)	-	ns
Remboursement d'emprunts	3.8	(5 503)	(2 532)	(54,0)	(2 562)	1,2
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>873</b>	<b>2 675</b>	<b>206,4</b>	<b>205</b>	<b>(92,3)</b>
Equivalents de trésorerie reclassés en actifs financiers courants	3.4				(1 126)	
Trésorerie d'ouverture	3.8	5 702	6 575	15,3	9 250	40,7
Trésorerie de clôture	3.8	6 575	9 250	40,7	8 329	(10,0)
Endettement financier net d'ouverture	3.8	614	17 238	ns	12 031	(30,2)
Endettement financier net de clôture («EFN»)	3.8	17 238	12 031	(30,2)	10 389	(13,6)

(1) L'excédent brut de trésorerie est calculé à partir du résultat opérationnel. Le calcul alternatif à partir du résultat net est présenté en note 5.1 b).

## 2. Notes d'information générale

### 2.1 Référentiel comptable

#### 2.1.1. Application du référentiel IFRS

Le groupe STALLERGÈNES (« STALLERGÈNES » ou « le Groupe ») est un laboratoire pharmaceutique spécialisé dans le traitement par désensibilisation des allergies respiratoires appelé « immunothérapie allergénique ». La société mère STALLERGÈNES S.A. est une société anonyme de droit français cotée à l'Eurolist Paris depuis le 21 juillet 1998, dont le siège est situé 6, rue Alexis de Tocqueville à Antony, 92160.

Les comptes consolidés de l'année 2007 ont été arrêtés le 11 mars 2008 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros. Conformément au Règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002, ces comptes ont été préparés selon les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponibles sur le site internet de la Commission : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission). Ces états financiers consolidés sont également conformes au référentiel IFRS édicté par l'IASB (International Accounting Standard Board). Le référentiel IFRS choisi est le référentiel en vigueur au 31 décembre 2007 applicable à l'exercice 2007.

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1 (« première application du référentiel IFRS »), STALLERGÈNES a appliqué de façon rétroactive au 1er janvier 2004 les méthodes comptables retenues au 31 décembre 2005. Toutefois, la norme IFRS prévoit certaines options qui peuvent constituer des exceptions à cette règle. Les options suivantes ont été retenues par STALLERGÈNES :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités.
- Pour les plans d'options de souscription d'actions, STALLERGÈNES a choisi d'appliquer les dispositions transitaires d'IFRS 2 qui permettent de limiter son application aux plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2005.
- Les écarts actuariels ont été constatés en totalité au bilan d'ouverture par imputation sur les capitaux propres.

#### 2.1.2. Prise en compte des évolutions du référentiel

Les nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2007 (*voir liste ci-après*) ont été prises en compte dans le référentiel IFRS, ce qui a conduit notamment à enrichir les notes de nouvelles informations dans le cadre d'IFRS 7.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux comptes de 2007 :

- IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir
- IAS 1 : Amendement relatif à l'information à fournir sur le capital
- IFRIC 7 : Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29
- IFRIC 8 : Champ d'application d'IFRS 2
- IFRIC 9 : Réexamen des dérivés incorporés
- IFRIC 10 : Information financière intermédiaire et dépréciation

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2008 ou postérieurement (*voir liste ci-après*) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. Celui-ci mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques et l'effet de leur application sur ses états financiers consolidés.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de 2007 :

- IFRS 8 : Segments opérationnels
- IAS 1 : révisée Présentation des états financiers
- IAS 23 : Coûts d'emprunt - amendements de la norme
- IFRIC 11 : Actions propres et transactions intra-groupe
- IFRIC 12 : Concessions de services
- IFRIC 13 : Programmes de fidélité des clients
- IFRIC 14 : Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies

## 2.2 Principales méthodes comptables

### 2.2.1. Structure du Groupe et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent STALLERGENES S.A. et les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

N° d'ordre	Raison sociale et adresse	Activité	Pays	Pourcentage de détention	Méthode
1	STALLERGENES SA 6, rue Alexis de Tocqueville - 92160 Antony	Mère	France	na	Mère
2	SCI STALLERGENES Antony 6, rue Alexis de Tocqueville - 92160 Antony	Immobilier	France	100%	Intégration globale
3	Bergstrasse 20, Erste VVGmbH Carl-Friedrich-Gauss-str. 50 - 47475 Kamp-Lintfort	Financier	Allemagne	100%	Intégration globale
4	STALLERGENES & Co Kg Carl-Friedrich-Gauss-str. 50 - 47475 Kamp-Lintfort	Distribution	Allemagne	100%	Intégration globale
5	STALLERGENES V. GmbH Carl-Friedrich-Gauss-str. 50 - 47475 Kamp-Lintfort	Financier	Allemagne	100%	Intégration globale
6	STALLERGENES Italia SpA Viale Certosa, 191 - Angolo via Tubullo, 2 - 21151 Milano	Distribution	Italie	100%	Intégration globale
7	STALLERGENES Ibérica SA Calle Ramon Turro, 91 - 08005 Barcelone	Distribution	Espagne	100%	Intégration globale
8	STALLERGENES Portugal LDA Avenida da Liberdade, 144, 7º E - 1250-146 Lisbon	Information médicale	Portugal	100%	Intégration globale
9	STALLERGENES Belgium SA Chaussée de Louvain, 277 - 1410 Waterloo	Distribution	Belgique	99,99%	Intégration globale
10	STALLERGENES CZ, s.r.o Belgicka 276/20 - 120 00 Prague 2	Information médicale	République tchèque & Slovaquie	100%	Intégration globale
11	STALLERGENES BV Daluisweg 48 - 1332 ED Almere	Distribution	Pays-Bas	51%	Intégration globale

Le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur d'autres sociétés.

Les transactions internes au Groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés sauf si elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des

filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

L'évolution du périmètre du Groupe au cours de l'année 2007 est commentée plus loin au point 2.3.

### 2.2.2. Méthodes de conversion

L'Euro est la monnaie fonctionnelle de présentation des états financiers consolidés du Groupe.

#### a) Opérations en devises

Les charges et les produits libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle des sociétés du Groupe sont convertis au taux en vigueur à la date de chacune des transactions. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de ces opérations sont enregistrées en compte de résultat.

#### b) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont établis en Euro. La conversion des actifs et passifs des filiales étrangères (seule la filiale tchèque est concernée à ce jour) s'effectue au taux de change en vigueur à la date de clôture et leur compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la cession totale ou partielle ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont enregistrées dans le compte de résultat.

### 2.2.3. Regroupement d'entreprises

#### a) Méthode de comptabilisation initiale

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe :

- A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ; plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.
- Le coût du regroupement d'entreprises est ensuite alloué en reconnaissant les actifs et passifs assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation des IFRS. La portion du coût du regroupement d'entreprises non affectée aux actifs et passifs identifiables et séparables est comptabilisée en écart d'acquisition.

#### b) Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif. Les écarts d'acquisition négatifs sont directement enregistrés en résultat de l'exercice.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais soumis à un test de déprécia-

tion. L'écart d'acquisition positif est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, l'écart d'acquisition est affecté par Unité Génératrice de Trésorerie (ou UGT) sur une base raisonnable et cohérente.

En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition appartient fait l'objet d'une estimation. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

#### c) Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis. Compte tenu de la structure du Groupe, les intérêts minoritaires sont négligeables.

### 2.2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Le Groupe n'a pas d'immobilisation incorporelle dont la durée d'utilité est indéfinie. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité font l'objet d'une revue à la clôture de chaque exercice.

#### a) Frais de Recherche et Développement

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus de l'actif iront au Groupe et si le coût de cet incorporel peut être évalué de façon fiable. Ces critères n'étant pas respectés pour les frais de recherche internes, ces derniers sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les critères d'immobilisation ne sont généralement pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation réglementaire de mise sur le marché des produits.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a pas identifié de projet de Recherche et Développement à comptabiliser séparément en tant qu'actifs.

#### b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles regroupent :

- les brevets,
- les licences de commercialisation et les autres engagements contractuels reçus de partenaires commerciaux externes au Groupe, lorsqu'ils présentent une valeur d'utilité pour le groupe,
- les marques,
- les logiciels informatiques acquis ou créés en interne ou les droits d'usage acquis correspondants à des logiciels.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les licences de commercialisation et les autres engagements contractuels sont immobilisés sur la base du coût d'acquisition comprenant les coûts directement attribuables à leur acquisition. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les logiciels informatiques ont une durée de vie finie : ils sont donc amortissables, dès que l'actif est prêt à être mis en service, selon la méthode linéaire, sur une durée allant de trois à cinq ans, à l'exception du progiciel de gestion de la chaîne APSI «MOVEX» principalement investi sur l'année 2000 et qui, compte tenu de son importance opérationnelle et de sa durée probable d'utilisation, est amorti sur une durée de 8 ans.

#### 2.2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par le management.

Les intérêts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts des actifs mais constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les subventions d'investissement afférentes aux immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que « Subventions » et réparties systématiquement, au compte de résultat, sur les exercices correspondant aux coûts qu'elles sont supposées compenser.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont à comptabiliser comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis, dès que l'actif est prêt à être mis en service, selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

• Constructions	25 ans
• Matériel	5 - 10 ans
• Véhicules	3 - 5 ans
• Mobilier, agencements et équipements :	3 - 10 ans



Les amortissements des immobilisations corporelles sont constatés dans les différentes lignes fonctionnelles du compte de résultat.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les gains et pertes sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable. Ils sont ainsi enregistrés en compte de résultat en « autres frais généraux ».

### 2.2.6. Contrats de location

#### a) Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. supra § 2.2.5 relatif aux immobilisations corporelles).

#### b) Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

### 2.2.7. Instruments financiers

#### a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise

les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transaction lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition. Ces catégories sont détaillées comme suit :

*i. Placements détenus jusqu'à leur échéance* : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés, en cas de pertes de valeur, en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers ».

*ii. Prêts et créances* : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers ».

*iii. Actifs financiers en juste valeur par résultat* : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme, généralement sur une période de moins de 12 mois. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers » dans la période au cours de laquelle elles interviennent. Cette catégorie comprend notamment des SICAV de trésorerie et regroupe les instruments dérivés.

*iv. Actifs financiers disponibles à la vente* : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la rubrique « résultats enregistrés en capitaux propres » dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur. Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers ». Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêt ou les dividendes liés aux instruments de

capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat en « autres charges et produits financiers ».

Une perte de valeur est constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif. Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date d'arrêt. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées de la façon suivante :

- La perte de valeur des prêts et créances ou des actifs détenus jusqu'à échéance, qui sont comptabilisés à leur coût amorti, est égale à la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les pertes de valeur sont constatées sous la rubrique «Autres Charges et produits financiers».
- La perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente correspond à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur à la date de dépréciation, diminuée de toute perte de valeur précédemment constatée au compte de résultat. La perte de valeur est enregistrée en résultat sous la rubrique «Autres Charges et produits financiers» qu'elle soit constatée sur un instrument de dette ou sur un instrument de capitaux propres. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'actions classées en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises par le compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation.

#### **b) Passifs financiers**

Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **c) Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés. L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en

fonction des conditions de marché existant à la date de clôture. La juste valeur des actifs et passifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan compte tenue de l'échéance court terme de ces instruments. La juste valeur des actifs et passifs financiers non courants est calculée par actualisation des flux futurs de trésorerie.

#### **d) Décomptabilisation**

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

#### **2.2.8. Stocks et en-cours**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les composants, les matières premières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Il ne comprend pas les coûts d'emprunt. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

#### **2.2.9. Clients et autres débiteurs**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en coût des ventes.

### 2.2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts à court terme ».

### 2.2.11. Capitaux propres

Les actions propres de STALLERGÈNES S.A, notamment celles acquises dans le cadre de programmes de rachat, viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

### 2.2.12. Impôts

Les actifs et passifs d'impôts courants correspondent à des créances et dettes d'impôt dont l'échéance est inférieure à 12 mois. Les actifs et passifs d'impôts différés des sociétés consolidées sont présentés respectivement en actifs non courants et passifs non courants.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (approche bilancielle). La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Un actif ou passif d'impôt différé est évalué au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou à des moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est probable. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

### 2.2.13. Provisions

#### a) Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraites et assimilés regroupent les indemnités de fin de carrière du per-

sonnel en activité et une retraite chapeau. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses : d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués. Les engagements sont intégralement provisionnés, ou provisionnés pour leur montant net, qui correspond aux seuls droits à prestations non assurés par une police d'assurance. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres des écarts actuariels relatifs à l'évaluation des engagements de retraite des régimes à prestations définies. Les variations de provision relatives aux engagements de retraite sont classées en « autres frais généraux ».

#### b) Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les sorties prévisionnelles de ressources à échéance probable de plus de douze mois font l'objet d'un classement en « passifs non courants ». Les autres provisions sont classées en « passifs courants » : en cas de doute, le classement en « passifs courants » est privilégié. Les dotations et reprises liées à l'utilisation des autres provisions sont constatées dans les différentes lignes fonctionnelles du compte de résultat. Les reprises de provisions devenues sans objet sont classées en « autres frais généraux ».

### 2.2.14. Stock options

Les plans d'options de souscription d'actions sont valorisés à leur juste valeur et sont enregistrés en charges au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

La juste valeur des plans d'options a été calculée selon les modèles d'évaluation « Black and Scholes » ou « binomial » en tenant compte d'une revue annuelle des options effectivement exercées et acquises ainsi que du nombre attendu d'options exerçables. Les charges correspondantes sont classées en « autres frais généraux ».

Un détail des plans d'options en vigueur et de leur valorisation en IFRS est indiqué en note 5.5.

### 2.2.15. Reconnaissance du revenu et comptabilité par destination des charges

Les revenus provenant de la vente des produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont

été transférés à l'acheteur. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nets des avantages accordés aux clients et nets d'escompte.

Les autres revenus découlant notamment des redevances relatives à des accords de licence sont présentés sous la rubrique « autres produits de l'activité ». Les revenus liés aux redevances sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis conformément à la substance de l'accord concerné, à moins qu'une autre base systématique et plus rationnelle soit plus appropriée. Les coûts des brevets et licences sont classés en « autres frais généraux ».

Le classement analytique des charges répond aux principes de la comptabilité d'activité « Activity Based Costing »:

- Les charges correspondant au coût des ressources utilisées par les différents services fonctionnels sont classées en « coût des produits vendus », « frais commerciaux », « frais administratifs », « Recherche et Développement », en fonction d'une analyse de leurs activités. Compte tenu des spécificités de l'entreprise, les charges de production et de distribution - transports, traitement administratif des commandes - directement imputables à la chaîne logistique de traitement des préparations nominales sont classées en « coût des produits vendus ».
- Les charges générales dont l'économie n'est pas liée à l'activité des différents services fonctionnels sont classées en « autres frais généraux ». Il s'agit en particulier des charges de retraite, d'intéressement et de participation, de paiement du personnel en action, de pertes et profits de change, de pertes et profits sur cession d'immobilisation et de charges et produits sans lien direct avec l'activité des services fonctionnels. Compte tenu de son importance, cette rubrique fait l'objet d'une note d'analyse détaillée.

#### 2.2.16. Crédit d'impôt recherche

Les dépenses de Recherche et Développement engagées par la société mère du Groupe, STALLERGENES S.A., ouvrent droit sous certaines conditions à une subvention publique égale à 10% des dépenses de recherche engagées au cours de l'année et de 40% de l'augmentation des dépenses de l'année comparée à la moyenne des dépenses des deux années précédentes corrigées de l'érosion monétaire. La subvention obtenue est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle elle a accru ses dépenses de recherche. L'éventuel crédit excédentaire non imputé constituerait une créance sur l'Etat français qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre des trois années suivant celle au cours

de laquelle elle est constatée. La fraction résiduelle non utilisée à l'expiration de cette période serait alors remboursée. STALLERGENES S.A. étant redevable de l'impôt société pour un montant nettement supérieur au crédit d'impôt recherche, la part à court terme de cette créance imputable sur la dette d'impôt au titre du prochain exercice est comptabilisée en « subvention à recevoir ». La subvention est classée au compte de résultat en « Produits liés à la recherche ».

#### 2.2.17. Coût de l'endettement financier net

Il s'agit du montant net des charges et produits financiers directement attribuables à l'endettement financier net.

#### 2.2.18. Calcul du bénéfice net par action

Le bénéfice par action est calculé selon deux méthodes :

- en divisant le bénéfice net, part du groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation de la période,
- en divisant le bénéfice net, part du groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation de la période augmenté de l'effet dilutif en nombre d'actions des options en vigueur. Ce dernier est estimé en divisant la plus-value totale potentielle d'acquisition sur les options en vigueur calculée à partir du cours moyen de bourse de la période par le cours de bourse moyen de la période.

## 2.3 Evolution du périmètre de l'activité

STALLERGÈNES a constitué le 12 février 2007 avec la société SANMED à Almere aux Pays-Bas une société de droit néerlandais « STALLERGÈNES B.V » dans le but d'assurer une diffusion de ses produits sur le marché hollandais. La société est dotée d'un capital initial de 500 000 € (255 000 € apportés en numéraire par STALLERGÈNES et 245 000 € apportés en numéraire par le partenaire local). STALLERGÈNES dispose d'un pourcentage d'intérêt de 51% et d'un contrôle exclusif de cette filiale qui est intégrée globalement. En phase de lancement de l'activité, les opérations commerciales de l'année 2007 sont déficitaires et conformément à IAS 27.35 la part des minoritaires dans la perte a été limitée à leur apport en capital [cf. note 1.3]. Le total du bilan est de 236K€ et l'endettement financier net est de 491K€. Les minoritaires disposent d'un engagement de rachat par STALLERGÈNES sur la période 2012-2017 et la direction considère que celui-ci présente le caractère d'une dette à comptabiliser en autres passifs non courants en conformité avec la norme IAS 32.23. Au 31 décembre 2007, la juste valeur de cette dette a été estimée par la direction à 159K€ [cf. note 3.9]. En l'absence d'intérêts minoritaires créditeurs, la contrepartie de cette dette a été portée en diminution des capitaux propres [cf. note 1.3].

Une filiale d'information médicale au Portugal est opérationnelle depuis le 1er juillet 2007. Celle-ci a repris l'activité de la succursale portugaise de la filiale espagnole, qui est en cours de liquidation. Cette restructuration interne n'a pas d'incidence significative sur les comptes du groupe.

## 2.4 Risques et estimations

### a) Risques de marché

- Le risque de change est réduit : plus de 98% des produits sont en euros ; environ 5% des achats et charges externes sont en dollars US (3,2 M\$ en 2007), et 1% en autres devises pour lesquels la société n'utilise pas d'instrument de couverture. Une variation de +/-10% du dollar US par rapport au cours moyen constaté aurait produit un impact de +/- 320 K€ sur le résultat opérationnel de l'année 2007 représentant +/- 1% de ce résultat.
- Le risque de crédit sur les créances clients concerne principalement les hôpitaux et les distributeurs [cf. note 3.7]. Ceux-ci sont des partenaires à long terme et aucune défaillance significative n'a été constatée sur les 10 dernières années. Tout retard de paiement significatif fait l'objet d'actions correctrices de la part de la direction commerciale.
- Le risque de crédit sur les placements financiers s'est avéré plus important que prévu [cf. 2.6 a). Il est désormais géré en ne traitant qu'avec des contreparties bancaires de premier rang.

- Le risque de liquidité du Groupe se mesure à l'aide du ratio « endettement financier net » sur « excédent brut de trésorerie ». Le risque est considéré comme acceptable tant que ce ratio est < 3. De plus, du fait du dynamisme des activités du Groupe, le département trésorerie du Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées. Les informations correspondantes sont indiquées dans la note 3.8 « endettement financier net ».
- Afin de gérer son risque de taux, la politique du Groupe est de maintenir un juste équilibre entre les emprunts à taux fixe et les emprunts à taux variable en mettant en place au besoin des swaps de taux d'intérêt. La variation de +/- 100 points de base aurait un impact de +/- 100K€ sur le coût de l'endettement financier net. Les informations correspondantes sont indiquées dans la note 3.8 « endettement financier net ».

### b) Estimations

Lors de la préparation et de la présentation des états financiers, la direction du Groupe est amenée à exercer fréquemment son jugement afin d'évaluer ou d'estimer certains postes des états financiers. La probabilité de réalisation d'événements futurs est aussi appréciée. Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses initialement retenues si nécessaire.

## 2.5 Information sectorielle

### a) Premier et deuxième niveaux d'information sectorielle

Selon IAS 14-9, « un secteur d'activité est une composante distincte d'une entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits et de services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différentes des autres secteurs d'activité ». IAS 14-9 énumère ensuite un certain nombre de facteurs permettant d'identifier les secteurs d'activité. Aucun de ces facteurs ne se révélant discriminant, la direction du Groupe a jugé que STALLERGÈNES se compose d'un seul et unique secteur d'activité, « l'immunothérapie allergénique ».

Selon IAS 14-9, « un secteur géographique est une composante distincte d'une entreprise qui est engagée dans la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques ». IAS 14-9 énumère ensuite un certain nombre de facteurs permettant d'identifier les secteurs géographiques. En appliquant chacun de ces facteurs à l'activité, la direction du Groupe a affiné en 2007 le découpage de

l'activité géographique, qui se compose désormais de trois nouveaux secteurs géographiques distincts : « l'Europe du Sud » (Espagne, France, Italie, Grèce, Portugal), « les autres pays de l'Union Européenne » (y compris la Suisse) et « les autres marchés ». Les informations historiques ont été re-traitées pour tenir compte de ce nouveau découpage.

Selon IAS 14-28, « La source principale de risques et de rentabilité devient le premier niveau d'information sectorielle. La source secondaire de risques et de rentabilité devient le deuxième niveau d'information sectorielle ». A l'examen, il apparaît que l'activité centrale de Recherche et Développement supporte les principaux risques et détermine de manière prépondérante la rentabilité présente et future de l'ensemble du secteur d'activité. Pour cette raison, la rentabilité de l'immunothérapie allergénique ne peut s'apprécier que globalement.

La direction du Groupe a jugé de ce qui précède que le secteur unique d'activité « immunothérapie allergénique » constitue le premier niveau d'information sectorielle et que les trois secteurs géographiques distincts que sont « l'Europe du Sud », « les autres pays de l'Union Européenne » (y compris la Suisse) et « les autres marchés » en constituent le deuxième niveau d'information sectorielle. Toutefois, le groupe a jugé utile de publier une information supplémentaire sur le dynamisme du chiffre d'affaires réalisé par ligne de produits (« Voie sublinguale », « Voie sous-cutanée », « Autres produits »).

#### **b) Information sectorielle de premier niveau**

Au sein de ce secteur unique d'activité « immunothérapie allergénique », la répartition du chiffre d'affaires par ligne de produits est la suivante :

En milliers d'euros	2005	2006	06/05 Var. %	2007	07/06 Var. %
Voie sublinguale	81 795	96 300	17,7	116 430	20,9
Voie sous-cutanée	23 187	24 090	3,9	24 900	3,4
Autres produits	7 064	6 163	(12,8)	5 734	(7,0)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>112 046</b>	<b>126 553</b>	<b>12,9</b>	<b>147 064</b>	<b>16,2</b>

**c) Information sectorielle géographique de deuxième niveau**

Elle se présente comme suit :

En milliers d'euros	2005	2006	06/05 Var. %	2007	07/06 Var. %
Europe du sud (1)	81 640	93 681	14,7	109 152	16,5
Autres UE (2)	26 649	27 999	5,1	32 485	16,0
Autres marchés	3 757	4 873	29,7	5 426	11,4
<b>Chiffre d'affaires (3)</b>	<b>112 046</b>	<b>126 553</b>	<b>12,9</b>	<b>147 064</b>	<b>16,2</b>
Europe du sud (1)	101 631	119 467	17,5	126 745	6,1
Autres UE (2)	3 061	3 608	17,9	3 837	6,3
Autres marchés	-	-	ns	-	ns
<b>Total de l'actif de clôture (4)</b>	<b>104 692</b>	<b>123 075</b>	<b>17,6</b>	<b>130 582</b>	<b>6,1</b>
Europe du sud (1)	14 525	9 472	(34,8)	16 105	70,0
Autres UE (2)	134	212	58,2	142	(33,0)
Autres marchés	-	-	ns	-	ns
<b>Investissements nets (4)</b>	<b>14 659</b>	<b>9 684</b>	<b>(33,9)</b>	<b>16 247</b>	<b>67,8</b>

(1) Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce. (2) y.c. la Suisse.

(3) Pays d'implantation des clients. (4) y.c. variation du BFR, selon le pays d'implantation des actifs

**2.6 Faits marquants, évènements postérieurs****a) Faits marquants de l'exercice**

Un important programme d'investissement mobilier et immobilier sur 3 ans de 20M€ visant à créer une nouvelle unité de production dédiée à la production des comprimés d'allergènes sur le site existant d'Antony, initié en 2005 pour 3,4M€, a été poursuivi en 2006 pour 11,6M€ et s'est terminé fin 2007 pour 5,0M€. Cette unité est actuellement en cours de validation. Le volet immobilier de ce plan représente 11M€ et le volet industriel 9M€.

A la suite de la crise financière des sub-primes, une ligne d'équivalent de trésorerie de 2 010 K€ investie dans un FCP monétaire dynamique « Oddo Cash arbitrage » détenue par STALLERGÈNES a connu un défaut de liquidité et une perte de valeur significative : le fonds a été fermé et mis en liquidation le 20 juillet 2007 par Oddo Asset Management. Le 10 septembre 2007, un premier acompte sur la liquidation de 884K€ a été versé. Le solde du fonds, soit 1 126K€ a été déclassé par STALLERGÈNES au 31 décembre 2007 d'équivalent de trésorerie vers « actif courant financier ». Il a fait l'objet d'une dépréciation de 492K€ représentant environ 24% du brut initial. Cette dépréciation tient compte des informations récentes publiées par Oddo Asset Management le 6 février 2008 qui ont entraîné une augmentation significative de la dépréciation initialement prévue, pour tenir compte de « paramètres économiques conformes à ceux utilisés par les grandes banques internationales et rendus publics à

l'occasion de la publication de leurs comptes 2007 ». Oddo Asset Management s'est engagé le 20 novembre 2007 :

- à effectuer un deuxième remboursement de 50% des actifs restant en portefeuille en juin 2008,
- à effectuer la liquidation effective du fonds en décembre 2008, avec versement du solde.

**b) Evènements postérieurs à la clôture**

Lors de sa séance du 7 janvier 2008, le conseil d'administration de STALLERGÈNES S.A :

- a autorisé la mise en œuvre d'un programme d'animation de marché qui a été confié à Société Générale Asset Management ; 30 000 actions auto détenues et 1,5 million d'euros ont été affectés par STALLERGÈNES à ce programme d'animation ;
- a annulé le solde des 30.000 actions auto détenues,
- a autorisé un programme immobilier de 17 millions d'euros devant se dérouler pour moitié en 2008 et moitié en 2009 en vue de la construction d'un immeuble administratif de 7 000 m<sup>2</sup> à proximité de l'actuel siège social. Ce programme fera l'objet d'un financement propre par location financement.

Le 17 janvier 2008, un avenant au contrat de location financement existant a été signé avec Sogébaïl. Cet avenant vise à intégrer dans ce contrat l'extension immobilière mentionnée au point a) ci-dessus pour un montant maximum de 8,2M€, avec un valeur de rachat à terme de 2,5M€.

## 3. Notes relatives au bilan

### 3.1 Ecarts d'acquisition

Ils ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Goodwill Groupe [1]	Goodwill IPI [2]	Total écarts d'acquisition
<b>Valeur brute fin 2005</b>	<b>22 218</b>	<b>6 077</b>	<b>28 295</b>
Dépréciations cumulées			
<b>Valeur nette fin 2005</b>	<b>22 218</b>	<b>6 077</b>	<b>28 295</b>
<b>Valeur brute fin 2006</b>	<b>22 218</b>	<b>6 077</b>	<b>28 295</b>
Dépréciations cumulées			
<b>Valeur nette fin 2006</b>	<b>22 218</b>	<b>6 077</b>	<b>28 295</b>
<b>Valeur brute fin 2007</b>	<b>22 218</b>	<b>6 077</b>	<b>28 295</b>
Dépréciations cumulées			
<b>Valeur nette fin 2007</b>	<b>22 218</b>	<b>6 077</b>	<b>28 295</b>

[1] Le goodwill « Groupe » a été dégagé au 1er janvier 2004 dans le bilan d'ouverture en référentiel IFRS en reprenant les éléments suivants :

- Savoir faire Stallergènes acquis en 1993 pour 19 287 K€ (non amorti) ;
- Goodwill de l'entreprise DHS acquise en 1999 pour 2 931 K€ (valeur nette, coût 4 731 K€)

[2] Le goodwill « IPI » a été dégagé lors de l'acquisition effective le 10 mars 2005 de l'activité d'immunothérapie allergénique du groupe espagnol ASAC.

Les tests de juste valeur effectués à la date de clôture se sont fondés sur les hypothèses suivantes :

- unités génératrices de trésorerie : France, Allemagne, Italie, Espagne, autres pays ;
- business plan sur 5 ans sur la base d'une modélisation des marchés,
- taux d'actualisation de 10% par an après impôt,
- croissance à l'infinie de 3% par an.

Ils ont permis de confirmer que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition est supérieure à leur valeur nette comptable.

### 3.2 Actifs incorporels

Ils ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Frais de R&D	Licenses mar-ques et brevets	Logiciels dissociés	Autres droits incorporels	En cours	total actifs incorporels
<b>Valeur brute fin 2005</b>		<b>1 787</b>	<b>5 071</b>	<b>544</b>	<b>243</b>	<b>7 645</b>
Amortissements cumulés		(220)	(3 211)	(165)		(3 596)
<b>Valeur nette fin 2005</b>		<b>1 567</b>	<b>1 860</b>	<b>379</b>	<b>243</b>	<b>4 049</b>
Acquisitions		12	655	6	(154)	519
Cession (valeur nette)			(1)			(1)
Amortissements		(410)	(835)	(88)		(1 333)
<b>Valeur brute fin 2006</b>		<b>1 790</b>	<b>5 717</b>	<b>549</b>	<b>89</b>	<b>8 145</b>
Amortissements cumulés		(621)	(4 038)	(252)		(4 911)
<b>Valeur nette fin 2006</b>		<b>1 169</b>	<b>1 679</b>	<b>297</b>	<b>89</b>	<b>3 234</b>
Acquisitions			891	16	(65)	842
Amortissements		(490)	(947)	(65)		(1 502)
<b>Valeur brute fin 2007</b>		<b>1 790</b>	<b>6 472</b>	<b>564</b>	<b>24</b>	<b>8 850</b>
Amortissements cumulés		(1 111)	(4 849)	(316)		(6 276)
<b>Valeur nette fin 2007</b>		<b>679</b>	<b>1 623</b>	<b>248</b>	<b>24</b>	<b>2 574</b>



### 3.3 Actifs corporels

Ils ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Immobilier financé par location <sup>[1]</sup>	Autre immobilier <sup>[2]</sup>	Installations et matériels	Autres <sup>[3]</sup>	En cours <sup>[2]</sup>	total actifs corporels
<b>Valeur brute fin 2005</b>	<b>8 463</b>	<b>417</b>	<b>10 447</b>	<b>8 649</b>	<b>5 711</b>	<b>33 687</b>
Amortissements cumulés	(2 337)	(153)	(5 727)	(4 983)		(13 200)
<b>Valeur nette fin 2005</b>	<b>6 126</b>	<b>264</b>	<b>4 720</b>	<b>3 666</b>	<b>5 711</b>	<b>20 487</b>
Acquisitions		2 044	2 331	1 593	8 451	14 419
Cession (valeur nette)				(23)		(23)
Amortissements	(289)	(29)	(1 198)	(1 060)		(2 576)
<b>Valeur brute fin 2006</b>	<b>8 463</b>	<b>2 462</b>	<b>12 723</b>	<b>10 093</b>	<b>14 162</b>	<b>47 903</b>
Amortissements cumulés	(2 626)	(183)	(6 870)	(5 917)		(15 596)
<b>Valeur nette fin 2006</b>	<b>5 837</b>	<b>2 279</b>	<b>5 853</b>	<b>4 176</b>	<b>14 162</b>	<b>32 307</b>
Acquisitions			1 404	1 216	8 376	10 996
Cession (valeur nette)				(151)		(151)
Amortissements	(289)	(39)	(1 332)	(1 094)		(2 754)
<b>Valeur brute fin 2007</b>	<b>8 463</b>	<b>2 462</b>	<b>13 801</b>	<b>10 537</b>	<b>22 538</b>	<b>57 801</b>
Amortissements cumulés	(2 915)	(222)	(7 876)	(6 390)		(17 403)
<b>Valeur nette fin 2007</b>	<b>5 548</b>	<b>2 240</b>	<b>5 925</b>	<b>4 147</b>	<b>22 538</b>	<b>40 398</b>

[1] Il s'agit du siège social et de l'unité centrale de production d'Antony. La dette correspondante est indiquée en note 3.8 [1].

[2] Les investissements mentionnés en 2.6 a) 1er alinéa sont classés en « autre immobilier » et en « immobilisations en cours », ce qui explique l'augmentation de ces postes.

[3] Véhicules, mobilier, agencements et équipements.

### 3.4 Actifs financiers

Ils ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Prêts et créances	Actifs financiers courants
<b>Valeur brute fin 2005</b>	<b>283</b>	
Dépréciations cumulées		
<b>Valeur nette fin 2005</b>	<b>283</b>	
Acquisition	111	
Cession (valeur nette)	(23)	
<b>Valeur brute fin 2006</b>	<b>371</b>	
Dépréciations cumulées		
<b>Valeur nette fin 2006</b>	<b>371</b>	
Acquisition	35	
Virement de compte a)		1 126
Cession (valeur nette)	(31)	
Dépréciation b)		(492)
<b>Valeur brute fin 2007</b>	<b>375</b>	<b>1 126</b>
Dépréciations cumulées		(492)
<b>Valeur nette fin 2007</b>	<b>375</b>	<b>634</b>

a) 1 126K€ relatifs au FCP « Oddo Cash arbitrage » ont été reclassés d'équivalents de trésorerie vers « autres actifs financiers ». Cf. 2.6 a) 2ème alinéa.

b) Le poste « autres charges et produits financiers » du compte de résultat qui est en 2007 une charge de 586K€ comprend cette dépréciation pour 492K€.

### 3.5 Actifs et passifs d'impôt différé

Ils ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	2006			2007			
	31/12/05	Crédit d'impôts (+) charges (-)	Résultat en capitaux propres (1)	31/12/06	Crédit d'impôts (+) charges (-)	Résultat en capitaux propres (1)	31/12/07
Engagements sociaux	791	(207)	116	700	(161)	(87)	452
Différences d'évaluation des actifs immobilisés	1 496	(170)		1 326	(286)		1 040
Participation des salariés	622	(68)		554	155		709
Ecart en matière de reconnaissance du revenu	306	(25)		281	(230)		51
Ecart temporaire sur indemnité de rupture de contrat	491	(491)		-			-
Autres écarts temporaires	125	11		136	63		199
<b>Total actifs d'impôt différé</b>	<b>3 831</b>	<b>(950)</b>	<b>116</b>	<b>2 997</b>	<b>(459)</b>	<b>(87)</b>	<b>2 451</b>
Différences d'évaluation des actifs immobilisés	(545)	(321)		(866)	(275)		(1 141)
Ecart en matière de reconnaissance du revenu	(195)	(6)		(201)	(76)		(277)
Autres écarts temporaires	-	(52)		(52)	5		(47)
<b>Total passifs d'impôt différé</b>	<b>(740)</b>	<b>(379)</b>	<b>-</b>	<b>(1 119)</b>	<b>(346)</b>	<b>-</b>	<b>(1 465)</b>
<b>TOTAL ACTIFS ET PASSIFS</b>	<b>3 091</b>	<b>(1 329)</b>	<b>116</b>	<b>1 878</b>	<b>(805)</b>	<b>(87)</b>	<b>986</b>

(1) Il s'agit de l'impact d'impôt différé sur les écarts actuariels concernant les engagements de retraite passés en capitaux propres. Cf. 3.10 b).

### 3.6 Stocks

Ils ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Matières premières	Marchandises	En cours	Produits finis	Total Stocks
<b>Valeur brute fin 2005</b>	<b>5 310</b>	<b>233</b>	<b>6 784</b>	<b>1 245</b>	<b>13 572</b>
Dépréciation	(105)	-	(367)	(27)	(499)
<b>Valeur nette fin 2005</b>	<b>5 205</b>	<b>233</b>	<b>6 417</b>	<b>1 218</b>	<b>13 073</b>
Variation de stock	1 147	690	(193)	(52)	1 592
Dépréciation nette	63	(81)	(131)	(9)	(158)
<b>Valeur brute fin 2006</b>	<b>6 457</b>	<b>923</b>	<b>6 591</b>	<b>1 193</b>	<b>15 164</b>
Dépréciation	(42)	(81)	(498)	(36)	(657)
<b>Valeur nette fin 2006</b>	<b>6 415</b>	<b>842</b>	<b>6 093</b>	<b>1 157</b>	<b>14 507</b>
Variation de stock	1 684	173	(195)	(28)	1 634
Dépréciation nette	(87)	56	102	(22)	49
<b>Valeur brute fin 2007</b>	<b>8 141</b>	<b>1 096</b>	<b>6 396</b>	<b>1 165</b>	<b>16 798</b>
Dépréciation	(129)	(25)	(396)	(58)	(608)
<b>Valeur nette fin 2007</b>	<b>8 012</b>	<b>1 071</b>	<b>6 000</b>	<b>1 107</b>	<b>16 190</b>

### 3.7 Clients et autres débiteurs

Ils s'analysent et ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	31/12/05	31/12/06	31/12/07
Clients		19 849	20 938	21 255
Dépréciation clients	(1)	(299)	(974)	(579)
Clients net		19 550	19 964	20 676
Subvention fiscale à recevoir	2.2.16	2 749	2 864	4 348
Créances sur actifs non courants	(2)	1 201		
Autres débiteurs		3 722	3 767	4 797
Charges constatées d'avance		764	1 020	794
<b>Clients et autres débiteurs</b>		<b>27 986</b>	<b>27 615</b>	<b>30 615</b>

(1) L'augmentation du niveau de dépréciation à partir de 2006 est due pour l'essentiel à des difficultés de recouvrement de créances auprès des organismes de santé « tiers payant » en France.

(2) Il s'agit d'une créance de TVA liée à l'acquisition d'IPI qui a été remboursée en 2006.

L'analyse du délai de paiement des clients est présentée dans le tableau qui suit. Les Hôpitaux / Docteurs et les Distributeurs sont parfois des organismes publics de santé dont les procédures internes de paiement sont longues et contraignantes, ce qui ne permet pas toujours le respect des délais contractuellement prévus.

Le provisionnement des patients est effectué en fonction des probabilités de non recouvrement. Les autres créances font l'objet de provisionnement lorsqu'une défaillance est avérée probable.

En milliers d'euros	Courant	Overdue < 3 mois	Overdue < 1 an	Overdue > 1 an	Clients Brut	Provision	Clients Net
Patients	7 821	783	351	193	9 147	(450)	8 697
Hôpitaux / Docteurs	2 271	1 088	954	330	4 644	(81)	4 562
Pharmacies / grossistes	1 566	206	15	20	1 808	(19)	1 789
Distributeurs	4 507	681	441	29	5 657	(29)	5 628
<b>Valeur brute fin 2007</b>	<b>16 165</b>	<b>2 758</b>	<b>1 761</b>	<b>572</b>	<b>21 255</b>	<b>(579)</b>	<b>20 676</b>
Provision			(282)	(297)	(579)		
<b>Valeur nette fin 2007</b>	<b>16 165</b>	<b>2 758</b>	<b>1 479</b>	<b>275</b>	<b>20 676</b>		

### 3.8 Endettement financier net

Il s'analyse et a évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	Plus de cinq ans	Plus d'1 an moins de cinq	Moins d'1 an	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Location financement immobilier (2002)	(1)	1 372	2 750	596	4 718	5 281	5 813
Crédit syndiqué 45M€ (2005)	(2)		12 000	2 000	14 000	16 000	18 000
Concours bancaires courants				721	721	4 499	113
<b>Total emprunts (A)</b>	<b>1.1</b>	<b>1 372</b>	<b>14 750</b>	<b>3 317</b>	<b>19 439</b>	<b>25 780</b>	<b>23 926</b>
Équivalents de trésorerie	(3)			5 562	5 562	10 404	2 810
Trésorerie				3 488	3 488	3 345	3 878
<b>Trésorerie et équivalents (B)</b>	<b>1.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 050</b>	<b>9 050</b>	<b>13 749</b>	<b>6 688</b>
Concours bancaires courants à déduire				(721)	(721)	(4 499)	(113)
Trésorerie nette	1.4	-	-	8 329	8 329	9 250	6 575
<b>Endettement financier net (A) - (B)</b>	<b>1.4</b>	<b>1 372</b>	<b>14 750</b>	<b>(5 733)</b>	<b>10 389</b>	<b>12 031</b>	<b>17 238</b>
Ratio financier : Endettement financier net sur excédent brut de trésorerie (note 1.4) :					0,35	0,44	0,64

(1) Il s'agit de la dette actualisée de location financement correspondant au montant perçu le 5 septembre 2002 pour la vente de l'immeuble d'Antony dans le cadre d'une opération de cession bail sur 12 ans. Cette dette est à 67% à taux fixe (TEC 10 + Spread) et à 33% à taux variable (Euribor 3 mois + spread).

Cf. note 5.2. La juste valeur de cet emprunt et les flux financiers futurs non actualisés sont présentés en note 5.2.1.

(2) Le « covenant » relatif au crédit syndiqué « 45M€ » précise que l'endettement net consolidé doit être inférieur ou égal à 3 fois l'excédent brut de trésorerie (Cf. 1.4) du Groupe. Cette condition est largement respectée à la fin de l'exercice 2007. Cet emprunt est à taux variable (Euribor 3 mois + spread).

Le Groupe dispose d'une capacité additionnelle d'endettement de 22M€ en 2008 sur ce crédit disponible jusqu'à fin 2009. La juste valeur correspond à la valeur de remboursement. Les flux financiers futurs non actualisés de cet emprunt sont de 2 650k€ en 2008 et de 12 560k€ en 2009.

(3) Les équivalents de trésorerie concernent des SICAV BNP Paribas classées dans la catégorie "Monétaire Euro" au sens de l'AMF. Elles ne sont pas exposées à un risque significatif de variation de valeur.

Le coût de l'endettement financier net comprend la somme nette des charges et produits directement liés aux emprunts ou à la trésorerie. Il a évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	06/05 Var. %	2007	07/06 Var. %
(Endettement) financier net moyen pondéré	(1)	(14 861)	(13 638)	(8,2)	(10 263)	(24,7)
Frais financiers de l'endettement		(638)	(926)	45,1	(1 027)	10,9
Produits financiers des éq. de trésorerie		-	224	ns	374	67,0
Coût de l'endettement financier net	(2)	(638)	(702)	10,0	(653)	(7,0)
<b>Taux d'intérêt effectif moyen</b>	<b>%(2)/(1)</b>	<b>4,29%</b>	<b>5,15%</b>	<b>19,9</b>	<b>6,36%</b>	<b>23,6</b>

(1) Moyenne des situations de fin de mois.

(2) L'importance du taux d'intérêt effectif constaté en 2007 est liée à la remontée des taux d'intérêts ainsi qu'à « l'effet de ciseaux » de la structure de l'endettement, l'emprunt à long terme ayant un taux de rémunération supérieur à la rémunération de la trésorerie nette.

### 3.9 Autres passifs non courants

Il s'agit jusqu' à fin 2006 d'avances remboursables en cas de succès de certains programmes de recherche accordées par l'Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche. Ces avances ne portent pas intérêt. En cas d'échec, tout ou partie de ces avances peut être acquis au laboratoire et être comptabilisé en revenu de la période. En 2007, l'avance de 275 K€ a été remboursée pour 100 K€ et reprise en profit pour 175 K€.

Les intérêts minoritaires de la filiale de distribution en Hollande créée en février 2007 disposent d'un engagement de rachat par STALLERGÈNES sur la période 2012-2017. Au 31 décembre 2007, la juste valeur de cette dette a été estimée par la direction à 159K€ et cet engagement a été comptabilisé en autres passifs non courants en conformité avec la norme IAS 32.23 (cf. 2.3).

### 3.10 Provisions

#### a) Tableau général

Elles s'analysent et ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	2006		2007		31/12/07		
		31/12/05	Dotation nette (3)	Résultat en capitaux propres (2)	31/12/06		Dotation nette (3)	Résultat en capitaux propres (2)
Engagements de retraite		1 782	(525)	332	1 589	(240)	(254)	1 095
Autres engagements sociaux > 1 an	(1)	353	(117)		236	(28)		208
<b>Provisions non courantes</b>		<b>2 135</b>	<b>(642)</b>	<b>332</b>	<b>1 825</b>	<b>(268)</b>	<b>(254)</b>	<b>1 303</b>
Autres engagements sociaux < 1 an	(1)	117	117		234	(84)		150
Retour de marchandises		77			77	(52)		25
Autres risques		1 606	93		1 699	67		1 766
<b>Provisions courantes</b>		<b>1 800</b>	<b>210</b>	<b>-</b>	<b>2 010</b>	<b>(69)</b>	<b>-</b>	<b>1 941</b>
<b>Total provisions</b>		<b>3 935</b>	<b>(432)</b>	<b>332</b>	<b>3 835</b>	<b>(337)</b>	<b>(254)</b>	<b>3 244</b>

(1) Le poste « autres engagements sociaux » correspond à des indemnités contractuelles de non concurrence payables sur plusieurs années.

(2) Les montants concernés constituent des variations qui sont constatées directement dans les capitaux propres.

(3) Les dotations nettes des deux années 2006 et 2007 ne comprennent pas de montant significatif de reprise de provision sans objet.

**b) Engagements de retraite**

La valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies a évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	charges 2007					31/12/07
		31/12/06	Aquisition de droits (2)	Coût financier (3)	Variations actuarielles en capitaux propres	Mouvements financiers	
Engagements financés partiellement	(1)	3 586	459	143	(254)	(108)	3 826
Actifs du régime à déduire	(4)	(2 042)		(87)		(644)	(2 773)
<b>Sous total</b>		<b>1 544</b>	<b>459</b>	<b>56</b>	<b>(254)</b>	<b>(752)</b>	<b>1 053</b>
Engagements non financés		45	(5)	2			42
<b>Total des engagements</b>		<b>1 589</b>	<b>454</b>	<b>58</b>	<b>(254)</b>	<b>(752)</b>	<b>1 095</b>

(1) Il s'agit fin 2007 des engagements sociaux payables en France. Les « acquisitions de droits » correspondent au coût des services passés. Les « variations actuarielles » sont dues à la modification des règles légales de calcul des indemnités et à l'adoption d'un taux d'actualisation plus élevé (5,20% au lieu de 4,00%). Les « mouvements financiers » correspondent à la mise en place de nouveaux financements (y compris sur des risques précédemment non financés) sous déduction des indemnités reçues en contrepartie des indemnités versées. Les principales hypothèses actuarielles sont inchangées (à l'exception du taux d'actualisation) et sont les suivantes :

- Taux d'évolution des salaires : 3% par an, avec un sous-jacent d'inflation de 2% par an.
- Taux d'actualisation retenu : 5,20%, la variation de +/- 0,50% de ce taux conduirait à une variation des engagements de +/- 200/250 K€ de ces engagements.
- Tables de mortalités utilisées : tables prospectives par génération, dites « TGF05 ».
- Turnover dégressif en fonction de l'âge, nul après 50 ans.

(2) Les charges correspondantes sont comptabilisées (entre autres) au poste « Autres engagements sociaux » dans les « autres frais généraux » Cf. 4.1.

(3) Les charges correspondantes sont comptabilisées (entre autres) au poste « Autres charges et produits financiers » du compte de résultat présenté en 1.2.

(4) Les actifs de placement ont connu un rendement moyen de 4,26% par an en 2007. Ils sont placés pour 80% en support à capital garanti en euro et pour 20% en supports actions diversifiés à fin 2007.

**3.11 Fournisseurs et autres crédateurs**

Ils s'analysent et ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	31/12/05	31/12/06	31/12/07
Fournisseurs		17 105	17 622	19 130
Dettes sur actifs non courants	(1)	4 141	8 269	3 849
Impôt courant		1 401	401	1 186
Autres dettes fiscales et sociales		10 956	11 962	14 385
Autres crédateurs		2 353	1 100	1 280
Charges à payer		17	16	10
<b>Fournisseurs et autres crédateurs</b>		<b>35 973</b>	<b>39 370</b>	<b>39 840</b>

(1) L'importance du poste « Dettes sur actifs non courants » provient pour l'essentiel de l'engagement d'un important plan d'investissements sur 3 ans. Cf. notes 2.6 a), et 5.1 c).

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1 Autres frais généraux

Ils s'analysent et ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	06/05 Var. %	2007	07/06 Var. %
Intéressement et participation		(4 014)	(4 051)	0,9	(4 990)	23,2
Autres engagements sociaux	(1)	(999)	(1 087)	8,8	(1 177)	8,3
Paieement du personnel en actions	(2)	(981)	(952)	(3,0)	(971)	2,0
<b>Frais de personnel centraux</b>	<b>4.4</b>	<b>(5 994)</b>	<b>(6 090)</b>	<b>1,6</b>	<b>(7 138)</b>	<b>17,2</b>
Plus ou (moins) value de cession actif		(3)	(12)	300,0	(136)	ns
Pertes et profits de change		41	42	2,4	(38)	(190,5)
Coûts de réorganisation		(340)	(850)	150,0	(704)	(17,2)
Coûts des marques, brevets et licences		(369)	(240)	(35,0)	(439)	82,9
Litiges et autres risques		(22)	3	(113,6)	632	ns
Reprise de provision sans objet		88	-	(100,0)	-	ns
<b>Autres charges et produits</b>	<b>4.3</b>	<b>(605)</b>	<b>(1 057)</b>	<b>74,7</b>	<b>(685)</b>	<b>(35,2)</b>
<b>Autres frais généraux</b>		<b>(6 599)</b>	<b>(7 147)</b>	<b>8,3</b>	<b>(7 823)</b>	<b>9,5</b>

(1) Il s'agit de charges non directement opérationnelles liées aux engagements de retraite, à des engagements de non-concurrence et à des surcoûts générés par les absences.

(2) Le détail des charges et les hypothèses de calcul relatives aux attributions de 2007 sont indiquées en note 5.5.

### 4.2 Produits liés à la Recherche et Développement

Ils s'analysent et ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	06/05 Var. %	2007	07/06 Var. %
Part en base	(1)	523	1 266	142,1	1 830	44,5
Part en accroissement et autres	(2)	2 358	1 574	(33,2)	2 518	60,0
<b>Crédit d'impôt recherche</b>		<b>2 881</b>	<b>2 840</b>	<b>(1,4)</b>	<b>4 348</b>	<b>53,1</b>
Autres produits liés à la recherche	(3)			ns	1 172	ns
<b>Produits liés à la R&amp;D</b>		<b>2 881</b>	<b>2 840</b>	<b>(1,4)</b>	<b>5 520</b>	<b>94,4</b>

(1) La part en base est égale à 5% des dépenses éligibles depuis 2004. Ce taux a été porté à 10% pour l'année 2006.

(2) La part en accroissement est égale à 45% de la différence entre les dépenses éligibles de l'année et de la moyenne des dépenses éligibles corrigées du coût de la vie des deux années précédentes. Ce taux a été baissé à 40% pour l'année 2006.

(3) Le poste « autres produits liés à la recherche » correspond principalement à des avantages obtenus de certains sous traitants de recherche.

### 4.3 Compte de résultat opérationnel par nature de charge

Il s'analyse et a évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	06/05 Var.%	2007	07/06 Var.%
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>112 046</b>	<b>126 553</b>	<b>12,9</b>	<b>147 064</b>	<b>16,2</b>
Autres produits de l'activité		3 250	3 114	(4,2)	5 804	86,4
Consommations matières		(8 624)	(8 668)	0,5	(9 804)	13,1
Frais de personnel	4.4	(38 229)	(41 564)	8,7	(48 135)	15,8
Impôts et taxes		(1 166)	(1 378)	18,2	(1 643)	19,2
Charges externes		(40 713)	(50 336)	23,6	(62 929)	25,0
Amortissements		(3 263)	(3 909)	19,8	(4 256)	8,9
Provisions		(523)	432	(182,6)	(155)	(135,9)
Autres charges et produits	4.1	(605)	(1 057)	74,7	(685)	(35,2)
<b>Total charges</b>		<b>(89 873)</b>	<b>(103 366)</b>	<b>15,0</b>	<b>(121 803)</b>	<b>17,8</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>22 173</b>	<b>23 187</b>	<b>4,6</b>	<b>25 261</b>	<b>8,9</b>

### 4.4 Effectifs et charges de personnel

Les effectifs moyens en équivalents temps plein (ETP) du Groupe, personnel intérimaire compris, s'analysent et ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	06/05 Var.%	2007	07/06 Var.%
Chaîne logistique		258	255	(1,2)	269	5,5
Commercial		129	151	17,1	182	20,5
Administration		91	97	6,6	105	8,2
Recherche et Développement		79	85	7,6	105	23,5
<b>Effectifs moyens des activités</b>		<b>557</b>	<b>588</b>	<b>5,6</b>	<b>661</b>	<b>12,4</b>

Les charges de personnel du Groupe, personnel intérimaire compris, s'analysent et ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	06/05 Var.%	2007	07/06 Var.%
Chaîne logistique		10 433	10 766	3,2	11 979	11,3
Commercial		10 355	11 539	11,4	13 713	18,8
Administration		6 717	7 455	11,0	8 528	14,4
Recherche et Développement		4 730	5 714	20,8	6 777	18,6
Centraux	4.1	5 994	6 090	1,6	7 138	17,2
<b>Frais de personnel</b>	4.3	<b>38 229</b>	<b>41 564</b>	<b>8,7</b>	<b>48 135</b>	<b>15,8</b>



## 4.5 Impôt

### a) Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt se répartit comme suit :

En milliers d'euros	Résultat opérationnel (1)	Coût de l'endettement financier net (2)	Total
<b>Résultat avant impôt 2005</b>	<b>21 858</b>	<b>(638)</b>	<b>21 220</b>
Impôt courant	(7 377)	223	(7 154)
Impôt différé	(298)		(298)
<b>Total impôt</b>	<b>(7 675)</b>	<b>223</b>	<b>(7 452)</b>
<b>Résultat net 2005</b>	<b>14 183</b>	<b>(415)</b>	<b>13 768</b>
<b>Résultat avant impôt 2006</b>	<b>23 153</b>	<b>(702)</b>	<b>22 451</b>
Impôt courant	(6 810)	242	(6 568)
Impôt différé	(1 328)	(1)	(1 329)
<b>Total impôt</b>	<b>(8 138)</b>	<b>241</b>	<b>(7 897)</b>
<b>Résultat net 2006</b>	<b>15 015</b>	<b>(461)</b>	<b>14 554</b>
Résultat avant impôt 2007	24 675	(653)	24 022
Impôt courant	(7 436)	225	(7 211)
Impôt différé	(806)	1	(805)
<b>Total impôt</b>	<b>(8 242)</b>	<b>226</b>	<b>(8 016)</b>
<b>Résultat net 2007</b>	<b>16 433</b>	<b>(427)</b>	<b>16 006</b>

(1) Y compris plus et moins value de cession et frais et revenus financiers non liés à l'endettement.

(2) Le détail des frais et des produits financiers concernés est présenté en note 3.8.

### c) Preuve d'impôt

En milliers d'euros	2005	2006	2007
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>21 220</b>	<b>22 451</b>	<b>24 022</b>
Paiement du personnel en actions	981	952	971
Crédit d'impôt recherche	(2 881)	(2 840)	(4 268)
Pertes reportables non activées			1 137
Autres différences permanentes	1 463	1 650	718
<b>Différences permanentes</b>	<b>(437)</b>	<b>(238)</b>	<b>(1 442)</b>
<b>Résultat imposable</b>	<b>20 783</b>	<b>22 213</b>	<b>22 580</b>
Taux d'impôt de la maison mère	34,93%	34,43%	34,43%
<b>Impôt théorique sur rés. Comptable</b>	<b>(7 412)</b>	<b>(7 730)</b>	<b>(8 271)</b>
Différences permanentes	153	82	496
Ecart de taux d'impôt mère filiales	(43)	(150)	(70)
Ecart de taux sur impôts différés			(138)
Rappel d'impôts	(123)	(100)	(30)
Autres régularisations d'impôts	(27)	1	(3)
<b>Impôt comptable</b>	<b>(7 452)</b>	<b>(7 897)</b>	<b>(8 016)</b>
Taux effectif d'impôt sur rés. comptable	35,1%	35,2%	33,4%

## 4.6 Résultat par action

L'évolution du nombre de titres donnant droit au capital est présentée en note 1.3. Les moyennes de la période sont calculées sur une base semestrielle.

Le calcul des actions de dilution s'effectue de la manière suivante :

Moyennes de la période	Nombre moyen d'options	Prix moyen d'exercice	Cours moyen de l'action	Plus value (PV%)	Nombre d'actions de dilution = nb x PV%
<b>Année 2005</b>	936 171	10,81 €	24,23 €	55,38%	<b>518 445</b>
<b>Année 2006</b>	757 724	15,25 €	29,77 €	48,79%	<b>369 698</b>
<b>Année 2007</b>	718 239	19,81 €	57,26 €	65,41%	<b>469 784</b>

On en déduit les nombres moyens d'actions pour le calcul du résultat par action :

Moyennes de la période	Nombre d'actions	Titres auto détenus	Nombre d'actions avec dividende	Nombre d'actions de dilution	Nombre d'actions diluées
<b>Année 2005</b>	13 149 465	(497 760)	<b>12 651 705</b>	518 445	<b>13 170 150</b>
<b>Année 2006</b>	13 251 242	(512 760)	<b>12 738 482</b>	369 698	<b>13 108 179</b>
<b>Année 2007</b>	12 924 967	(60 000)	<b>12 864 967</b>	469 784	<b>13 334 751</b>

## 5. Autres notes annexes

### 5.1 Réconciliation des flux de trésorerie

a) Le détail des acquisitions d'actifs non courants et amortissements est le suivant :

En milliers d'euros	Actifs non courants					Total
	Ecarts d'acquisition	incorporels	corporels	financiers	Impôts différés	
<b>Coût au 31 décembre 2005</b>	<b>28 295</b>	<b>7 645</b>	<b>33 687</b>	<b>283</b>	<b>3 831</b>	<b>73 741</b>
Amortissements et provisions		(3 596)	(13 200)			(16 796)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>28 295</b>	<b>4 049</b>	<b>20 487</b>	<b>283</b>	<b>3 831</b>	<b>56 945</b>
Acquisitions		519	14 419	111		15 049
Cessions (valeurs nettes)		(1)	(23)	(23)		(47)
Amortissements et provisions		(1 333)	(2 576)		-	(3 909)
Produit (charge) d'impôt différé					(950)	(950)
Ajustements de valeur					116	116
<b>Coût au 31 décembre 2006</b>	<b>28 295</b>	<b>8 145</b>	<b>47 903</b>	<b>371</b>	<b>2 997</b>	<b>87 711</b>
Amortissements et provisions		(4 911)	(15 596)			(20 507)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>28 295</b>	<b>3 234</b>	<b>32 307</b>	<b>371</b>	<b>2 997</b>	<b>67 204</b>
Acquisitions		842	10 996	35		11 873
Cessions (valeurs nettes)			(151)	(31)		(182)
Amortissements et provisions		(1 502)	(2 754)		-	(4 256)
Produit (charge) d'impôt différé					(459)	(459)
Ajustements de valeur					(87)	(87)
<b>Coût au 31 décembre 2007</b>	<b>28 295</b>	<b>8 850</b>	<b>57 801</b>	<b>375</b>	<b>2 451</b>	<b>97 772</b>
Amortissements et provisions		(6 276)	(17 403)			(23 679)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>28 295</b>	<b>2 574</b>	<b>40 398</b>	<b>375</b>	<b>2 451</b>	<b>74 093</b>

b) Le calcul alternatif de l'excédent brut de trésorerie à partir du résultat net est le suivant :

En milliers d'euros	2005	2006	06/05 Var. %	2007	07/06 Var. %
<b>Résultat net</b>	<b>13 768</b>	<b>14 554</b>	<b>5,7</b>	<b>16 006</b>	<b>10,0</b>
Amortissements	3 263	3 909	19,8	4 256	8,9
Provisions	523	(432)	(183)	155	(136)
Avance remboursable virée en résultat			ns	(175)	ns
Charges/produits liés aux stocks options et assimilés	981	952	(3,0)	971	2,0
(Plus)/moins values de cessions d'actifs	202	12	(94,1)	136	ns
Coût de l'endettement financier net	638	702	10,0	653	(7,0)
Total impôts	7 452	7 897	6,0	8 016	1,5
<b>Excédent brut de trésorerie (calc/r.net)</b>	<b>26 827</b>	<b>27 594</b>	<b>2,9</b>	<b>30 018</b>	<b>8,8</b>

c) La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2005		31 décembre 2006		(Aug)/ Dim	31 décembre 2007		(Aug)/ Dim
	<i>j de CA</i>		<i>j de CA</i>		2006	<i>j de CA</i>		2007
Stocks	13 073	42	14 507	41	(1 434)	16 190	40	(1 683)
Clients	19 550	63	19 963	57	(413)	20 677	51	(714)
Autres actifs courants	4 488	14	4 789	14	(301)	5 591	14	(802)
Impôts courants nets	1 348	4	2 463	7	(1 115)	3 162	8	(699)
Fournisseurs	(17 105)	(55)	(17 622)	(50)	517	(19 130)	(47)	1 508
Autres passifs courants	(13 328)	(43)	(13 078)	(37)	(250)	(15 675)	(38)	2 597
<b>B.F.R. opérationnel</b>	<b>8 026</b>	<b>26</b>	<b>11 022</b>	<b>31</b>	<b>(2 996)</b>	<b>10 815</b>	<b>26</b>	<b>207</b>
Autres actifs courants	1 201		-		1 201			-
Fournisseurs	(4 141)		(8 270)		4 129	(3 850)		(4 420)
<b>B.F.R. lié à l'investissement</b>	<b>(2 940)</b>		<b>(8 270)</b>		<b>5 330</b>	<b>(3 850)</b>		<b>(4 420)</b>
<b>B.F.R. Total</b>	<b>5 086</b>		<b>2 752</b>		<b>2 334</b>	<b>6 965</b>		<b>4 213</b>
Stocks	13 073		14 507		(1 434)	16 190		(1 683)
Clients et autres débiteurs	27 986		27 615		371	30 615		(3 000)
Fournisseurs et autres créditeurs	(35 973)		(39 370)		3 397	(39 840)		470
<b>B.F.R. TOTAL POUR CONTRÔLE</b>	<b>5 086</b>		<b>2 752</b>		<b>2 334</b>	<b>6 965</b>		<b>(4 213)</b>

## 5.2 Engagements

### 5.2.1. Cession bail de l'immobilier d'Antony

L'immeuble industriel d'Antony a été cédé le 5 septembre 2002 par la SCI "STALLERGÈNES ANTONY" à la société SOGEBAIL, spécialisée dans les opérations de cession bail, pour un montant brut de 7 368 milliers d'euros (y compris les frais notariés à la charge de l'acquéreur). A la même date, un contrat de bail a été souscrit auprès de cette société pour une période de 12 ans, dont les loyers ont été calculés sur la base du remboursement par annuité constante d'un emprunt de 7 368 K€ courant sur la durée du bail. Au terme de ce bail, le 5 septembre 2014, la SCI dispose d'une option de rachat de l'immeuble pour le prix de 1 €. Dans les comptes consolidés, les écritures de cession ont été annulées en contrepartie de la constatation d'une dette d'emprunt de 7.368 milliers d'euros, dont 4 718 K€ restaient à rembourser au 31 décembre 2007 (cf. note 3.8) et les frais de l'opération qui se montent à 216 milliers d'euros sont étalés linéairement sur la durée du bail. Au 31 décembre 2007, la valeur nette comptable de l'immeuble (terrain + construction) se monte à 5 548 K€ (cf. note 3.3). L'engagement total au titre de ce contrat est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/06		31/12/07	
	Loyers	Juste valeur	Loyers	Juste valeur
Paiements à moins de 1 an	840	824	840	824
A plus de 1 an et moins de 5 ans	3 360	2 910	3 360	2 910
Paiements à plus de 5 ans	2 270	1 657	1 430	1 070
<b>TOTAL</b>	<b>6 470</b>	<b>5 391</b>	<b>5 630</b>	<b>4 804</b>

### 5.2.2. Engagements donnés dans le cadre du droit individuel à la formation du personnel en France

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés en France au 31 décembre 2007 est de 28 848 heures.

Le volume d'heures de formation prises par les salariés en France est de 10 566 heures soit un solde d'heures DIF non utilisé au 31 décembre 2007 de 18 282 heures.

### 5.2.3. Autres engagements

Il n'y pas à la connaissance de la direction du Groupe d'autre engagement hors bilan significatif.

## 5.3 Actifs et passifs éventuels

Le Groupe a payé en 2003 un rappel d'impôts de 689K€ portant sur le contrôle fiscal des exercices 1996 à 1999 de la société STALLERGÈNES SA. Après analyse, la direction a jugé prudent de passer cette somme en charge. Un recours contentieux est cependant en cours par lequel tous les redressements fiscaux constitutifs du rappel d'impôt sont contestés. Il est donc possible (mais non probable) que tout ou partie de cette somme puisse être recouvrée dans le futur.

A fin 2007, 1 137 K€ de pertes reportables n'ont pas fait l'objet d'impôt différé actif. Ces pertes sont reportables sur 9 ans. Le taux d'imposition local étant de 25%, l'activation ultérieure de ces pertes qui est possible sans être toutefois probable conduirait à la reconnaissance d'un actif d'impôt de 284 K€.

Il n'y a pas à la connaissance de la direction du Groupe d'autres actifs ou passifs significatifs éventuels.

## 5.4 Entreprises liées

Les comptes du Groupe sont consolidés par intégration globale dans les comptes du groupe Wendel, qui possède, au 31 décembre 2007 6.081.456 actions, soit 47,10% des actions de STALLERGENES, après déduction de l'autocontrôle.

Le groupe Wendel n'a pas de relation d'affaires avec le Groupe. Il fait toutefois bénéficier ce dernier de son expérience en matière administrative et fiscale dans le cadre d'un contrat d'assistance. Ce contrat d'un coût annuel de 80K€ identique en 2005 et 2006 fait l'objet d'un exposé détaillé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Les rémunérations versées aux organes de direction ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	06/05 Var. %	2007	07/06 Var. %
<b>Rémunérations brute versée aux organes de direction</b>	(1)	<b>721</b>	<b>763</b>	<b>5,8</b>	<b>836</b>	<b>9,6</b>
Jetons de présence des membres du conseil		76	76	-	71	(6,6)
Prestation de services	(2)	45	45	-	49	8,9
Indemnités de fin de contrat	(3)	-	-	ns	-	ns
<b>Salaires et autres avantages à court terme</b>		<b>842</b>	<b>884</b>	<b>5,0</b>	<b>956</b>	<b>8,1</b>
Avantages postérieurs à l'emploi	(4)	16	90	462,5	149	65,6
Valeur estimée des stocks options attribuées	(5)	507	318	(37,3)	210	(34,0)
<b>Rémunération différée</b>		<b>523</b>	<b>408</b>	<b>(22,0)</b>	<b>359</b>	<b>(12,0)</b>
<b>Rémunération totale</b>		<b>1 365</b>	<b>1 292</b>	<b>(5,3)</b>	<b>1 315</b>	<b>1,8</b>

(1) Président Directeur Général, Directeur Général Délégué Pharmacien Responsable, deux administrateurs disposant d'un contrat de travail.

(2) Il s'agit d'une prestation de conseil scientifique rendue par un autre membre du conseil d'administration.

(3) Les dirigeants ne disposent pas de droit spécifique en la matière de type « clause parachute ».

(4) Les montants correspondants sont provisionnés au bilan du 31 décembre 2007 à hauteur de 848k€ dans les engagements de retraite (cf. 3.10 b). Ceux-ci sont financés à hauteur de 795K€ par des actifs de placement. L'engagement net provisionné est donc de 53K€.

(5) Les dirigeants et mandataires disposent au 31 décembre 2007 de 243 080 options non exercées. Cf. note 5.5.

## 5.5 Détail des plans de stock-options en vigueur

Les plans de stock-options en vigueur sont les suivants :

Plan de souscription d'actions (suite)	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4		
<b>Date Assemblée Générale</b>	<b>9-juin-99</b>	<b>07-juin 2000</b>	<b>26-juin-02</b>		
Options autorisées	400 000	200 000	160 000		
Options perdues :	47 200	48 000	40 000		
Options exercées :	352 550	151 000	27 296		
Options en vigueur :	250	1 000	92 704		
Reste à attribuer :	-	-	-		
<b>Date d'attribution :</b>	<b>10/3/00</b>	<b>19/3/02</b>	<b>9/10/03</b>	<b>16/4/04</b>	<b>20/4/04</b>
Durée moyenne (ans) de l'acquisition des droits	3	3	3	3	3
Date d'expiration des options	11/3/08	20/3/10	10/10/11	17/4/12	21/4/12
Prix de souscription (EUR) (Total = prix moyen pondéré)	4,44	5,04	8,62	10,14	9,92
Options attribuées :	144 000	184 000	36 000	32 000	68 000
<b>Options en vigueur</b>	<b>250</b>	<b>1 000</b>	<b>13 104</b>	<b>32 000</b>	<b>47 600</b>
<b>Dirigeants et mandataires:</b>	<b>250</b>	-	-	-	-
Juste valeur 1 option (€)			3,03	3,03	3,03
Coût estimé (K€)					
• 2005			22	29	61
• 2006			12	29	61
• 2007				9	18

Plan de souscription d'actions (suite)	Plan n° 5					Plan n° 6				Total
<b>Date Assemblée Générale</b>	<b>20 déc. 2004</b>					<b>16-juin 2006</b>				
Options autorisées	600 000					120 000				1 480 000
Options perdues :	15 000					-				150 200
Options exercées :	88 788					3 700				623 334
Options en vigueur :	496 212					89 300				679 466
Reste à attribuer :	-					27 000				27 000
<b>Date d'attribution :</b>	<b>20/12/04</b>	<b>14/11/05</b>	<b>14/11/05</b>	<b>27/9/06</b>	<b>4/5/07</b>	<b>27/9/06</b>	<b>4/5/07</b>	<b>4/5/07</b>	<b>4/5/07</b>	
Durée moyenne (ans) de l'acquisition des droits (1)	2,6	2,6	1,9	3	3	3	3	3	3	
Date d'expiration des options	21/12/14	14/11/15	14/11/15	27/9/16	3/5/17	27/9/16	3/5/17	3/5/17	3/5/17	
Prix de souscription (EUR) (Total = prix moyen pondéré)	18,70 (2)	24,83	26,17	27,25	53,96	27,25	53,96	57,06	53,96	21,47
Options attribuées :	490 000	64 000	8 000	36 000	2 000	45 000	20 000	6 000	22 000	1 157 000
<b>Options en vigueur</b>	<b>411 166</b>	<b>41 321</b>	<b>8 000</b>	<b>33 725</b>	<b>2 000</b>	<b>41 300</b>	<b>20 000</b>	<b>6 000</b>	<b>22 000</b>	<b>679 466</b>
<b>Dirigeants et mandataires:</b>	<b>242 830</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>243 080</b>
Juste valeur 1 option (€) (3)	3,97	7,51	7,03	9,12	18,12	9,12	18,12	18,12	18,12	
Coût estimé (K€) (3):										
• 2005	869	ns	ns	ns						981
• 2006	543	209	14	37		47				952
• 2007	358	91	11	93	11	117	109	33	120	970

(1) Pour les attributions du 20/12/2004 et du 14/11/05, il s'agit d'une durée moyenne estimée, compte tenu de conditions d'acquisition (vesting) liées à l'atteinte de certains objectifs. Ces objectifs sont des objectifs « hors marché » et sont principalement liés à l'obtention d'autorisation de mise sur le marché des comprimés d'allergènes.

(2) Le prix d'exercice est sujet à une indexation annuelle d'environ 8%. Le prix indiqué est le prix d'exercice en vigueur jusqu'au 20/12/2007.

(3) Selon IFRS 2. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour les options attribuées en 2007 : maturité au fil de l'eau, volatilité 35% (calculée sur la base de la volatilité historique), taux sans risque 4,40%, rendement de l'action 1,2%.

# Rapport de gestion 2007 du conseil d'administration

Le présent rapport rend compte de l'activité de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice 2007. Il rappelle les facteurs de risque de l'activité et décrit en particulier les risques liés à la gestion environnementale. Il comporte enfin des informations sur la gestion des ressources humaines et la politique de rémunération du personnel.

Dans un rapport joint, le Président rend par ailleurs compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe.

Le rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale figure au chapitre « Assemblée Générale 2007 ».

## Activité et résultats consolidés

### Accélération de la croissance en 2007

La croissance s'est accélérée en 2007 avec un chiffre d'affaires en hausse de 16% (13%). Cette croissance est tirée par le dynamisme et la notoriété croissants de la voie sublinguale qui progresse de 21% (18%). Elle a concerné l'ensemble des marchés. L'augmentation significative du nombre de nouveaux patients, en particulier en France et en Allemagne, en est le principal vecteur.

En milliers d'euros	2005	2006	06/05 Var. %	2007	07/06 Var. %
Voie sublinguale	81 795	96 300	17,7	116 430	20,9
Voie sous-cutanée	23 187	24 090	3,9	24 900	3,4
Autres produits	7 064	6 163	-12,8	5 734	-7,0
Europe du sud (1)	81 640	93 681	14,7	109 152	16,5
Autres UE (2)	26 649	27 999	5,1	32 485	16,0
Autres marchés	3 757	4 873	29,7	5 426	11,4
<b>Chiffre d'affaires (3)</b>	<b>112 046</b>	<b>126 553</b>	<b>12,9</b>	<b>147 064</b>	<b>16,2</b>

(1) Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce.

(2) y c. la Suisse.

(3) Pays d'implantation des clients.



### Maintien d'une forte rentabilité

Le niveau élevé de l'activité a permis de dégager un résultat opérationnel avant Recherche et Développement de 49,1 millions d'euros, en progression de 19% (16%) et un résultat opérationnel de 25,3 millions d'euros en progression de 9% (5%). Ces bons résultats se sont produits dans un contexte de forte augmentation des frais de Recherche et Développement (+32%) et des frais commerciaux (+20%) liés au programme comprimés. Le résultat net progresse de 12% (6%) et se monte à 16,3M€ (14,6M€).

En millions d'Euros	2005	en % du CA	2006	en % du CA	06/05 Var	2007	en % du CA	07/06 Var
<b>Ventes</b>	<b>112</b>	<b>100,0</b>	<b>126,6</b>	<b>100,0</b>	<b>13</b>	<b>147,1</b>	<b>100,0</b>	<b>16</b>
Coût des ventes	(27,4)	(24,5)	(29,5)	(23,3)	8	(32,9)	(22,3)	11
<b>Marge brute</b>	<b>84,6</b>	<b>75,5</b>	<b>97,0</b>	<b>76,7</b>	<b>15</b>	<b>114,2</b>	<b>77,7</b>	<b>18</b>
Frais Gx, Ad. et Com.	(49,2)	(43,9)	(55,9)	(44,1)	14	(65,1)	(44,3)	17
<b>Marge avant R&amp;D</b>	<b>35,4</b>	<b>31,6</b>	<b>41,2</b>	<b>32,5</b>	<b>16</b>	<b>49,1</b>	<b>33,4</b>	<b>19</b>
R&D	(13,2)	(11,8)	(18,0)	(14,2)	36	(23,8)	(16,2)	32
Résultat opérationnel	22,2	19,8	23,2	18,3	5	25,3	17,2	9
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>13,8</b>	<b>12,3</b>	<b>14,6</b>	<b>11,5</b>	<b>6</b>	<b>16,3</b>	<b>11,1</b>	<b>12</b>

### Diminution de l'endettement financier net

L'excédent brut de trésorerie (« EBITDA ») progresse de 9% à 30M€ (27,6M€). Dans un contexte de fort investissement depuis 3 ans, il permet de générer un cash-flow libre toujours largement positif de +6,5 millions d'euros (8,1 millions d'euros) et de diminuer l'endettement financier net de 14% à 10,4 millions d'euros (12,0 millions d'euros).

En millions d'Euros	2005	2006	06/05 Var.%	2007	07/06 Var.%
Excédent brut de trésorerie -EBITDA-	26,8	27,6	3	30,0	9
Investissements	(17,0)	(15,0)	(12)	(11,8)	(21)
Cash flow libre (1)	1,2	8,1	566	6,5	(19)
Trésorerie nette (2)	(16,6)	5,2	(131)	2,6	(47)
Endettement Financier Net	17,2	12,0	(30)	10,4	(14)
EFN / EBITDA	0,64	0,44	(32)	0,35	(21)

(1) Trésorerie disponible après investissement.

(2) Variation de l'endettement financier net (avant reclassement).

### Politique d'investissement

Un important programme d'investissement mobilier et immobilier sur 3 ans de 20M€ visant à créer une nouvelle unité de production dédiée à la production des comprimés d'allergènes sur le site existant d'Antony, initié en 2005 pour 3,4M€, a été poursuivi en 2006 pour 11,6M€ et s'est terminé en 2007 pour 5M€. Le volet immobilier de ce plan représente 11M€ et le volet industriel 9M€.

Ce rythme soutenu d'investissement va se poursuivre sur les deux années qui viennent. En effet, un nouveau programme d'investissement de 8M€ a été lancé début 2008 (dont 0,6M€ sont engagés au 31 mars 2008) pour la mise en conformité de nos laboratoires de contrôle et de recherche aux normes FDA, sur le site existant d'Antony. Il se répartira pour moitié sur les deux années 2008 et 2009. De même un programme immo-

bilier de 17M€ (dont 2,5M€ sont engagés au 31 mars 2008) portant sur la réalisation d'un immeuble administratif a été initié début 2008. Ce programme se répartira aussi pour moitié entre 2008 et 2009.

### Perspectives 2008

L'enregistrement d'ORALAIR® Graminées en Allemagne est attendu prochainement. Le groupe prépare activement le lancement d'ORALAIR® Graminées en Allemagne et dispose désormais d'une plateforme industrielle opérationnelle. Les résultats très positifs de l'étude pédiatrique VO 52 permettent d'envisager l'obtention d'une extension pédiatrique en Allemagne et la mise en place d'une procédure de reconnaissance mutuelle en Europe dans les deux indications.

STALLERGENES se fixe pour 2008 un objectif de progression de son activité supérieur ou égal à 10%. Le laboratoire prévoit l'intensification de son effort de Recherche et Développement qui devrait représenter en 2008 17 à 18% de son chiffre d'affaires pour accompagner le programme en cours et le dépôt d'une demande d'études cliniques aux Etats-Unis (IND) dans la perspective d'un enregistrement.

Enfin, la société continue d'étudier les propositions de partenariat pour les Etats-Unis.

### Comptes individuels 2007

Les comptes individuels de STALLERGENES S.A. ont été examinés par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration puis arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 11 mars 2008 en présence des commissaires aux comptes. Ils figurent en annexe au présent Rapport de Gestion.

Au 31 décembre 2007, le total du bilan s'élève 221 456 milliers d'euros contre 211 081 milliers d'euros au 31 décembre 2006. Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 16 459 milliers d'euros contre 13 525 milliers d'euros au 31 décembre 2006. L'évolution du résultat d'une année sur l'autre s'explique par la progression du résultat d'exploitation qui passe de 18 085 milliers d'euros en 2006 à 19 993 milliers d'euros en 2007 et par la baisse de la perte exceptionnelle qui passe de - 2 148 milliers d'euros à un profit exceptionnel de 108 milliers d'euros en 2007.

Le résultat net de l'année 2007 de 16 459 milliers d'euros s'entend :

- après dotation aux provisions réglementées pour amortissements dérogatoires de 448 milliers d'euros,
- après constitution d'une dotation pour participation des salariés au titre de l'exercice 2007 de 2 059 milliers d'euros.

Il est précisé que le montant des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du code général des impôts et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élève à :

- dépenses et charges : 88 milliers d'euros,
- impôt correspondant : 31 milliers d'euros.

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau qui suit présente les principaux agrégats significatifs des comptes individuels de STALLERGÈNES S.A. des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS (montants en €)	2003	2004 (1)	2005	2006	2007
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :</b>					
Capital social	12 172 863	12 255 836	12 625 382	12 252 556	12 323 865
Nombre d'actions	3 203 385	3 225 220	3 322 469	12 897 427 (2)	12 972 490
Nombre maximal d'actions à créer par levée d'options	212 415	291 689	212 440	719 529 (2)	679 466 (2)
<b>Opérations et résultats :</b>					
Revenus des titres de participation/ Chiffre d'affaires H.T.	2 024 850	74 633 116	86 547 454	99 393 306	117 598 492
Résultat avant impôts et participation, amortissements et provisions	1 101 148	16 041 572	17 890 232	22 013 356	23 935 859
Impôts sur les bénéfices		4 324 262	2 161 364	1 777 976	1 642 725
Participation des salariés		1 457 285	1 774 167	1 689 126	2 058 619
Résultat net	2 204 101	8 060 690	11 846 369	13 525 293	16 459 970
Résultat distribué	2 690 843	3 276 809	4 107 706	4 494 601	5 188 996
<b>Résultats par action :</b>					
Résultat après impôts et participation, avant amortissements et provisions	0,43	3,18	4,20	1,44 (2)	1,56
Résultat net	0,69	2,50	3,57	1,05 (2)	1,27
Dividende par action	0,84	1,05	1,30	0,35 (2)	0,40
<b>Personnel :</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1	388	420	443	476
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 334	15 240 318	16 939 185	19 306 812	22 612 926
Montant des sommes versées au titre d'avantages sociaux	-	7 146 737	7 792 002	7 906 624	9 143 270

(1) Fusion entre Stallergènes et Stallergènes S.A.

(2) Division par 4 des actions

### Filiales et participations

Les informations relatives à l'activité des filiales sont notamment adressées dans le point précédent relatif à l'activité et aux résultats consolidés. Des données financières les concernant sont également contenues dans le tableau des filiales et participation au 31 décembre 2007 figurant en note 12 des annexes aux comptes individuels.

La structure du groupe est présentée en note 2.2.1 des annexes aux comptes consolidés. L'évolution du périmètre du groupe est commentée en note 2.3 des annexes aux comptes consolidés.

Le groupe n'a pas de participation dans d'autres sociétés que ses filiales.

### Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci après.

#### Risques spécifiques à l'activité pharmaceutique de STALLERGÈNES

**Le processus de développement des produits pharmaceutiques est un processus long, risqué et particulièrement coûteux.**

Les études cliniques sont coûteuses et complexes et ont des résultats imprévisibles à l'avance. Durant ces études des événements imprévus peuvent se produire susceptibles d'avoir des effets négatifs sur leurs résultats : sélection

imprécise des patients, saison pollinique atypique ou insuffisante, effets secondaires indésirables, difficulté des investigateurs à contrôler les patients durant ou après le traitement, observance insuffisante des protocoles médicaux par les patients. Tous ces événements peuvent conduire à des retards et à des surcoûts au regard du plan de développement initialement prévu.

Lorsque les études cliniques de phase III sont positives, le processus d'approbation réglementaire des produits peut connaître des aléas susceptibles de retarder la mise sur le marché des produits. Ces aléas peuvent porter sur des retards de traitement administratif des dossiers. Les agences sont aussi toujours susceptibles de soulever des questions non anticipées, en raison par exemple d'une avancée des connaissances scientifiques disponibles, qui peuvent induire des retards et des coûts supplémentaires. De plus, en ce qui concerne les Etats-Unis, le fabricant du médicament doit être approuvé par la FDA. Si cette approbation était retardée pour quelque raison que ce soit, le lancement commercial des produits en serait affecté.

Compte tenu de l'importance de l'effort de Recherche et Développement dans lequel est engagé le laboratoire, ce risque est significatif pour STALLERGENES.

#### **L'environnement réglementaire des produits pharmaceutiques est complexe, contraignant, évolutif et changeant**

Les réglementations, les autorisations et les contrôles applicables à l'industrie pharmaceutique sont sous la responsabilité de nombreuses autorités dans les différents pays concernés. Ces réglementations comprennent la pharmacovigilance, la réglementation de l'information médicale et les bonnes pratiques pharmaceutiques de production, de contrôle de distribution et de documentation des produits. Si l'entreprise ou un de ses sous-traitants se trouve dans l'incapacité de se conformer à ces réglementations, elle peut se voir infliger une amende, la suspension ou le retrait de licence de commercialisation, ou d'autres restrictions d'opérer. Ces réglementations sont évolutives et sont soumises à des changements fréquents. Ces changements peuvent induire des augmentations de coût de mise en conformité et/ou affecter négativement l'activité de l'entreprise.

STALLERGENES est spécialement concerné par ce risque dans la mesure où le statut de ses produits existants (« APSI » ou « NPP », Cf. supra « marché et activités, produits et services, APSI et spécialités pharmaceutiques ») est variable selon les pays et souvent imprécis. Ces produits sont donc particulièrement susceptibles de faire l'objet de modifications de l'environnement réglementaire dans un sens plus contraignant. Toutefois, ce risque peut aussi être une opportunité pour le laboratoire dans la mesure où il peut conduire à la marginalisation de certains de ses concurrents.

#### **Les autorités de santé peuvent décider de réduire les prix ou la taille des marchés des produits de l'entreprise**

Le niveau d'activité de l'entreprise dépend en partie de l'obtention du remboursement des produits par des organismes de santé dont les politiques sont influencées ou décidées par des autorités gouvernementales. Les pratiques de remboursement varient de manière significative entre les différents pays, le processus d'obtention du prix et/ou du remboursement pouvant être relativement long dans certains pays. Il y a eu ces dernières années en Europe et dans le monde des actions législatives et réglementaires visant à réduire le coût des couvertures publiques de santé. Ces actions visent généralement à limiter ou à supprimer les remboursements de certains médicaments nouveaux ou existants ou à contrôler et diminuer réglementairement les prix des médicaments concernés. Il est probable que ces actions vont se poursuivre dans les années à venir. Ces actions peuvent avoir un impact négatif sur la rentabilité de l'entreprise.

STALLERGENES est spécialement concerné par ce risque dans la mesure où la rhinite allergique n'est pas toujours perçue chez l'adulte comme une pathologie grave : les traitements de désensibilisation sont donc susceptibles de faire l'objet de mesures de restrictions de remboursement. Ce point est à tempérer par les éléments suivants : ces traitements sont étiologiques et non seulement symptomatiques ; le traitement de la rhinite est susceptible de prévenir la venue de l'asthme qui est perçu comme une pathologie grave ; le traitement étiologique chez l'enfant est généralement une priorité des autorités de santé publique.

#### **Risques juridiques**

##### **Dépendance éventuelle à l'égard des brevets et des licences**

STALLERGENES dispose de brevets sur la production de la matière première « acariens ». En outre, STALLERGENES maîtrise les processus de concentration qui, pour l'essentiel, ne sont pas brevetables. Au total, dans le domaine des allergènes, la maîtrise des procédés est tout aussi importante que la protection brevetaire et constitue une puissante barrière à l'entrée. STALLERGENES a acquis des brevets français et européen intitulés « Formes galéniques d'allergènes pour administration par voie sublinguale » protégeant l'utilisation d'une forme comprimé dans le cadre de l'immunothérapie allergénique.

##### **Dépendance éventuelle à l'égard d'autres contrats**

Les contrats de distribution ou d'agence prévoient généralement des indemnités de rupture au profit du distributeur ou de l'agent. Dans le cadre de restructurations courantes et inévitables de son réseau commercial (il y a actuellement environ 30 distributeurs), STALLERGENES est exposée au risque

de paiement de ce type d'indemnités.

Par ailleurs, STALLERGÈNES a entrepris des partenariats de recherche avec plusieurs organismes publics et privés, français et étrangers. En cas de succès des projets mis en œuvre, STALLERGÈNES serait amenée à payer des redevances sur le chiffre d'affaires des produits développés sur la base de ces partenariats.

#### **Litiges significatifs et conséquences financières pour la Société**

Le Groupe n'a pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur sa situation financière, son activité et ses résultats.

#### **Risques de marché**

Les risques de marché (risque de change, risque de crédit, risque de liquidité, risque de taux) sont présentés dans la note 2.4 a) des annexes aux comptes consolidés.

#### **Risques industriels et liés à l'environnement**

Les allergènes utilisés pour la fabrication des produits sont issus de matières premières d'origine végétale ou animale. Ils sont obtenus par extraction en solution saline, puis purifiés par filtration. Ces opérations n'ont quasiment aucun impact en ce qui concerne les rejets dans l'air, l'eau ou même le sol, ainsi que les nuisances sonores ou olfactives. Les risques de pollution peuvent être considérés comme très limités voire nuls. La consommation annuelle d'eau est de 23 300 m<sup>3</sup> et la consommation annuelle d'énergie de 8 000 MWh.

Dans ces conditions, les dépenses environnementales du Groupe se limitent au coût de retraitement des déchets, de l'ordre de 100K€ par an (130 K€ en 2007). Tous les déchets sont traités par des sociétés spécialisées agréées par la FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement). Ils sont de quatre types : déchets industriels banalisés (environ 1.000 m<sup>3</sup>/an), chimiques (environ 2 m<sup>3</sup>/an), bactériologiques (environ 250 m<sup>3</sup>/an) et radioactifs (environ 0,5 m<sup>3</sup>/an). La présence de déchets radioactifs résulte de l'utilisation d'un anticorps marqué à l'iode 125 comme réactif pour la mesure en laboratoire de l'activité allergénique des principes actifs (tests RAST). Le remplacement depuis 2004 de + 90% des tests RAST par les tests ELISA a permis la forte diminution des déchets concernés, jusqu'à leur disparition totale intervenue en juin 2007.

#### **Risques médicaux**

Le mode de préparation des molécules allergéniques privilégie la sécurité par une absence garantie de produits potentiellement dangereux, pesticides, polluants, bactéries, virus et prions.

Une anomalie de fonctionnement de leur appareil immunitaire fait réagir les malades allergiques aux molécules allergéniques par la production d'une classe particulière d'anticorps, les IgE. Un risque de réaction grave, mais demeurant exceptionnel, existe quand le médicament « allergène » est injecté. C'est pourquoi l'administration par voie injectable ne peut être effectuée que sous la surveillance d'un médecin. Ce type d'accident n'a jamais été observé quand l'allergène est administré par voie sublinguale, forme majoritairement prescrite aujourd'hui.

Enfin, il est à noter que les risques, suspectés mais non démontrés, de pathologie musculaire faisant suite aux vaccinations anti-infectieuses adsorbées sur hydroxydes d'aluminium ne s'appliquent pas à l'immunothérapie injectable, car celle-ci utilise la voie sous-cutanée et non la voie intramusculaire.

#### **Assurance des risques de l'entreprise**

Pour couvrir ses risques, STALLERGÈNES a mis en place les assurances qui suivent :

##### **Responsabilité civile**

STALLERGÈNES est garantie à hauteur de 15,2 MEUR par sinistre en risque exploitation et de 15,2 MEUR par sinistre et année d'assurance en risque après livraison. Sur les dix dernières années, trois litiges sont survenus, dont le risque est couvert. En matière de recherche biomédicale, STALLERGÈNES dispose d'une couverture de 10 MEUR par année d'assurance en France et à l'étranger.

##### **Multirisque industrielle**

Les biens immobiliers sont couverts en valeur à neuf à hauteur de 20 MEUR. Le matériel est garanti vétusté déduite à hauteur de 20 MEUR. Les stocks sont couverts à hauteur de 15 MEUR. Les biens en location sont inclus dans la couverture.

##### **Perte d'exploitation**

Le laboratoire dispose d'une couverture sur 18 mois couvrant la perte de marge sur coûts variables consécutive à un sinistre avec une limite contractuelle d'indemnité égale à 230M€ pour la somme des assurances « multirisque industrielle » et « perte d'exploitation ».

##### **Autres assurances et coût global**

Des polices habituelles de type marchandises transportées, flotte automobile, assistance aux salariés, sont également en place. Le coût global de la couverture d'assurance du laboratoire a évolué comme suit :

(en milliers d'Euros)	2005	2006	2007
Coût des assurances :	535	526	555

## Ressources Humaines

### Effectifs

Le Groupe STALLERGENES emploie 690 personnes fin 2007, en progression de 12% sur un an. La population féminine reste majoritaire (66%) à l'instar de l'ensemble de l'industrie pharmaceutique. 11% de l'effectif travaille à temps partiel.

Evolution et analyse de l'effectif :	Fin 2005	Fin 2006	Var% 06/05	Fin 2007	Var% 07/06
• Effectif féminin	356	403	13,1	456	13,2
• Effectif masculin	204	214	5,1	234	9,3
Effectif permanent	520	581	11,6	636	9,5
Contrats à durée déterminée	40	36	-9,9	54	51,2
• Effectif à plein temps	505	550	8,9	614	11,6
• Effectif à temps partiel	55	67	21,9	76	13,4
Effectif France	392	438	11,6	488	11,5
Effectif filiales	168	179	6,5	202	12,8
<b>Effectif total nominal</b>	<b>560</b>	<b>617</b>	<b>10,1</b>	<b>690</b>	<b>11,9</b>
• Effectif total équivalent temps plein	538	593	10,2	662	11,6

### Recrutement, durée du travail, formation

106 recrutements en contrat permanent ont été réalisés en 2007, soit une progression de 5% sur l'année précédente. La saisonnalité de l'activité explique le recours (globalement limité) au travail temporaire, aux heures supplémentaires, aux contrats à durée déterminée. L'absentéisme reste stable (4,1% contre 4,0% en 2006).

L'effort constant de formation, au-delà des minima imposés, permet une rapide intégration des nouveaux venus, une adaptation permanente des personnels aux nouveaux métiers de l'entreprise et la promotion interne pour 50% des postes à pourvoir.

Autres données sociales :	2005	2006	Var% 06/05	2007	Var% 07/06
Nombre d'embauches en effectif permanent	63	101	60,3	106	5,0
Nombre de licenciements	13	18	38,5	20	11,1
• dont licenciements économiques	-	-	-	-	-
Coûts externes d'intérim en K EUR	866	1 125	29,9	1 207	7,3
Effectif équivalent moyen de l'année en travail temporaire	26	28	5,1	30	7,7
% heures supplémentaires	0,62%	0,46%	-25,9	0,55%	19,7
% absentéisme	3,47%	3,96%	14,0	4,08%	3,0
Durée annuelle du travail à plein temps (en heures)	1 651	1 654	0,2	1 660	0,4
Coûts externes de formation en K EUR	328	374	14,1	512	36,8

### Politique salariale

La politique salariale résulte d'un large consensus dans l'entreprise. La révision des salaires fait l'objet depuis 3 ans d'un accord avec les organisations syndicales.

La durée de l'aménagement du temps de travail, le plan d'épargne d'entreprise, la participation et l'intéressement sont définis par des accords d'entreprise.

Les collaborateurs des groupes 9 et suivants de la convention collective de l'industrie pharmaceutique bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisation définie de type « Article 83 ».

A la participation légale, s'ajoute chez STALLERGÈNES un important accord d'intéressement en France basé sur le résultat d'exploitation. Cette forte association de chacun au succès de l'entreprise est depuis 20 ans un facteur très important de cohésion et de motivation de l'entreprise.

En milliers d'euros	2005	2006	Var% 06/05	2007	Var% 07/06
Intéressement (abondement compris)	2 240	2 442	9,0	2 931	20,0
Participation	1 774	1 609	-9,3	2 059	28,0
<b>Total</b>	<b>4 014</b>	<b>4 051</b>	<b>0,9</b>	<b>4 990</b>	<b>23,2</b>

### Engagements pris à l'égard de certains salariés

Trois salariés disposent dans leur contrat de travail et pour une durée limitée dans le temps de droits à indemnités en cas de licenciement à l'initiative de l'employeur. L'engagement total pour l'entreprise à ce titre au 31 décembre 2007 se monte à 268K€. Un salarié dispose sans limitation de durée de droits à indemnité. L'engagement pour l'entreprise à ce titre au 31 décembre 2007 se monte à 45K€.

### Rémunération du personnel en actions

#### Abondement sur les placements effectués en actions

##### STALLERGÈNES au titre de l'intéressement :

STALLERGÈNES a mis en place depuis 2004 en France un abondement de 10% sur les placements de l'intéressement effectués en actions STALLERGÈNES dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise. Cet abondement a été porté en 2007 à 20% dans la limite de 2 000€ par salarié.

#### Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise :

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 6 avril 2007, a proposé de soumettre à la prochaine Assemblée Générale, convoquée pour le 4 juin 2007, dans sa treizième résolution, de déléguer au conseil la compétence de décider

de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise dans la limite de 0,5% du capital. Cette résolution, qui a été votée par l'assemblée, n'a pas été mise en œuvre en raison de sa complexité pratique. La direction a jugé préférable de lui substituer une augmentation de l'abondement.

#### Options de souscription d'actions STALLERGÈNES :

La politique de STALLERGÈNES est de responsabiliser ses équipes au développement du Groupe en y associant les managers qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances de l'entreprise. L'attribution de stock options est, dans la durée, un élément moteur de cette politique.

En 2007, STALLERGÈNES a attribué un total de 50 000 options de souscription d'actions à 10 bénéficiaires, au prix moyen de 53,96 € par action, ce qui porte à 53, au 31 décembre 2007, le nombre total de bénéficiaires de plans d'options depuis l'origine dans l'entreprise, dont 45 sont encore présents fin 2007. 27 000 options restent à attribuer.

Le nombre total des options de souscription d'actions levées, en 2007, par dix salariés non mandataires sociaux, s'élève à 41 443, au prix moyen de 15,71 €.

La situation des plans d'options de souscription d'actions en cours à STALLERGÈNES, au 31 décembre 2007, est détaillée dans la note annexe 5.5 des comptes consolidés.

# Organisation du conseil d'administration

## Conventions réglementées

### Organisation du Conseil d'Administration en 2007

Le Rapport du Président, annexé au présent Rapport, conformément à l'article L. 225 37 al. 6 du Code de Commerce, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil. Le Conseil adopte un mode d'organisation et de fonctionnement qui lui permet d'accomplir au mieux sa mission, dans le cadre d'un Règlement Intérieur identifié sous le vocable « Charte de l'Administrateur » adoptée lors de sa réunion du 2 septembre 2004 et mise à jour au cours de sa séance du 6 avril 2007. Cette Charte est susceptible d'être modifiée par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements, mais aussi de son propre mode de fonctionnement. Elle a été complétée, le 15 mars 2005, par un Code de Bonne Conduite pour ce qui concerne les opérations sur titres de la Société, lequel a été mis à jour par le Conseil lors de sa séance du 12 septembre 2006 pour être en conformité avec l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier modifié par la Loi n° 2005-811 du 20 Juillet 2005.

Les textes de la Charte et du Code de Bonne Conduite figurent dans les Annexes au présent Rapport de Gestion.

Le Conseil d'Administration de STALLERGENES est composé de neuf membres, trois ont des fonctions de Direction au sein de la Société, quatre sont issus de l'actionnaire principal, une personnalité du domaine scientifique et médical et une personnalité du domaine bancaire, tous ont été en fonction pendant l'année 2007. Les mandats de quatre administrateurs prennent fin avec l'Assemblée qui va approuver les comptes 2007, le Conseil d'Administration propose leur renouvellement.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice 2007, par chacun des mandataires sociaux figure dans les Annexes au présent Rapport de Gestion.

Le Conseil a constitué en son sein deux Comités d'études chargés de préparer ses délibérations. Le Comité des Nominations et Rémunérations et le Comité d'Audit. Leur composition est précisée dans le chapitre « Gouvernement d'Entreprise » et leurs travaux en 2007 sont rappelés dans le Rapport du Président joint au présent Rapport de Gestion. Les Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et n'ont donc pas de pouvoir de décision.

### Conventions réglementées

Il n'y a pas eu en 2007 de conclusion de nouvelle convention.

La société STALLERGENES continue à bénéficier de l'assistance en matière de gestion administrative et fiscale de son actionnaire principal, la société Wendel Investissement. Se sont poursuivies : la convention de trésorerie entre toutes les filiales du Groupe, la mission de Conseil Scientifique du Professeur Jean BOUSQUET et la convention de bail commercial avec la Société Civile Immobilière STALLERGENES - Antony. Le Conseil d'Administration du 28 août 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette dernière convention qui ne sera effectif qu'en 2008.



## Rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est consulté par le Conseil d'Administration en matière de rémunération des dirigeants, des administrateurs et d'attribution des options de souscription d'actions. Les éléments variables de la rémunération de la Direction Générale sont liés à l'attente d'objectifs précis fixés par le Conseil sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les principes qui président à la détermination de ces rémunérations sont indiqués dans le rapport du Président annexé au rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

### Rémunération de la Direction Générale et des mandataires sociaux

Elles ont évolué comme suit :

Nom et mandat	Rémunération (en milliers d'euros)	Notes	2005	2006	06/05 Var. %	2007	07/06 Var. %
XUAN THAO TRAN, Directeur Général Délégué, Directeur Pharmaceutique salarié							
	<b>Salaires et autres avantages à court terme</b>	(3)	<b>91</b>	<b>94</b>	<b>3,3</b>	<b>96</b>	<b>2,1</b>
Albert SAPORTA, Président Directeur-Général							
	Fixe	(1)	271	291	7,4	322	10,7
	Variable	(2)	60	64	6,7	94	46,9
	<b>Rémunération brute</b>		<b>331</b>	<b>355</b>	<b>7,3</b>	<b>416</b>	<b>17,2</b>
Louis CHAMPION, Administrateur, Directeur Général salarié							
	Fixe		197	202	2,5	212	5,0
	Variable	(2)	60	70	16,7	70	-
	<b>Rémunération brute</b>		<b>257</b>	<b>272</b>	<b>5,8</b>	<b>282</b>	<b>3,7</b>
Michel DUBOIS, Administrateur, Conseiller Stratégique salarié à temps partiel							
	<b>Rémunération brute</b>	(3)	<b>42</b>	<b>42</b>	-	<b>42</b>	-

(1) L'augmentation de 2007 vise pour 17K€ à compenser un surcoût fiscal sur un mandat dans une filiale. Compte non tenu de cette régularisation, l'augmentation 2007 est de 4,8%.

(2) La partie variable correspond pour des proportions équilibrées à l'atteinte des objectifs quantitatifs (rentabilité, cash flow, ...) et qualitatifs (organisationnels, stratégiques, ...) relatifs à l'année précédente.

(3) La partie variable n'est pas significative.

### Attribution d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux, et leurs levées

Il n'a pas été attribué d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux en 2007.

Les mandataires sociaux ont levé, en 2007, 23 420 options de souscription d'actions. Les options en vigueur concernant les mandataires sociaux sont au nombre de 243 080. Ces options ont toutes été attribuées antérieurement au 31 décembre 2006 et ne sont donc pas visées par les mesures d'encadrement résultant de la loi 2006-1770 du 30 décembre 2006.

Bénéficiaire	Levées en 2007		Options, fin 2007	
	Nombre d'options	Prix moy. €	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice €
Albert SAPORTA	21 658	9,88 €	142 342	18,70 €
Louis CHAMPION	1 512	17,32 €	100 488	18,70 €
Michel DUBOIS	250	4,44 €	250	4,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 420</b>	<b>10,30 €</b>	<b>243 080</b>	<b>18,69 €</b>

### Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration assimile les mandataires sociaux à des salariés pour tout élément accessoire lié à leur rémunération. Les mandataires sociaux relèvent à ce titre (à l'exception du Président pour le point suivant), des mêmes régimes que les cadres dirigeants, notamment en matière de retraite et de prévoyance. Le Conseil n'a pris, en 2007, aucun engagement spécifique à leur égard. Les mandataires sociaux ne disposent pas de droit particulier en matière d'indemnités de départ de type «clause parachute».

En tant qu'ancien cadre dirigeant du groupe Pasteur-Mérieux, le Président dispose d'un régime de retraite à prestations définies qui lui garantit 70% de son salaire fixe à sa retraite. Cet engagement est évalué et provisionné à 845 K€ au 31 décembre 2007, (700K€ au 31 décembre 2006).

### Jetons de présence et autres avantages, conflits d'intérêt potentiels

L'Assemblée Générale du 23 juin 2005 a fixé en sa sixième résolution le montant des jetons de présence pour les années 2005 et suivantes, à 78 750 €.

Les jetons de présence sont répartis au prorata des présences aux séances du Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'Administration et les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations ayant droit à un demi-jeton supplémentaire.

Les jetons de présence alloués au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Nom	2005 (EUR)	2006 (EUR)	2007 (EUR)
Albert Saporta	11 250	11 250	11 250
Louis Champion	7 500	7 500	7 500
Arnaud Fayet	11 250	11 250	11 250
Michel Dubois	7 500	7 500	3 750
Olivier Motte	7 500	7 500	7 500
Jean-Marc Janodet	11 250	11 250	11 250
Dirk Van Ommeren	5 000	7 500	7 500
Pr Jean Bousquet	7 500	7 500	7 500
David Darmon	-	3 750	3 750
Fanny Picard	7 500	3 750	-
<b>TOTAL</b>	<b>76 250</b>	<b>78 750</b>	<b>71 250</b>

Le Professeur Jean Bousquet, Professeur de Pneumologie à l'Université de Montpellier 1 et administrateur de STALLERGENES, assure une mission de conseil scientifique pour la direction générale de la société, pour laquelle il a perçu une rémunération de 49 000 € en 2007, (45 000 € en 2006).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la société d'un quelconque des Administrateurs ou des Dirigeants et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

## Renseignements de caractère général sur le capital social

### Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

### Capital émis et capital autorisé non émis

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élevait à 12 323 865,50 euros, divisé en 12 972 490 actions de 0,95 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, étant précisé qu'entre le 1er janvier 2008 et le 14 mars 2008, aucune option de souscription d'action de la Société n'a été exercée et 30 000 actions auto-détenues ont été annulées et le capital social réduit à due concurrence.

En conséquence le capital au 14 mars 2008 était de 12 295 365,50 € divisé en 12 942 490 actions de 0,95€.

Le tableau qui synthétise les autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, ainsi que celles présentées à la prochaine Assemblée Générale prévue pour le 30 mai 2008, figure en Annexes au Rapport de Gestion.

Le Conseil d'Administration disposait d'une autorisation d'attribuer, aux dirigeants et salariés, 120 000 options de souscription d'actions conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2006, en vigueur jusqu'au 15 août 2009. Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration avait attribué au 31 décembre 2007, 93 000 options, 27 000 restant attribuables.

Ces options sont exerçables à raison d'une action nouvelle par option exercée et sont donc susceptibles d'entraîner l'émission d'un nombre égal d'actions.

Au 31 décembre 2007, 679 466 options demeurent exerçables. Le détail des plans concernés est indiqué supra au § « Rémunération du personnel en actions » de la partie « Ressources humaines ».

Le Conseil d'Administration n'a fait usage, en 2007, d'aucune autre autorisation financière en vigueur.

### Historique des variations du capital

Date	Opérations	Nombre d'actions	Montant nominal (EUR) (1)	Montant du capital (EUR)
19 janvier 1994	Création de la Société	2 500	15,24	38 112,25
21 février 1994	Augmentation de capital	800 000	15,24	12 195 921,38
22 juin 1998	Division du nominal par quatre	3 200 000	3,81	12 195 921,38
1er janvier 2002	Conversion du capital en EUR	3 200 000	3,80	12 160 000,00
Année 2003	Levées de 3 385 options	3 203 385	3,80	12 172 863,00
Année 2004	Levées de 55 226 options	3 258 611	3,80	12 382 721,80
Année 2004	Rachat et annulation de 33 391 actions	3 225 220	3,80	12 255 836,00
Année 2005	Levées de 97 249 options	3 322 469	3,80	12 625 382,20
16 juin 2006	Division par quatre du nominal	13 289 876	0,95	12 625 382,20
06 juillet 2006	Levées de 118 956 options	13 408 832	0,95	12 738 390,40
11 décembre 2006	Annulation de 603 680 actions	12 805 152	0,95	12 164 894,40
Année 2006	Levées de 92 275 options	12 897 427	0,95	12 252 555,65
Année 2007	Levées de 75 063 options	12 972 490	0,95	12 323 865,50
07 janvier 2008	Annulation de 30 000 actions	12 942 490	0,95	12 295 365,50

## Politique de distribution des dividendes

Le dividende net proposé par action pour l'exercice 2007 s'élève à 0,40 EUR (soit un total prévisionnel de 5 165 KEUR représentant 32% du résultat net consolidé). Il sera mis en paiement le 9 juin 2008. La date de détachement du coupon sera le 4 juin 2008 et la date de négociation sera le 6 juin 2008. Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices, sont les suivants :

Exercice	Dividende Global (EUR)	En % du résultat net consolidé	Dividende par action (EUR)
2002	1 984 000,00	42%	0,62
2003	2 690 843,40	37%	0,84
2004	3 276 809,00	32%	1,05
2005	4 107 706,20	30%	1,30
2006	4 514 099,00	31%	0,35 (1)

(1) La valeur nominale a été divisée par quatre par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2006 (mise en œuvre le 10 juillet 2006).

## Evolution de la répartition du capital et des droits de vote

Il n'y a qu'une classe d'action. Chaque action donne droit à un droit de vote. La répartition du capital de STALLERGENES a évolué comme suit :

La valeur nominale a été divisée par quatre par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2006 (mise en œuvre le 10 juillet 2006). La répartition du capital de STALLERGENES a évolué comme suit :

Nombre d'actions	31/12/05	31/12/06	31/12/07
Groupe Wendel Investissement	6 081 496	6 081 496	6 081 496
% des droits de vote	48,17%	47,37%	47,10%
% du capital social	45,76%	47,15%	46,88%
Administrateurs et dirigeants	66 336	101 802	122 894
% des droits de vote	0,53%	0,79%	0,95%
% du capital social	0,50%	0,80%	0,95%
Personnel (PEE)	103 600	121 602	230 847
% des droits de vote	0,82%	0,95%	1,79%
% du capital social	0,78%	0,94%	1,78%
Flottant	6 374 764	6 532 527	6 477 253
% des droits de vote	50,48%	50,89%	50,16%
% du capital social	47,97%	50,65%	49,93%
<b>Total des actions ayant le droit de vote (A)</b>	<b>12 626 196</b>	<b>12 837 427</b>	<b>12 912 490</b>
Actions auto-détenues sans droit de vote (B)	663 680	60 000	60 000
% du capital social	4,99%	0,46%	0,46%
<b>Total des actions composant le capital social (A)+(B)</b>	<b>13 289 876</b>	<b>12 897 427</b>	<b>12 972 490</b>
<b>Total des actions pouvant être créées par l'exercice d'options (C)</b>	<b>849 760</b>	<b>719 529</b>	<b>679 466</b>
<b>Total des actions avec droit de vote composant le capital potentiel (A)+(C)</b>	<b>13 475 956</b>	<b>13 556 956</b>	<b>13 591 956</b>

Le Groupe Wendel, dont le siège est sis 89 rue Taitbout - 75009 Paris, détient, au travers des sociétés Oranje-Nassau Participaties B.V., Compagnie Financière de la Trinité et Simfor, 6 081 496 actions STALLERGÈNES représentant 46,88 % des actions ayant le droit de vote de la Société au 31 décembre 2007.

Selon les informations à la disposition de la Société, le nombre d'actionnaires de STALLERGÈNES est estimé à environ 5 000.

Outre les 16 actions détenues par chaque administrateur, conformément aux statuts, (soit 144 actions au total), les administrateurs et dirigeants détiennent au 31 décembre 2007, 122.750 actions de la Société, soit 0,95% du capital social :

Albert Saporta :	47 362 actions
Tran Xuan Thao :	8 000 actions
Michel Dubois :	17 876 actions
Louis Champion :	49 512 actions

### Participation des salariés dans le capital

Le personnel de STALLERGÈNES possède, au 31 décembre 2007, 136.183 actions de la Société détenues par un FCPE dédié « STALLERGÈNES actionnariat » dans le cadre d'une gestion collective sous forme de Plan d'Épargne Entreprise, et 94 664 actions au nominatif détenues dans le cadre du PEE, soit au total 1,78% du capital social.

### Structure de contrôle

La Société est aujourd'hui contrôlée directement et indirectement par Wendel à hauteur de 46,9% du capital et de 47,1% des droits de vote.

Le Groupe a mis en place la mesure suivante afin d'éviter le contrôle abusif de la Société.

Wendel dispose de quatre administrateurs au Conseil d'Administration de la Société. Un administrateur, Olivier MOTTE, est indépendant. Un autre administrateur, le professeur Jean BOUSQUET est conseiller scientifique de la société. Deux administrateurs, Le Docteur Louis Champion et Michel DUBOIS, sont salariés de la société. Le président Albert SAPORTA est le neuvième et dernier administrateur.

### Franchissements de seuils déclarés à la Société

Au cours de l'exercice 2007, la Société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuil légal de détention de ses droits de vote.

### Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007, dans sa cinquième résolution, a autorisé un programme de rachat d'actions propres pour une durée de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 3 décembre 2008, dans la limite de 10% des actions composant le capital, le prix d'achat par action ne pouvant excéder 100 € pour des actions de 0,95 € de valeur nominale.

Aucune opération de rachat n'a été réalisée dans le cadre de ce programme.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait 60 000 de ses propres actions de 0,95 € de valeur nominale, représentant 0,47% de son capital, au prix de revient d'achat unitaire de 23,68 € hors frais.

En janvier 2008, 30 000 actions ont été annulées, et le capital social a été réduit corrélativement et 30 000 actions ont été mis à la disposition de la SG Securities (Paris), prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de Déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement en date du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2005.

# Annexes au rapport de gestion

## Rapport 2007 du Président du Conseil d'Administration

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce : « Le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un Rapport joint au Rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de Contrôle interne mises en place par la société. Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56, le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Ce rapport présente les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. »

## Règles de fonctionnement du gouvernement d'entreprise

Le Conseil s'est réuni, en 2007, les 14 mars, 6 avril, et 28 août, et, depuis le début de l'exercice 2008, les 7 janvier et 11 mars.

Lors des séances des Conseils des 14 mars et 28 août 2007, un seul administrateur était absent, tous les administrateurs étaient présents à celle du 11 mars 2008. Aux trois séances, les deux Commissaires aux Comptes étaient présents. L'ordre du jour s'est organisé autour de l'analyse de l'activité et des perspectives à court et moyen terme, de l'examen et du suivi des projets en cours, de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, de la communication financière qui en découle, des décisions d'investissements.

Les deux autres séances de Conseils étaient relatifs à la préparation et à la mise en œuvre des décisions des Assemblées Générales, notamment l'attribution d'options de souscription d'actions, l'annulation d'actions propres et la réduction du capital corrélative et la constatation d'augmentations de capital en suite des levées d'options de souscriptions d'actions. Le taux de présence à ces séances était de la totalité et des deux tiers des administrateurs.

La Société applique toutes les dispositions du Code de Commerce relatives au gouvernement d'entreprise. Pour compléter ces règles de fonctionnement, le Conseil a adopté le 2 septembre 2004 et mis à jour le 6 avril 2007 un règlement

intérieur dénommé « la charte de l'administrateur » exposant le mode de fonctionnement du Conseil et des comités. La charte a été complétée par un code de bonne conduite pour les opérations portant sur les titres de la Société adopté le 15 mars 2005 et mis à jour le 12 septembre 2006.

Le Conseil se compose de neuf administrateurs : trois administrateurs (Louis Champion, Michel Dubois, et Albert Saporta, qui cumule son mandat de Président avec celui de Directeur Général) ont des fonctions de direction de l'entreprise, quatre administrateurs (Arnaud Fayet, Jean-Marc Janodet, David Darmon et Dirk Van Ommeren) représentent l'actionnaire principal et font bénéficier le Conseil de leur expérience managériale, stratégique et financière, un administrateur (Professeur Jean Bousquet) avise le Conseil en matière scientifique et un dernier administrateur (Olivier Motte) représente la communauté financière.

Chaque administrateur a disposé de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Depuis le 24 septembre 2002, un Comité d'Audit a été constitué. Il a pour mission principale de s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables réglementaires retenues pour l'établissement des comptes individuels et des comptes consolidés. Il est composé de Michel Dubois, Arnaud Fayet et Jean-Marc Janodet qui en assure la présidence. Il s'est réuni en préalable aux réunions du Conseil d'Administration. Son président a avisé le Conseil préalablement à l'approbation des comptes.

Un Comité des Rémunérations a été constitué le 2 septembre 2004. Il est composé de Jean-Marc Janodet, David Darmon et Arnaud Fayet, ce dernier en assure la présidence. Il a pour vocation d'aviser le Conseil en matière de rémunération des dirigeants, des administrateurs et de rémunération du personnel en actions.

En 2007, ce Comité s'est réuni les 14 mars et 6 avril, et, depuis le début 2008, le 11 mars.

Le Conseil fixe les rémunérations des mandataires sociaux après avis et proposition du Comité des Rémunérations.

La méthode de fixation de ces rémunérations qui a été adoptée par le Conseil consiste à en déterminer la part fixe à partir d'un objectif de rémunération globale annuelle. Les règles et critères de détermination de la part variable, revus annuelle-

ment, dépendent d'éléments quantitatifs liés aux indicateurs économiques mesurant la performance du Groupe – chiffre d'affaires, rentabilité, parts de marché, etc. – et d'éléments qualitatifs – pertinence des choix stratégiques de Recherche et Développement, de capacité à rassembler, motiver et animer les ressources humaines de l'entreprise autour des projets de développement. En fonction de l'atteinte des objectifs, la partie variable de la rémunération peut représenter jusqu'au tiers de la rémunération globale.

### Contrôle interne des risques de l'entreprise

A l'occasion de ses rapports précédents, le Président avait chargé un groupe de travail présidé par la direction financière et comprenant les grandes fonctions support des travaux préparatoires et des diligences nécessaires à la revue du contrôle interne, en conformité avec les objectifs et la démarche définie par le cadre conceptuel de la commission Treadway (COSO), se fondant en particulier sur une cartographie des risques inhérents aux différents objectifs de contrôle interne.

Pour le présent rapport, le Président a demandé à ce groupe de travail de s'appuyer sur le nouveau Cadre de Référence de l'AMF afin de mener un ensemble d'analyses et d'actions relatives au contrôle interne. Pour ce faire, le groupe de travail a choisi d'utiliser un questionnaire d'autoévaluation élaboré en référence à ce nouveau cadre. Le présent rapport présente une synthèse des points abordés et des points d'amélioration que cette démarche a permis d'identifier. Cette démarche sera poursuivie et approfondie en 2008.

### Définitions et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de l'entreprise, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
  - l'application des instructions et des orientations fixées par les organes dirigeants ;
  - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs par un suivi et un contrôle adéquats ;
  - la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés l'entreprise le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Il vise également à préserver l'image de l'entreprise et son statut de société faisant appel public à l'épargne, en la protégeant contre les risques de divulgation d'informations confidentielles, de délit d'initiés et de fraude financière.

Toutefois, le contrôle interne doit être adapté à la taille de l'entreprise. Il ne peut par ailleurs fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de l'entreprise seront atteints.

### Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par STALLERGÈNES, décrit dans le présent rapport, couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du groupe, tant par la maison mère que par les filiales.

Le questionnaire d'autoévaluation utilisé couvre les deux grands thèmes suivants d'évaluation : l'organisation et le pilotage du dispositif de contrôle interne de l'entreprise d'une part, et d'autre part le pilotage plus spécifique de l'information comptable et financière de l'entreprise.

### Organisation et pilotage du contrôle interne de l'entreprise :

- organisation et modes opératoires : organisation et fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise, formalisation des descriptions de postes et des délégations de pouvoirs, politiques de gestion des ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, respect des codes d'éthique et de comportement professionnel ;
- diffusion des informations en interne : processus de remontée des informations critiques auprès des organes de gouvernement d'entreprise, politique de confidentialité et de protection des informations sensibles ;
- gestion des risques : processus d'identification, d'analyse, de hiérarchisation et de suivi des risques, d'information auprès des organes de gouvernement d'entreprise ;
- activités de contrôle : existence et suivi des contrôles permettant de maîtriser les risques, existence et suivi des indicateurs de performance nécessaires au pilotage des activités, procédures de gestion et de contrôle de la trésorerie et de la dette, contrôle et suivi des acquisitions, suivi des activités externalisées ;
- pilotage du contrôle interne : dispositifs permettant de s'assurer que les contrôles en place fonctionnent effectivement et que les actions d'améliorations nécessaires sont mises en œuvre ; information des organes de gouvernement d'entreprise.

### Pilotage de l'information comptable et financière

- organisation générale : documentation des procédures comptables et financières et des opérations de clôture, organisation de la fonction comptable, contrôle du respect des principes comptables ;
- gestion des ressources : processus de revue de l'adéquation des ressources disponibles et de l'organisation de l'équipe en charge de la clôture des comptes ;
- application et maîtrise des règles comptables : procédures permettant de s'assurer de la bonne application des normes IFRS, notamment sur les questions comptables nouvelles – dispositif de veille réglementaire, identification des points comptables complexes, respect des principes et des calendriers de clôture groupe, examen approfondi et communication des conclusions des commissaires aux comptes ;
- organisation et sécurité des systèmes d'information ;
- rôle de la direction générale et des organes de gouvernance dans le cadre de l'arrêté des comptes.

### Organisation et pilotage du contrôle interne de l'entreprise

#### Organisation et modes opératoires en matière de contrôle interne

Le Conseil et son comité d'audit, et dans une moindre mesure son comité des nominations et des rémunérations, participent au processus d'évaluation du contrôle interne de l'entreprise. Toutefois, la taille du groupe ne justifie pas la mise en place d'une procédure de revue de leurs méthodes de travail et d'évaluation de leur performance.

Des responsabilités et des pouvoirs clairement définis sont accordés aux personnes appropriées en fonction des objectifs de la société. Ils sont formalisés et communiqués aux intéressés au moyen de descriptions de tâches, de fonctions et d'organigrammes hiérarchiques. Cependant, seule la responsabilité pharmaceutique fait l'objet d'une délégation de pouvoir officialisée. Le service juridique élabore actuellement les délégations de pouvoir pour les autres fonctions.

En matière de ressources humaines, il existe des normes et procédures pour les processus de gestion (recrutement, formation, évaluation, promotion, licenciement) ainsi que des entretiens annuels d'évaluation. La société s'est as-

surée que la politique de rémunération variable des cadres dirigeants n'était pas de nature à pouvoir engendrer des comportements frauduleux dans le but de percevoir des rémunérations assises sur des objectifs à court terme.

L'organisation des systèmes d'information est indépendante des autres fonctions de la société et en particulier des directions opérationnelles et financières. Les responsabilités au sein de cette organisation sont clairement définies. Toutefois, si des procédures de sauvegarde quotidienne des données sont appliquées et testées périodiquement, un plan de reprise d'activité pour toutes les applications de l'entreprise en cas de sinistre est en cours de mise en place.

Si toutes les transactions de l'entité centrale font l'objet d'un processus d'autorisation, de validation et de comptabilisation approprié à leur nature et à leur montant, ce point nécessite cependant une surveillance particulière dans les petites structures de distribution et/ou d'information médicale périphériques. Pour ce faire, il est prévu de finaliser et de diffuser dans l'ensemble du groupe un manuel comptable du groupe dans un premier temps et un manuel de contrôle interne du groupe dans un deuxième temps.

#### Diffusion d'informations en interne :

Le processus de communication ascendant permet au Conseil et au comité d'audit de disposer d'une information régulière et adaptée sur la marche des affaires et les dossiers stratégiques. Il existe bien des procédures formalisées concernant la communication d'informations confidentielles. Enfin, un code de bonne conduite diffusé à la liste interne des initiés potentiels règle l'acquisition, la détention et la cession des titres de la société.

#### Système et procédures de gestion des risques

Un responsable de projet en charge de la gestion des risques a été nommé et une identification des principaux risques opérationnels a été menée. A la suite de cette identification, un plan de prévention et un plan de reprise d'activités ont été élaborés et sont en cours de finalisation. Pour chaque risque identifié, les incidences financières et le degré de maîtrise ont été évalués. Les analyses menées ont conduit à la modification des couvertures d'assurances et à des mesures internes de réorganisation. Il n'a pas été jugé utile, compte tenu de la taille du groupe, de créer au sein du Conseil un comité spécialisé dans la gestion des risques mais un reporting régulier est effectué à la direction générale dans le cadre du projet de gestion des risques.



### Activités de contrôle et de pilotage du contrôle interne

Le management effectue mensuellement une revue des indicateurs qualité mis en place dans le cadre de la certification ISO. Le management effectue régulièrement (quatre fois par an) une revue des indicateurs de performance et des données financières et comptables et des écarts significatifs par rapport aux prévisions et données comparatives. La gestion de trésorerie est centralisée et fait l'objet d'un reporting mensuel incluant le calcul des indicateurs soumis à covenants bancaires qui est adressé au management.

Les projets d'acquisition ou de création de filiales font l'objet d'une présentation détaillée au Conseil incluant les aspects financiers et les risques de l'opération envisagée. Une autorisation formelle est obtenue du Conseil avant la finalisation juridique de l'acquisition. En cas d'acquisition significative, un suivi de l'acquisition est défini et mis en place (plan d'intégration).

Les activités externalisées par le groupe concernent principalement la réalisation des études cliniques et des contrats de Recherche et Développement. Un contrôle de gestion spécifique a été mis en place pour le pilotage de ces activités, qui font aussi l'objet d'une surveillance spéciale de la part de la Direction des Programmes en charge de la coordination des activités de développement et de mise sur le marché des nouveaux produits.

Des accès sécurisés aux ressources informatiques externes de l'entreprise ont été mis en place pour assurer une protection des intrusions externes. Il n'a pas été jugé utile de faire procéder à des audits réguliers des procédures de sécurité informatique.

Il n'a pas été jugé adapté à la taille du groupe de mettre en place de dispositifs de pilotage permanents permettant au management de s'assurer que les dispositifs de contrôle fonctionnent correctement et permettant d'avoir connaissance des faiblesses de contrôle interne et des dysfonctionnements détectés. Cependant, il est à noter qu'un reporting des indicateurs qualité ayant des objectifs différents mais voisins et complémentaires, existe dans le cadre de la démarche ISO.

De même, il n'a pas été jugé utile compte tenu de la taille du groupe de mettre en place une fonction d'audit interne indépendante de la fonction financière. La fonction d'audit interne est assurée par le contrôle de gestion en charge du suivi des filiales. Les anomalies ou faiblesses de contrôle interne relevées par les commissaires aux comptes font l'objet d'un suivi et sont communiquées au comité d'audit.

### Elaboration de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne visant à s'assurer que les comptes annuels et semestriels du groupe – individuels et consolidés – sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société sont les suivantes :

#### Organisation générale, application et maîtrise des règles comptables

Les normes comptables appliquées par le groupe pour les comptes consolidés sont les normes IFRS depuis 2005 ; les principales règles applicables sont décrites dans le rapport annuel et diffusées comme telles aux filiales dans le cadre du processus de remontée des informations et d'établissement des comptes. Un manuel comptable est en cours d'élaboration, intégrant la définition du plan de comptes et des principes comptables associés ainsi qu'une description de l'organisation générale du reporting du groupe et des procédures de reporting des informations financières.

Sans être complètement formalisées de ce fait, les procédures de reporting sont revues lors de visites régulières effectuées par le contrôle de gestion dans les filiales, et font l'objet de recommandations et de corrections sur place. Les points comptables délicats (veille réglementaire IFRS, traitement comptable d'une opération non récurrente, fiscalité internationale) font l'objet d'un suivi avec l'aide d'experts indépendants des commissaires aux comptes.

Des processus sont en place permettant de s'assurer de l'exhaustivité de la capture des événements économiques pour les processus amont significatifs. Un calendrier récapitulatif est adressé aux responsables des différentes activités concernant les opérations de reporting et de communication financière. La direction financière dispose de l'indépendance nécessaire vis-à-vis des directions opérationnelles et des compétences (effectif et qualité) suffisantes lui permettant de traduire d'une manière fidèle et sincère les opérations de la société. Une revue annuelle des effectifs et des missions de la fonction comptable permet de s'assurer que cette dernière dispose bien des ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

#### Maîtrise du processus d'arrêté et de contrôle des comptes

Le processus de traitement et de production comptable et financière au niveau consolidé et dans les filiales est maîtrisé : respect du planning de clôture, ajustements d'audit en

faible nombre, respect des politiques groupe. Les procédures d'arrêté sont applicables dans toutes les composantes du périmètre de consolidation.

Les points comptables les plus sensibles et complexes sont la maîtrise de l'avancement des coûts sur les études cliniques et les programmes de Recherche et Développement effectués en partenariat ainsi que le calcul et la justification du crédit d'impôt recherche. Les positions prises sont formalisées et documentées. Un contrôleur de gestion est dédié au suivi et au contrôle des contrats en cours. Le calcul du crédit d'impôt recherche fait l'objet d'une supervision par un expert indépendant.

Les modalités de l'intervention et les conclusions des travaux des commissaires aux comptes sont communiquées au comité d'audit. Les points d'audit sont traités dans les délais prévus.

#### Organisation et sécurité du système d'information

La fonction de gestion des systèmes d'information est largement internalisée. La disponibilité des applications informatiques fait l'objet d'un indicateur qualité de suivi et est supérieure à 99% depuis 5 ans.

Les modifications apportées au système d'information sont formalisées et autorisées, ainsi que les tests de réceptions de ces modifications. A la suite de ces tests, seul le service informatique est habilité à mettre en exploitation les applications nouvelles ou modifiées.

La salle informatique est en accès restreint et contrôlé. Les serveurs sont dans un environnement climatisé et sont protégés par des onduleurs, sous surveillance électronique : les incidents détectés font l'objet d'un reporting en temps réel à du personnel d'astreinte. Les accès aux applications et aux postes de travail sont contrôlés et surveillés électroniquement. La procédure de création et de suppression des profils d'accès est gérée et contrôlée sous assurance qualité. Les responsables de service sont responsables d'organiser dans leurs services la séparation des tâches adéquates entre leurs collaborateurs. Il n'est pas jugé utile de mettre en place un mécanisme de surveillance indépendant de la hiérarchie sur ce point.

#### Implication de la direction générale et des organes sociaux dans l'arrêté des comptes et la communication financière

La direction générale est informée par la direction financière en temps réel de toute anomalie ou risque comptable rencontré. Un reporting des écarts entre la dernière prévi-

sion et l'arrêté final est établi et mis à jour pendant l'arrêté comptable. La direction générale assiste aux réunions de synthèse de l'audit et au comité d'audit. La communication financière fait l'objet d'une organisation précise des responsabilités, d'une planification et d'une coordination commune, sous son contrôle.

Le comité d'audit informe le conseil de tout risque comptable et financier significatif, de tout changement de principe comptable, de toute fraude ou déficience significative de contrôle interne, ainsi que des risques pouvant affecter le processus d'établissement des comptes. Il supervise la procédure de sélection des commissaires aux comptes. Le conseil est informé de l'endettement net et de sa variation, ainsi que de toute restriction pouvant affecter le recours à l'endettement et en particulier des covenants et de leur respect. Il approuve et contrôle les investissements importants du groupe.

## Informations sur les mandataires sociaux

La liste des mandats des mandataires sociaux et fonctions exercées s'établit comme suit :

Administrateur [Année de nomination et de fin de mandat <sup>(1)</sup> ]	Société	Mandat ou fonction exercée au 31/12/07
Jean BOUSQUET né le 05/12/1946 (1998 – 2009)	- STALLERGÈNES SA	Administrateur
Louis CHAMPION né le 06/12/1958 (2002 - 2007)	- STALLERGÈNES SA - STALLERGÈNES Italia s.r.l. - STALLERGÈNES Ibérica SA - STALLERGÈNES Belgium SA	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
David DARMON Né le 18/12/1973 (2006 – 2009)	- STALLERGÈNES SA - Patrimoni - Sables d'Or - Mare e Sole	Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Gérant Gérant
Michel DUBOIS né le 11/09/1943 (1998 – 2009)	- STALLERGÈNES SA - Bioteck Partenaires SAS - ANO Consultant et Participation Sarl - Centre Hospitalier St-Luc-St-Joseph (association) - Transgène SA - Mérieux Alliance - TSGH SAS	Administrateur Président Gérant Administrateur Président Directeur Général Président
Arnaud FAYET né le 13/01/1943 (1999 – 2007)	- STALLERGÈNES SA - Vaucairains Participations - Legrand - Transgène SA - Guala Closures SPA - Les Yuccas - SC Les brandes - ACF Investissement	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Gérant Gérant Gérant
Jean-Marc JANODET né le 29/06/1934 (2002 – 2007)	- STALLERGÈNES SA - Sofisamc (Suisse) - Trief Corporation (Lux.) - Wendel	Représentant permanent de la Compagnie Financière de la Trinité Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Membre du Conseil de Surveillance
Olivier MOTTE né le 14/06/1957 (1998 – 2009)	- STALLERGÈNES SA - Sefergie - IFCIC	Administrateur Représentant permanent de HSBC France Censeur
Albert SAPORTA né le 11/12/1949 (1999 – 2009)	- STALLERGÈNES SA - STALLERGÈNES Italia s.r.l. - STALLERGÈNES Ibérica SA - Bergstrasse 20, Erste VV GmbH - STALLERGÈNES Belgium SA - Alergovet SA	Président-Directeur Général Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Gérant Président du Conseil d'Administration Administrateur
Dirk-Jan VAN OMMEREN né le 11/07/1957 (2003 - 2007)	- STALLERGÈNES SA - Oranje-Nassau Groep B.V. (Pays-Bas) - Alpha management Company Ltd - AVR Luxembourg S.A.R.L. - Stahl Group B.V. - Navteq (Etats-Unis) - WVAA Group B.V. (a/o)	Administrateur Président du Directoire Administrateur Administrateur Administrateur Membre du comité d'audit Membre du Conseil de Surveillance
TRAN XUAN THAO né le 29/01/1948 (2004 – 2009)	- STALLERGÈNES SA	Directeur Général Délégué Pharmacien responsable salarié

(1) mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice mentionné.

Les administrateurs n'ont pas, à la connaissance de la Société, fait l'objet au cours des cinq dernières années de condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris les organismes professionnels désignés), de décision d'un tribunal les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## Charte de l'administrateur et Code de Bonne Conduite

### Charte de l'administrateur

#### I - Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Sa mission doit s'exercer dans l'intérêt social commun et s'il y manque, il engage la responsabilité solidaire de tous les administrateurs.

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des actionnaires, quelles que soient sa qualité ou sa compétence particulière, et se comporter comme tel dans l'exercice de ses fonctions, sauf à engager sa responsabilité personnelle.

Collégalement, le Conseil doit veiller à ce que sa composition garantisse l'impartialité de ses délibérations. A ce titre, le Conseil comportera au nombre de ces membres des administrateurs sans lien d'intérêt direct ou indirect avec la société ou les sociétés du Groupe (administrateur indépendant).

#### II - Connaissance des droits et obligations de l'Administrateur

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel Administrateur, des statuts de la société lui seront remis et il sera informé des dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement. A tout moment, un Administrateur peut consulter le Secrétaire du Conseil sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'Administrateur.

#### III - Actions possédées à titre personnel

Conformément à l'article 16 des statuts de la société, chaque Administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) doit détenir au moins 16 actions.

#### IV - Les réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au minimum deux fois par an. Le calendrier des réunions est arrêté au plus tard en octobre pour l'année suivante.

#### V - Les Comités du Conseil d'administration

Faisant application de la faculté ouverte par l'article 90, deuxième alinéa, du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'administration a, sur la proposition du Président, décidé, à l'unanimité, de créer en son sein un Comité d'Audit et un Comité des Nominations et des Rémunérations.

##### a) Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables réglementaires retenues pour l'établissement des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société ;
- s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la Société ;
- contrôler, avant qu'ils soient rendus publics, tous les documents d'information comptable et financière émis par la Société ; si le Comité ne peut se réunir en pratique, ce contrôle sera exercé par son Président ;
- présenter au Conseil d'administration les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes individuels et des comptes consolidés semestriels et annuels ;
- procéder à l'examen de toute question que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus ;
- piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et soumettre au Conseil d'administration le résultat de cette sélection ;
- se faire communiquer les honoraires d'audit et de conseil versés par la société et les sociétés du Groupe dont elle a le contrôle aux cabinets et aux réseaux des Commissaires aux comptes de la société et en rendre compte au Conseil.

Le rapport annuel de la société comportera un exposé sur l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice écoulé.

Le Comité d'Audit sera composé au minimum de 3 membres. Les membres seront nommés pour une durée indéterminée ; étant précisé que leur mandat viendra à expiration, en tout état de cause, lors de l'expiration de leur mandat d'administrateur.

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité d'Audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels par le Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit disposera de tous les moyens qu'il jugera nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il pourra auditionner les responsables de la comptabilité ainsi

que les Commissaires aux comptes et, le cas échéant, le cabinet d'audit ; et ce, même en dehors de la présence de la direction de la Société.

De même, il pourra auditionner le responsable comptable et financier en dehors de la présence de la Direction Générale de la société. Un ordre du jour et une convocation seront adressés aux membres par le Président préalablement à toute réunion.

Après chaque réunion du Comité d'audit, un compte-rendu sera établi et communiqué au Conseil d'administration.

#### **b) Comité des Nominations et des Rémunérations**

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission de :

- faire au Conseil d'administration des propositions de candidature à un mandat d'administrateur et/ou aux fonctions de Directeur Général après avoir examiné tous les éléments qu'ils doivent prendre en compte : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vue de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la société notamment le nombre souhaitable d'administrateurs sans lien d'intérêt direct ou indirect avec la société ;
- proposer la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général Délégué et, le cas échéant, celle de tout Directeur Général Exécutif nommé par le Conseil d'administration : en ce compris les avantages en nature et les régimes de retraite ;
- préparer tout plan de souscription ou d'achat d'actions, en précisant notamment les bénéficiaires et le nombre d'options à attribuer à chacun d'eux ;
- procéder à l'examen de toute question que lui poserait le Président du Conseil d'administration sur les points ci-dessus.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de 2 membres au moins qui sont nommés pour une durée indéterminée : étant précisé que leur mandat viendra à expiration, en tout état de cause, lors de l'expiration de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des Rémunérations pourra s'adjoindre les services du Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

Le Comité des Rémunérations se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à l'examen par le Conseil d'administration de la rémunération du Président, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué et des plans de stock-options.

#### **c) Fonctionnement des comités**

Les réunions de chacun de ces comités sont valablement tenues dès lors que la moitié au moins de ses membres y

participe. Ces réunions pourront avoir lieu par conférence téléphonique ou visioconférence.

Un ordre du jour et une convocation seront adressés aux membres par le Président, préalablement à toute réunion.

Après chaque réunion des Comités, un compte-rendu sera établi et communiqué au Conseil d'administration.

Le secrétariat des comités est assuré par le secrétaire du Conseil d'administration.

#### **d) Rémunération des membres des comités**

Les présidents des Comités recevront un jeton de présence complémentaire.

Ce jeton complémentaire, qui sera prélevé sur le montant global des jetons de présence autorisé par l'Assemblée générale, sera versé en même temps que le jeton de présence qui lui sert de référence.

#### **VI - Intervention sur le titre Stallergènes - Transparence vis-à-vis du marché**

Il est rappelé qu'il est recommandé aux Administrateurs la mise au nominatif des actions qu'ils détiennent directement ou indirectement.

Les Administrateurs s'abstiennent d'effectuer, ou de faire effectuer, ou de permettre à un tiers d'effectuer, sur la base d'information privilégiée, des opérations sur les titres de la Société tant que cette information n'est pas rendue publique.

Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance au cours de laquelle les Administrateurs doivent s'abstenir, conformément à la réglementation, de toute opération sur les titres de la Société, il leur est recommandé de s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société au cours des périodes non autorisées ci-dessous :

- à compter du jour de la clôture de chacun des trimestres de l'exercice social jusqu'au jour de la publication, chaque trimestre de l'exercice, du chiffre d'affaires de STALLERGÈNES SA,
- à compter du début de la période de quarante-cinq jours calendaires précédant la publication du résultat semestriel de STALLERGÈNES SA, jusqu'au jour de cette publication [fixé pour chaque exercice dans le calendrier des publications publié par STALLERGÈNES SA],
- à compter du jour de la clôture de l'exercice social jusqu'au jour de la publication du résultat annuel de STALLERGÈNES SA.

L'Administrateur a été informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'information privilégiée et au délit d'initié et manquement d'initié, en particulier, celles de l'article 465-1 du Code Monétaire et Financier et aux articles 621-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Conformément à la réglementation applicable, les Administrateurs et les personnes qui leur sont liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les opérations qu'ils effectuent sur les titres de la Société, telles que rappelées dans le Code de Bonne Conduite ci-après annexé et selon les modalités décrites dans ledit Code.

Les administrateurs portent à la connaissance du Secrétaire du Conseil toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

### Code de Bonne Conduite

#### Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié et le manquement d'initié.

*Date : Mise à jour du 12 septembre 2006*

La présente circulaire décrit le code de bonne conduite de STALLERGENES SA en matière d'opérations sur titres réalisées par les membres de son conseil d'administration et ses cadres-dirigeants, les cadres-dirigeants de ses filiales (ensemble, les "Dirigeants du groupe") ainsi que par certains salariés détenteurs, de par leur fonction, d'informations privilégiées (les "Salariés Détenteurs d'Information"). Elle expose également certaines des principales dispositions juridiques sur lesquelles ce Code est fondé.

Le non-respect des règles figurant dans le présent Code et, de manière générale, de la réglementation applicable pourrait exposer STALLERGENES SA et/ou les personnes concernées à des sanctions civiles, pénales ou administratives.

#### I - Régime juridique

Dans la mesure où les actions de STALLERGENES SA sont admises aux négociations sur le marché unique d'Euronext Paris, les dispositions du droit pénal français et de la réglementation édictée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), notamment celles relatives au délit d'initié et au manquement d'initié, sont applicables à STALLERGENES SA. En vertu de ces dispositions, il est ainsi interdit aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de :

- utiliser l'information privilégiée qu'ils détiennent en acquérant ou en cédant ou en tentant d'acquérir ou de céder pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, soit directement, soit indirectement, des instruments financiers de STALLERGENES SA auxquels se rapporte cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés,
- communiquer cette information privilégiée à une autre personne, en dehors du cadre normal de son travail, de sa profession ou de ses fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elle lui a été communiquée, et,

- recommander à une autre personne d'acquérir ou de céder, ou de faire acquérir ou céder par une autre personne, sur la base d'une information privilégiée, les instruments financiers auxquels se rapportent cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés.

A cet égard :

- une information privilégiée est une information précise qui n'a pas encore été rendue publique par Stallergènes SA et qui :

- est une information qu'un investisseur raisonnablement serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissements, d'acheter, de vendre ou de détenir des instruments financiers de STALLERGENES SA ou,
- est une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le prix ou la valeur des instruments financiers de STALLERGENES SA ;

- une information est réputée précise si elle fait mention d'un ensemble de circonstances ou d'un événement qui s'est produit ou qui est susceptible de se produire et s'il est possible d'en tirer une conclusion quant à l'effet possible de ces circonstances ou de cet événement sur le cours des instruments financiers concernés ou des instruments financiers qui leur sont liés.

S'agissant du délit pénal, il s'agit généralement d'une information portant sur des perspectives ou la situation de STALLERGENES SA ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier de STALLERGENES SA.

D'une manière générale, cette réglementation vise par exemple une information afférente aux résultats financiers, à l'émission par STALLERGENES SA de valeurs mobilières négociées en France ou à l'étranger, à des opérations de croissance externe ou des cessions significatives, à des changements significatifs de la situation financière ou des résultats d'exploitation, à la conclusion de nouveaux contrats significatifs ou au lancement de nouveaux produits ou services ou à une modification de la politique de distribution de dividendes E etc. L'information, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut être significative dans la mesure où elle serait susceptible d'avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur le prix des titres ou pourrait influencer sur la décision d'achat ou de cession de titres par un investisseur.

#### II - Politique de STALLERGENES SA

STALLERGENES SA a adopté le Code suivant afférent aux opérations réalisées sur ses titres visant à permettre aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de se conformer à la réglementation applicable. Outre le présent Code, il incombe à chaque Dirigeant du Groupe et Salariés Détenteurs d'Informations de s'assurer qu'il respecte l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires

qui lui sont applicables à raison de ses fonctions, y compris la réglementation boursière applicable en matière de délit d'initié et de manquement d'initié brièvement résumée dans le présent Code.

### **1 - Opération sur les titres de Stallergènes SA**

Il est rappelé qu'il est recommandé aux mandataires sociaux la mise au nominatif des actions qu'ils détiennent directement ou indirectement.

La réalisation d'une ou plusieurs opérations sur la base d'information privilégiée est interdite à tout moment. Il est à tout moment interdit aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de réaliser une ou plusieurs opérations sur des titres de STALLERGÈNES SA (cette interdiction ne s'applique pas aux opérations effectuées pour assurer l'exécution d'une obligation d'acquisition ou de cession d'instruments financiers devenue exigible, lorsque cette obligation résulte d'une convention conclue avant que la personne concernée détienne une information privilégiée) s'ils disposent d'une information privilégiée relative à STALLERGÈNES SA ou à toute autre entité, y compris les filiales de STALLERGÈNES SA, ses concurrents, fournisseurs, clients ou des personnes avec lesquelles STALLERGÈNES SA ou ses filiales entretiennent une relation d'affaires.

En outre, il est interdit aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations disposant d'information privilégiée de faire acheter ou vendre par un tiers - que ce soit ou non pour leur compte - des titres de STALLERGÈNES SA.

En cas de doute sur le caractère privilégié d'une information, la personne concernée devra contacter le Directeur Administratif et Financier du Groupe à cet effet.

La réalisation d'opérations sur les titres de STALLERGÈNES SA n'est à nouveau autorisée qu'après l'information rendue publique. En dehors de cette situation d'initié, il est interdit aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de réaliser une ou plusieurs opérations sur les titres de STALLERGÈNES SA au cours des Périodes Non Autorisées (telles que définies ci-dessous).

**Périodes Non Autorisées.** Les Périodes Non Autorisées, hors cas d'un ensemble de circonstances, d'événements ou de décisions significatifs constitutifs d'une information privilégiée, s'étendent :

- à compter du jour de la clôture de chacun des trimestres de l'exercice social jusqu'au jour de la publication, chaque trimestre de l'exercice, du chiffre d'affaires de STALLERGÈNES SA,
- à compter du début de la période de quarante-cinq jours calendaires précédant la publication du résultat semestriel de STALLERGÈNES SA, jusqu'au jour de cette publication

(fixé pour chaque exercice dans le calendrier des publications publié par STALLERGÈNES SA),

- à compter du jour de la clôture de l'exercice social jusqu'au jour de la publication du résultat annuel de STALLERGÈNES SA.

Bien entendu, même pendant une période qui ne constitue pas une Période Non Autorisée, il reste interdit aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de réaliser des opérations sur titres s'ils détiennent une information pouvant être qualifiée de privilégiée.

Entités dont les titres sont concernés. L'interdiction faite aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de réaliser une ou plusieurs opérations sur titres s'ils détiennent une information privilégiée s'applique de façon identique à l'achat ou à la vente (ou opération à terme) de titres d'une autre société par les Dirigeants du Groupe ou les Salariés Détenteurs d'Informations, si ladite opération est basée sur une information privilégiée acquise par le dirigeant ou le salarié dans le cadre de ses fonctions. Ainsi par exemple, tout achat ou vente (ou opération à terme) de titres d'une société que STALLERGÈNES SA ou ses filiales projettent d'acquérir est strictement interdit jusqu'à l'expiration d'un délai de dix jours de bourse suivant l'annonce publique de l'acquisition.

### **2 - Information**

Toute souscription, acquisition, échange ou cession (en ce y inclus les souscriptions et achats d'actions réalisés par l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions, même non suivis d'une cession des actions obtenues) ainsi que les cessions d'actions gratuites d'instruments financiers de STALLERGÈNES SA (titres de capital, titres donnant accès au capital ou instruments financiers à terme sur ces titres) et toute opération à terme sur ces titres doivent être déclarés à l'AMF et au Directeur Administratif et Financier du Groupe, lorsque ces opérations sont réalisées par des Dirigeants du Groupe exerçant les fonctions de Président, de Directeur Général, de Directeur Général délégué ou d'administrateur de STALLERGÈNES SA ou par des personnes ayant des liens personnels étroits avec l'un d'eux, dans l'état actuel de la réglementation, ces derniers s'entendent essentiellement du conjoint, des enfants à charge et tout parent vivant au domicile du Dirigeant.

La liste complète fait l'objet de l'article R 621 43 1 du Code Monétaire et Financier. Cette déclaration est à effectuer dans un délai de cinq jours de négociation suivant la réalisation desdites opérations.

Est assimilé à un « dirigeant », au regard de ces obligations déclaratives, « toute autre personne qui, d'une part, a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant

l'évolution et la stratégie de la Société et, d'autre part, a un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la Société ».

Une liste établie par STALLERGENES SA doit être communiquée à l'AMF, ainsi qu'aux personnes qui y sont inscrites, et régulièrement mise à jour.

Il revient donc à chacune des personnes soumises à l'obligation déclarative de transmettre sa déclaration à l'AMF dans les cinq jours de négociation qui suivent la réalisation de la transaction.

Elle prend la forme d'un modèle-type tel que défini par l'Instruction de l'AMF n° 2006-05 du 3 février 2006.

Ces personnes - de même que leurs conjoints et enfants non émancipés - sont également tenues de détenir les actions de STALLERGENES SA sous la forme nominative. D'une manière générale, STALLERGENES SA recommande que toutes les actions de STALLERGENES SA détenues par les Dirigeants du Groupe et les Salariés Détenteurs d'Informations le soient sous la forme nominative.

### **3 - Confidentialité**

La communication non autorisée d'information privilégiée, même à des membres de la famille, est strictement interdite. De telles diffusions d'informations sont susceptibles d'entraîner la réalisation d'opérations répréhensibles sur des titres de STALLERGENES SA, et peuvent également avoir un impact négatif sur la situation de l'entreprise.

Toute communication à la communauté financière, y compris à la presse, doit être faite par l'intermédiaire des représentants autorisés de STALLERGENES SA ou avoir été préalablement autorisée par le Président-Directeur Général de STALLERGENES SA.

### **4 - Réalisation d'une ou plusieurs opérations sur titres par des membres de la famille et autres personnes extérieures à Stallergènes SA.**

Si nonobstant leur devoir de confidentialité, les Dirigeants du Groupe ou les Salariés Détenteurs d'Informations venaient à partager une information privilégiée avec des personnes extérieures à STALLERGENES SA, ils doivent prendre toutes mesures nécessaires afin de s'assurer que les personnes auxquelles ils ont communiqué l'information ne réalisent pas d'opérations sur les titres de STALLERGENES SA.

En outre, les Dirigeants du Groupe et les Salariés Détenteurs d'Informations doivent s'assurer que les membres proches de leur famille, en particulier leur époux(se), enfants, de même que toute autre personne vivant avec eux, ne réa-

lisent pas d'opérations sur les titres de STALLERGENES SA aux cours des Périodes Non Autorisées.

La violation du présent Code en matière d'opérations sur titres de STALLERGENES SA pourrait provoquer la mise en cause de la responsabilité des Dirigeants du Groupe ou des Salariés Détenteurs d'Informations concernés et/ou celle de STALLERGENES SA conformément à la réglementation applicable. En conséquence, STALLERGENES SA considérera ladite violation comme une faute grave et initiera toute procédure légale qu'elle pourra considérer appropriée.



## Tableau des autorisations financières

Autorisations financières en vigueur consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration et présentation de celles proposées à l'assemblée générale du 30 mai 2008

Autorisations en vigueur					Autorisations proposées à l'Assemblée Générale du 30 mai 2008		
Nature de l'autorisation	AG (N° de résolution)	Durée (Date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au 31/12/07	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
<b>Emission d'actions ou de VM donnant accès au capital</b>							
Avec D.P.S.	04-06-2007 (8ème)	26 mois (03/08/2009)	1,3 M€	Néant		Néant	
Sans D.P.S.	04-06-2007 (9ème)	26 mois (03/08/2009)	1,3 M€	Néant		Néant	
En cas de demande excédentaire	04-06-2007 (10ème)	26 mois (03/08/2009)	15% de l'émission initiale	Néant		Néant	
Apport en nature	04-06-2007 (11ème)	26 mois (03/08/2009)	10% du capital social	Néant		Néant	
Incorporation de réserve	04-06-2007 (12ème)	26 mois (03/08/2009)	10 M€	Néant		Néant	
Réserve aux salariés adhérents PEE	04-06-2007 (13ème)	26 mois (03/08/2009)	0,5% du capital social	Néant	12ème	26 mois	0,5% du capital
Options de souscription d'actions	16-06-2006 (8ème)	38 mois (15/08/2009)	120 000 options	93 000 options	11ème	26 mois	75 000 options
<b>Autorisation de rachat d'action</b>	<b>04-06-2007 (5ème)</b>	<b>18 mois (03/12/2008)</b>	<b>10% du capital ou 122 943 700 €</b>	<b>Néant</b>	<b>9ème</b>	<b>18 mois</b>	<b>10% du capital ou 103 539 920 €</b>
<b>Annulation d'actions [1]</b>	<b>04-06-2007 (7ème)</b>	<b>26 mois (03/08/2009)</b>	<b>10% du capital par période de 24 mois</b>	<b>Néant</b>	<b>10ème</b>	<b>26 mois</b>	<b>10% par période de 24 mois</b>

[1] Annulation de 30 000 actions lors du conseil d'administration du 7 janvier 2008

# Comptes individuels 2007

## SOMMAIRE

<b>1. BILAN</b>	<b>90</b>
<b>2. COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>92</b>
<b>3. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS</b>	<b>93</b>
NOTE 1 Immobilisations incorporelles	94
NOTE 2 Immobilisations corporelles	95
NOTE 3 Immobilisations financières	95
NOTE 4 Actif circulant	95
NOTE 5 Capital	96
NOTE 6 Provisions pour risques et charges	96
NOTE 7 Dettes financières	97
NOTE 8 Réconciliation des dotations et des reprises	97
NOTE 9 Information relatives au personnel et aux organes de direction	98
NOTE 10 Engagement hors bilan	98
NOTE 11 Opérations avec des entreprises liées	98
NOTE 12 Tableau filiales et participations	99
NOTE 13 Identité société	99
NOTE 14 Ventilation du chiffre d'affaires	99
NOTE 15 Ventilation de l'impôt société	100
NOTE 16 Accroissements et allègements futurs d'impôt	100

# 1. Bilan

Exercice du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles (1)	130 710	3 530	127 180	127 760
Immobilisations corporelles (2)	31 335	6 903	24 432	16 829
Immobilisations financières (3)	7 380	-	7 380	7 122
	<b>169 425</b>	<b>10 433</b>	<b>158 992</b>	<b>151 711</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stock	15 516	579	14 937	13 593
Créances Clients et comptes rattachés	19 076	479	18 597	16 960
Débiteurs divers	1 857		1 857	1 091
Créances fiscales et sociales	5 895		5 895	5 276
Comptes courants sociétés du Groupe	12 337		12 337	11 232
Valeurs mobilières	6 688	493	6 195	10 404
Disponibilités	2 205		2 205	359
	<b>63 574</b>	<b>1 551</b>	<b>62 023</b>	<b>58 915</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	397		397	455
Ecart de conversion actif			-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	44		44	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>233 440</b>	<b>11 984</b>	<b>221 456</b>	<b>211 081</b>

	31/12/2007	31/12/06
Capital	12 324	12 253
Prime de fusion et prime d'émission	112 386	111 455
Réserve légale	1 270	1 270
Réserves réglementées (autres réserves)	132	132
Report à nouveau	23 658	14 627
Résultat de l'exercice	16 460	13 525
Provisions réglementées	1 612	1 163
<b>Capitaux propres (5)</b>	<b>167 842</b>	<b>154 425</b>
Provisions pour risques et charges (6)	2 549	2 778
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes financières (7)	14 692	20 740
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 469	15 046
Dettes fiscales et sociales	12 462	10 365
Compte courant sociétés du Groupe	5 026	1 978
Dettes sur immobilisations	3 082	5 465
Autres dettes	334	283
	<b>53 614</b>	<b>56 655</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Ecart de conversion passif		1
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>221 456</b>	<b>211 081</b>

## 2. Compte de résultat

En milliers d'euros	2007	2006
Chiffre d'affaires net (Note 14)	117 598	99 393
Production stockée	(305)	(214)
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	275	10
Reprise sur provisions et amortissements	1 576	1 231
Refacturation de charges	489	328
Autres produits	366	399
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>119 999</b>	<b>101 147</b>
Matières premières et autres approvisionnements consommés	(9 657)	(7 882)
Autres achats et charges externes	(50 801)	(39 594)
Impôts, taxes et assimilés	(3 089)	(2 495)
Charges de personnel (9)	(31 756)	(27 226)
Dotations aux amortissements et provisions (Note 8)	(4 366)	(5 636)
Autres charges	(266)	(152)
Jetons de présence	(71)	(77)
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>(100 006)</b>	<b>(83 062)</b>
<b>Résultat d'exploitation (III = I + II)</b>	<b>19 993</b>	<b>18 085</b>
Produits financiers	1 459	1 737
Charges financières	(1 399)	(682)
<b>Résultat financier (IV)</b>	<b>60</b>	<b>1 055</b>
<b>Résultat courant avant impôt (V = III + IV)</b>	<b>20 053</b>	<b>19 140</b>
Produits exceptionnels	701	16
Charges exceptionnelles	(145)	(1 543)
Dotations aux provisions réglementées	(448)	(621)
<b>Résultat exceptionnel (VI)</b>	<b>108</b>	<b>(2 148)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VII)</b>	<b>(1 643)</b>	<b>(1 778)</b>
Participation des salariés (VIII)	(2 059)	(1 689)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
<b>RÉSULTAT NET (V + VI + VII + VIII)</b>	<b>16 459</b>	<b>13 525</b>

### 3. Annexes des comptes annuels

STALLERGENES S.A. clôture ses comptes au 31 décembre 2007 au terme d'un exercice de 12 mois. Sauf indication contraire, les données financières sont exprimées en milliers d'euros.

#### a) Faits marquants de l'exercice

A la suite de la crise financière des sub-primes, une ligne d'équivalent de trésorerie de 2 010 K€ investie dans un FCP monétaire dynamique « Oddo Cash arbitrage », détenue par STALLERGENES a connu un défaut de liquidité et une perte de valeur significative : le fonds a été fermé et mis en liquidation le 20 juillet 2007 par Oddo Asset Management. Le 10 septembre 2007, un premier acompte sur la liquidation de 884K€ a été versé. Le solde du fonds, soit 1 126K€ a été déclassé par STALLERGENES au 31 décembre 2007 d'équivalent de trésorerie vers « actif courant financier ». Il a fait l'objet d'une dépréciation de 492K€ représentant environ 24% du brut initial. Cette dépréciation tient compte des informations récentes publiées par Oddo Asset Management le 6 février 2008 qui ont entraîné une augmentation significative de la dépréciation initialement prévue, pour tenir compte de « paramètres économiques conformes à ceux utilisés par les grandes banques internationales et rendus publics à l'occasion de la publication de leurs comptes 2007 ». Oddo Asset Management s'est engagé le 20 novembre 2007 :

- à effectuer un deuxième remboursement de 50% des actifs restant en portefeuille en juin 2008,
- à effectuer la liquidation effective du fonds en décembre 2008, avec versement du solde.

#### b) Evènements postérieurs à la clôture

Conformément aux autorisations données par l'assemblée générale mixte du 4 juin 2007 en ses cinquième et septième résolutions lors de sa séance du 7 janvier 2008, le conseil d'administration STALLERGENES SA :

- a décidé la mise en œuvre d'un programme d'animation de marché qui a été confié à SG Sécurities (Paris) : 30 000 actions auto détenues et 1,5 million d'euros ont été affectés par STALLERGENES à ce programme d'animation,
- a annulé le solde des 30.000 actions auto détenues et réduit corrélativement le capital social.

Ce Conseil a également autorisé un programme immobilier de 17 millions d'euros devant se dérouler pour moitié en 2008 et moitié en 2009 en vue de la construction d'un immeuble administratif de 7 000 m<sup>2</sup> à proximité de l'actuel siège social. Ce programme fera l'objet d'un financement propre par location financement.

#### Règles d'évaluation :

Elles sont conformes au règlement CRC 2002-10, lequel a fait l'objet de modifications en application du principe de convergence progressive vers le référentiel IFRS.

#### Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial figure à l'actif à sa valeur réévaluée, déterminée le 20 décembre 2004 à l'occasion d'une opération d'un regroupement de sociétés. Sa durée d'utilité n'est pas déterminée. Un test de dépréciation est effectué chaque année pour vérifier que la valeur recouvrable du fonds est supérieure à sa valeur comptable.

Selon leur durée d'utilité, les brevets, marques licences et droits similaires font l'objet d'un amortissement sur une période comprise entre 5 et 9 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis, en linéaire, sur une durée allant de un à cinq ans, à l'exception du progiciel MOVEX qui est amorti sur une durée de huit ans.

Compte tenu des risques importants d'échec propres à l'industrie pharmaceutique, les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge d'exploitation de l'exercice.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont déterminés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées d'amortissement généralement pratiquées sont les suivantes :

Type d'immobilisation	Durée
Agencement et aménagements	5 à 10 ans
Installations techniques - Mat. Et Out.	5 à 8 ans
Matériel de protection et sécurité	5 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel bureautique	3 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

### Immobilisations financières

La valeur brute des participations et autres titres immobilisés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les actions propres sont classées à l'actif en titres de participation ou en valeurs mobilières de placement en fonction de leur utilisation la plus probable.

### Stocks

Les entrées en stock de matières, composants et marchandises sont valorisées au coût d'acquisition. Les stocks correspondants sont valorisés au coût moyen pondéré.

Les encours de production et les stocks de produits finis sont évalués au coût de production incluant les coûts directs et indirects des seules activités de production.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des stocks est inférieure à leur valeur comptable.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

### Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont converties au cours de change à la clôture. Les écarts de conversion résultant de la différence entre le cours historique et le cours de clôture sont comptabilisés. Les pertes de change latentes en résultant, figurent dans le résultat financier.

Les comptes bancaires en devises sont valorisés au cours du 31 décembre 2007.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

### Provisions pour risques & charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque les risques et charges sont nettement identifiés quant à leur objet et leur survenance probable.

## ACTIF

### NOTE 1 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Immobilisations Incorporelles		Immobilisations en cours incorporelles	TOTAL
	non amortissables	amortissables		
<b>Valeur brute au 31 déc. 2006</b>	<b>125 000</b>	<b>3 709</b>	<b>1 337</b>	<b>130 046</b>
Acquisitions		386	297	683
Cessions		(19)		(19)
<b>Valeur brute au 31 déc. 2007</b>	<b>125 000</b>	<b>4 076</b>	<b>1 634</b>	<b>130 710</b>
<b>Amortissements et provisions au 31 déc. 2006</b>	<b>-</b>	<b>2 285</b>		<b>2 285</b>
Dotations	-	1 264		1 264
Reprises	-	(19)		(19)
<b>Amortissements et provisions au 31 déc. 2007</b>	<b>-</b>	<b>3 530</b>		<b>3 530</b>
<b>Valeur nette au 31 déc. 2006</b>	<b>125 000</b>	<b>1 424</b>	<b>1 337</b>	<b>127 761</b>
<b>Valeur nette au 31 déc. 2007</b>	<b>125 000</b>	<b>546</b>	<b>1 634</b>	<b>127 180</b>

## NOTE 2 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Installation et matériel technique	Autres actifs corporels	Immob. En cours	TOTAL
<b>Valeur brute au 31 décembre 2006</b>	<b>8 770</b>	<b>5 566</b>	<b>7 428</b>	<b>21 764</b>
Acquisitions	1 402	924	7 581	9 907
Cessions	(22)	(314)		(336)
<b>Valeur brute au 31 décembre 2007</b>	<b>10 150</b>	<b>6 176</b>	<b>15 009</b>	<b>31 335</b>
<b>Amortissements au 31 décembre 2006</b>	<b>3 341</b>	<b>1 593</b>	-	<b>4 935</b>
Dotations	1 329	829		2 158
Reprises	(20)	(169)		(189)
<b>Amortissements au 31 décembre 2007</b>	<b>4 650</b>	<b>2 253</b>	-	<b>6 903</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2006</b>	<b>5 429</b>	<b>3 973</b>	<b>7 428</b>	<b>16 829</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2007</b>	<b>5 500</b>	<b>3 923</b>	<b>15 009</b>	<b>24 432</b>

## NOTE 3 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Titres de participation	Créances immobilisées	Autres immob. Financières	Actions propres (1)	TOTAL
<b>Valeur brute au 31 décembre 2006</b>	<b>3 421</b>	<b>1 611</b>	<b>668</b>	<b>1 421</b>	<b>7 121</b>
Augmentations	729		30		759
Diminutions		(474)	(26)		(500)
<b>Valeur brute au 31 décembre 2007</b>	<b>4 150</b>	<b>1 137</b>	<b>672</b>	<b>1 421</b>	<b>7 380</b>
<b>Dépréciations au 31 décembre 2006</b>	-	-	-	-	-
Augmentation					
Cessions					
<b>Dépréciations au 31 décembre 2007</b>	-	-	-	-	-
<b>Valeur nette au 31 décembre 2006</b>	<b>3 421</b>	<b>1 611</b>	<b>668</b>	<b>1 421</b>	<b>7 121</b>
<b>Valeur nette au 30 septembre 2007</b>	<b>4 150</b>	<b>1 137</b>	<b>672</b>	<b>1 421</b>	<b>7 380</b>

## NOTE 4 - Actif circulant

Toutes les créances sont à moins d'un an.



**PASSIF****NOTE 5 - Capital**

Au 31 décembre 2007, le capital est composé de 12 972 490 actions de quatre-vingt quinze centimes d'euros en nominal soit 12 323 865,50 €.

**Variation des capitaux propres**

En milliers d'euros	31/12/2006	Levées d'option	Affectation du Résultat	Résultat de la période	Autres mouvements	31/12/07
Capital social	12 253	71				12 324
Prime d'émission	3 462	931				4 393
Prime de fusion	107 993					107 993
Réserves légales	1 263					1 263
Autres réserves	8					8
Réserves réglementées	132					132
Report à nouveau	14 627		9 031			23 658
Résultat	13 525		(13 525)	16 460		16 460
Provisions réglementées	1 164				448	1 612
<b>Capitaux propres</b>	<b>154 426</b>	<b>1 002</b>	<b>(4 495)</b>	<b>16 460</b>	<b>448</b>	<b>167 841</b>

Dividendes distribués M€:

4 495

**NOTE 6 - Provisions pour risques et charges**

La Société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs depuis le 1er janvier 2002.

En milliers d'euros	31/12/06	Dotation	Reprise	Reprise sans objet	31/12/07	Impact de la variation (dotation moins reprise)		
						Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions pour risques								
Retour produits	37	25	(37)		25	(12)		
Sociaux et fiscaux	1197	203	(246)		1 154	(43)		
Provisions pour charges		44			44		44	
Engagement de retraite (1)	1 543		(491)		1 052	(491)		
Marge/en-cours de livraison		274			274	274		
<b>TOTAL</b>	<b>2 777</b>	<b>546</b>	<b>(774)</b>	<b>-</b>	<b>2 549</b>	<b>(272)</b>	<b>44</b>	<b>-</b>

(1) Un versement volontaire a été effectué en fin d'année sur un fond destiné à couvrir partiellement les droits acquis.

## NOTE 7 - Dettes financières

(en milliers d'EUROS)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes courants sociétés du Groupe		-
Avance remboursable (aide à la recherche)		275
Crédit syndiqué	14 000	16 000
Banques créditrices	692	4 465
<b>TOTAL</b>	<b>14 692</b>	<b>20 740</b>

La partie remboursable à plus d'un an du crédit syndiqué est de 12 000 K€. Les autres dettes financières sont à moins d'un an.

2/- *Compte de résultat* (en milliers d'euros)

## NOTE 8 - Réconciliation des dotations et des reprises

Les postes de dotation et de reprise concernant les amortissements et les provisions et se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros DT (CT)	2007	2006
Provisions sur actif circulant	802	255
Provisions pour risques et charges	774	976
<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>1 576</b>	<b>1 231</b>
Amortissements incorporels	1 264	1 065
Amortissements corporels	2 159	1 970
Provisions sur actifs circulants	441	1 021
Provisions pour risques et charges	502	1 580
<b>Dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>4 366</b>	<b>5 636</b>
<b>Sous total exploitation</b>	<b>2 790</b>	<b>4 405</b>
Dotation aux amortissements et provisions	536	
Reprise sur amortissements et provisions		
<b>Sous total financier</b>	<b>536</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 326</b>	<b>4 405</b>

## NOTE 9 - Informations relatives au personnel et aux organes de direction

	2007	2006
Rémunération brute allouée aux organes de direction (*)	862	762
Jetons de présence	71	77
<b>Rémunération des organes de direction</b>	<b>933</b>	<b>839</b>
Salaires bruts	19 789	16 954
Intéressement et abondement	2 824	2 445
Charges sociales	9 143	7 827
<b>Frais de personnel</b>	<b>31 756</b>	<b>27 226</b>
Cadres	195	167
Employés	293	276
<b>Effectif moyen</b>	<b>488</b>	<b>443</b>

(\*) Président Directeur Général, Directeur Général Délégué pharmacien responsable, administrateurs disposant d'un contrat de travail.

## NOTE 10 - Engagement hors bilan

Information relative au Droit Individuel de Formation (DIF)

- Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au 31 décembre 2007 est de 28 848 heures
- Le volume d'heures de formation pris par les salariés est de 10 566 heures soit un solde d'heures DIF non utilisé au 31 décembre 2007 de 18 282 heures

## NOTE 11 - Opérations avec des entreprises liées

Montants en €	Produit financier (charge)	Comptes courants financiers au 31-12-2007 (Crédit)
STALLERGÈNES BELGIUM	(19 746)	(735 269)
STALLERGÈNES GMBH	(43 001)	(2 410 351)
STALLERGÈNES IBERICA	163 770	2 904 769
STALLERGÈNES ITALIE	(33 361)	(1 879 972)
STALLERGÈNES HOLLANDE	3 003	628 003
SCI STALLERGÈNES	327 277	8 803 262
STALLERGÈNES PORTUGAL	1 566	523
<b>TOTAL</b>	<b>399 508</b>	<b>7 310 966</b>

## NOTE 12 - Tableau filiales et participations

Filiales et participations (en milliers)	Valeurs des titres détenus		Capital social	Réserves et RAN	Compléments d'apport	quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos	SN Décembre 2007	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	brutes	nettes							
STALLERGENES CZ	7	7	7	52		100%	82	141	-
BERGSTRASSE 20 GMBH	916	916	500	(180)	1 137	100%	(133)	187	-
SCI STALLERGENES ANTONY	387	387	305	(352)		100%	(284)	(331)	-
STALLERGENES ITALIA	1926	1926	1600	96		100%	474	2170	450
STALLERGENES BELGIUM	595	595	595	191		100%	194	980	-
STALLERGENES IBERICA	60	60	60	1488		100%	328	1 876	-
STALLERGENES PORTUGAL	5	5	5	(29)		100%	11	(13)	-
STALLERGENES HOLLANDE	255	255	20	480		51%	(1137)	(637)	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 151</b>	<b>4 151</b>			<b>1 137</b>				<b>450</b>

## NOTE 13 - Identité Société

STALLERGENES SA  
 6 RUE Alexis de Tocqueville  
 92183 ANTONY Cedex

393 709 860 RCS NANTERRE

## NOTE 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

	2007	2006
Produits fabriqués	114 659	96 904
Marchandises	1 413	1 008
Prestations de services	1 526	1 481
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>117 598</b>	<b>99 393</b>

**NOTE 15 - Ventilation de l'impôt société**

Année 2007	Comptable	Fiscal	Impôt société et contributions	Net
Résultat d'exploitation	19 992	19 805	6 792	13 200
Perte supportée	-	-	-	-
Résultat financier	60	(411)	(141)	201
Résultat exceptionnel	108	108	37	71
Hors résultat (SCI)		(284)	(97)	97
Participation	(2 059)	(1 690)	(580)	(1 479)
CIF + don			(21)	21
Crédit d'impôt recherche			(4 348)	4 348
<b>TOTAL</b>	<b>18 101</b>	<b>17 528</b>	<b>1 642</b>	<b>16 459</b>

**NOTE 16 - Accroissements et allègements futurs d'impôt**

	Allègements	Accroissements
Effort construction	81	
Participation	2 059	
Organic	189	
P.V. sur OPCVM		
Provision pour départ en retraite	1 053	
Amortissements dérogatoires	-	1 612
<b>TOTAL BASES</b>	<b>3 382</b>	<b>1 612</b>
Impôt société et contributions à 34.43%	1 164	555

# Assemblée Générale 2008

## Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2008

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée Générale les motifs et le texte des résolutions qui lui sont soumises.

### Résolutions à caractère ordinaire

**La première résolution** vise à approuver les opérations et les comptes annuels de la société STALLERGENES S.A. pour l'exercice allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007. Ces comptes se soldent par un bénéfice de 16 460 milliers d'Euros. Les commentaires détaillés sur ces comptes figurent dans le rapport annuel 2007.

**La deuxième résolution** a pour objet l'approbation des opérations et des comptes consolidés du Groupe STALLERGENES pour l'exercice allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007. Ces comptes se soldent par un bénéfice de 16 006 (part du groupe 16 251) milliers d'Euros. Les commentaires détaillés sur ces comptes consolidés figurent dans le rapport annuel 2007.

**La troisième résolution** concerne la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2007, auquel vient s'ajouter le montant du report à nouveau, l'ensemble formant un montant distribuable de 40 118 milliers d'Euros. L'affectation proposée par le Conseil d'Administration est la suivante :

- 5 189 milliers d'Euros, à répartir entre les actionnaires à titre de dividendes de 0,40 Euro par action ayant droit au dividende,
- 34 929 milliers d'Euros, à reporter à nouveau.

Ce dividende de 0,40 Euro par action sera mis en paiement à compter du 9 juin 2008. Conformément aux dispositions fiscales applicables, ce dividende de 0,40 Euro ouvre droit, pour les actionnaires, personnes physiques domiciliées en France, à une réfaction de 40%. Depuis le 1er janvier 2008, ces derniers peuvent opter, conformément à l'article 117 quater du CGI, pour le prélèvement libératoire de 18% en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu. Cette option doit être exercée par l'actionnaire auprès de l'établissement financier teneur de ses titres ou à défaut de la société STALLERGENES, au plus tard à la date d'encaissement du dividende. Egalement depuis le 1er janvier 2008, les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social de 2% et

contribution additionnelle) représentant 11% du montant du dividende sont prélevés à la source lors du paiement du dividende.

**La quatrième résolution** concerne les conventions réglementées, visées aux articles L. 225 38 et suivants du Code de Commerce et autorisées par le Conseil d'Administration, qui se sont poursuivies durant l'exercice 2007, aucune convention nouvelle n'a pris effet en 2007. Ces conventions font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

**Les cinquième, sixième, septième et huitième résolutions**, proposent à l'Assemblée le renouvellement, pour la durée statutaire de six ans, des mandats de quatre administrateurs qui arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

**La neuvième résolution** propose de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation de rachat d'actions, lui permettant de procéder à des opérations de rachat en fonction des opportunités. En effet, l'autorisation existante arrive à échéance en décembre 2008. Aucune opération de rachat n'a été réalisée au titre de ce programme, durant l'exercice 2007.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée et porterait sur un maximum de 10% du capital social pour un montant maximal de 103 553 920 € au 31 mars 2008, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital.

Les finalités des rachats sont précisées dans le texte du projet de la résolution.

Les informations détaillées et requises par l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers figurent au Chapitre « Informations Complémentaires – Rachat par la Société de ses propres actions – Rapport spécial » du rapport annuel 2007.

### Résolutions à caractère extraordinaire

Par la neuvième résolution, décrite ci-dessus, il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital.

Parmi les objectifs poursuivis figure celui d'annuler éventuellement les actions ainsi acquises. En conséquence, votre Conseil, par **la dixième résolution**, sollicite le renouvellement de l'autorisation de réduire le capital social pour annuler, dans la limite légale de 10% du capital, tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de programme de rachat d'actions. L'autorisation sollicitée serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

**La onzième résolution** propose à l'Assemblée Générale de consentir au Conseil d'administration une nouvelle autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions, dans la limite de 75 000 actions, s'agissant ainsi de donner au Conseil les moyens d'associer, de motiver et de fidéliser, plus particulièrement, les mandataires sociaux et les cadres salariés, qui par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du Groupe. Le prix de souscription serait fixé dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur, sans cependant être inférieur à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution. Si l'Assemblée Générale vote cette résolution, les éventuelles attributions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

L'autorisation de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions emporte corrélativement l'obligation de soumettre à l'Assemblée Générale un projet de résolution visant à permettre une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés adhérents de plans d'épargne d'entreprise. **La douzième résolution** propose donc de déléguer au Conseil d'Administration la compétence, dans la limite de 0,5% du capital social, de décider de procéder à cette augmentation qui s'inscrirait dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de Commerce et L. 443-1 et suivants du Code du Travail. Cette délégation serait consentie pour une durée de vingt-six mois.

**La treizième résolution** est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

### Résolutions à caractère ordinaire

#### PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2007)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires :

- connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pen-

nant l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2007 et du rapport du Président joint au rapport de gestion,

- après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et de leur rapport sur le rapport du Président,

approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par un bénéfice net de 16 459 970,17 €.

L'Assemblée Générale approuve, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses non déductibles de l'Impôt sur les Sociétés visées à l'article 39.4 dudit Code qui s'élèvent à 87 796 € et supportent l'Impôt sur les Sociétés au taux normal.

#### DEUXIEME RESOLUTION

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires :

- connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2007,
  - après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- approuve les comptes consolidés de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports qui font apparaître un résultat net de 16 006 milliers d'Euros.

#### TROISIEME RESOLUTION

*(Affectation du résultat et fixation du dividende)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration :

1. décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

sur le bénéfice net de.....	16 459 970,17 €
il est ajouté le report à nouveau de .....	23 657 825,48 €
<b>somme distribuable.....</b>	<b>40 117 795,65 €</b>

- aux actionnaires, à titre de dividende 0,40 € par action de 0,95 € de valeur nominale pour 12 972 490 actions, soit la somme de : ..... 5 188 996,00 €
  - au poste «report à nouveau»,
- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| le reliquat soit..... | 34 928 799,65 €        |
| <b>Total.....</b>     | <b>40 117 795,65 €</b> |

2. décide que ce dividende de 0,40 € par action sera mis en paiement à compter du 9 juin 2008. La date de détachement du coupon sera le 4 juin 2008 et la date de négociation sera le 6 juin 2008.

3. décide que le dividende qui ne pourra être servi aux actions STALLERGENES S.A. auto détenues à cette date ou qui sera servi aux actions résultant de levées d'options de souscription d'actions intervenues entre le 1er janvier 2008 et ladite date et portant jouissance immédiate, sera affecté et/ou prélevé sur le compte « report à nouveau »,

4. donne acte au Conseil d'Administration du rappel des distributions qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices clos, lesquelles forment, avec le dividende qui vient d'être décidé au titre de l'exercice 2007, l'ensemble résumé ci-dessous :

Exercice	Dividende global	Dividende par action
<b>Actions de 3,80 € nominal</b>		
2004	3 276 809,00 €	1,05 € (a)
2005	4 107 706,20 €	1,30 € (b)
<b>Actions de 0,95 € nominal</b>		
2006	4 514 099,45 €	0,35 € (b)
2007	5 188 996,00 €	0,40 € (b) (c)

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction, bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévue à l'article 158-3 dudit Code, de :

- (a) 50%, sur le dividende voté au titre de l'exercice 2004.
- (b) 40% sur le dividende voté au titre des exercices 2005 et 2006 et proposé au titre de l'exercice 2007.
- (c) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, sur le dividende proposé de 0,40 € :
  - les actionnaires personnes physiques domiciliées en France peuvent opter, conformément à l'article 117 quater du CGI pour le prélèvement libératoire de 18% en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu. Cette option doit être exercée par l'actionnaire auprès de l'établissement financier teneur de ses titres ou à défaut de la société STALLERGENES, au plus tard à la date d'encaissement du dividende.
  - les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social de 2% et contribution additionnelle) représentant 11% du montant du dividende seront prélevés à la source lors du paiement du dividende.

#### QUATRIEME RESOLUTION

*(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, après avoir en-

tendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225 38 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui se sont poursuivies durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, qui y sont mentionnées.

#### CINQUIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Louis Champion expire à l'issue de la présente Assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 .

#### SIXIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Arnaud Fayet expire à l'issue de la présente Assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 .

#### SEPTIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Dirk Van Ommeren expire à l'issue de la présente Assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 .

#### HUITIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, constate que le mandat de la Compagnie Financière de la Trinité expire à l'issue de la présente Assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 .



**NEUVIEME RESOLUTION**

*(Autorisation au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

1. autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, acheter ou faire acheter des actions de la Société dans des limites telles que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale. A titre indicatif, le capital social était composé de 12 944 240 actions au 31 mars 2008.
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée ;

2. décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :

- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail ; ou
- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce ; ou
- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de service d'investissement notamment dans le cadre de transactions hors marché.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans

une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

3. décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

4. fixe à 80 € par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 103 553 920 € au 31 mars 2008, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ;

5. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

6. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

**Résolutions à caractère extraordinaire****DIXIEME RESOLUTION**

*(Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,
- après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

1. autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions auto-détenues par la Société, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois ;

2. autorise le Conseil d'Administration à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;

3. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet de procéder à la modification corrélative des statuts, accomplir tous actes, formalités ou déclarations et d'une manière générale de faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

4. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure de même objet, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

#### **ONZIEME RESOLUTION**

*(Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,
- après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et
- conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce,

1. autorise le Conseil d'Administration, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions de la Société, au bénéfice de ceux qu'il désignera – ou fera désigner – parmi les mandataires sociaux et les salariés tant de STALLERGENES SA que des sociétés de son Groupe qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce ;

2. décide que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 75 000 ;

3. décide que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options ;

4. décide que les options qui auront été consenties par l'usage de la présente autorisation, feront l'objet d'une information dans le cadre d'un rapport spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

5. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- fixer les conditions auxquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories des bénéficiaires des options ;
- déterminer les dates de chaque attribution ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant précisé que ce prix de souscription sera fixé dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur le jour où les options seront consenties, sans cependant être inférieur à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour ;
- prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires pour tenir compte des opérations financières éventuelles pouvant intervenir avant la levée des options ;
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment, la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé, que la durée pour laquelle ces options pourront être exercées, ne pourra excéder une période de dix ans à compter de la date de leur attribution ;

6. délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour :

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et, notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- constater les augmentations du capital social résultant des levées d'options, procéder aux modifications corrélatives des statuts, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

7. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

**DOUZIEME RESOLUTION**

*[Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés]*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de Commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, dans la limite de 0,5% du capital, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 443-5 du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein d'une entreprise ou groupe d'entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 444-3 du Code du Travail ,

2. fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation ;

3. décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail et sera au moins égal à 80% du Prix de Référence (telle que cette expression est définie ci-après) ou à 70% du Prix de Référence lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans ; toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées (dans les limites légales et réglementaires), s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ; pour les besoins du présent paragraphe, le Prix de Référence désigne la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;

4. autorise le Conseil d'Administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au Prix de Référence et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L. 443-5 et L. 443-7 du Code du Travail ;

5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs, en cas d'attribution à titre gratuit aux bénéficiaires ci-dessus indiqués d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, à tout droit aux dites actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris à la partie des réserves, bénéfiques ou primes incorporées au capital, à raison de l'attribution gratuite desdits titres réalisée sur le fondement de la présente résolution ;

6. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :

- arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement ;
- de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
- d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance ou de jouissance des titres (même rétroactive), les règles de réduction applicables aux cas de sursouscription ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
- en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le nombre d'ac-

tions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au Prix de Référence prévues ci-dessus, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;

- de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou d'autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;
- de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées,

7. décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

#### **TREIZIEME RESOLUTION**

*(Délégation de pouvoirs pour effectuer les formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur dûment habilité d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

## Informations complémentaires

### Renseignements de caractère général concernant la Société

#### Capital social

Voir informations dans la partie Rapport de Gestion du présent document.

#### Forme Juridique

STALLERGÈNES S.A. est une Société Anonyme.

#### Siège social

6, rue Alexis de Tocqueville  
92160 Antony  
01 55 59 20 00 / 20 95

#### Législation de l'Emetteur

Française

#### Activité

La société STALLERGÈNES centralise et coordonne la stratégie de Groupe, exerce une activité de Holding au regard de ses filiales commerciales implantées à l'étranger et de sa filiale patrimoniale immobilière, ainsi qu'une activité opérationnelle commerciale spécifique à la France.

La Société détient la totalité du capital de ses filiales.

#### Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

« Sauf prorogation ou dissolution anticipée, la durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. »

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce de PARIS en date du 24 janvier 1994, sa durée prendra fin le 24 janvier 2093.

#### Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'étude, la préparation, la fabrication et la vente en tous pays de tous produits chimiques et pharmaceutiques ;
- plus spécialement, l'étude de toutes les questions se rapportant à l'allergologie, la fabrication, l'importation et la vente en tous pays des allergènes diagnostiques ou thérapeutiques ;
- l'étude et le dépôt de tous visas se rapportant à ces produits, le dépôt, l'achat et l'exploitation directe ou indirecte de toutes marques de fabrique ;

- toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension et le développement ;
- et plus généralement, aussi bien en France qu'en tous pays, le contrôle, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières. »

#### Immatriculation de la Société

393 709 860 RCS NANTERRE

#### Consultation des documents relatifs à la Société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 6, rue Alexis de Tocqueville – 92160 ANTONY.

#### Exercice social (extrait de l'article 26 des statuts)

« L'exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. »

#### Répartition statutaire des bénéficiaires (article 27 des statuts)

« I - Sur le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant du report déficitaire antérieur, il est prélevé cinq pour cent au moins pour être affectés à la réserve légale, pour autant que celle-ci n'atteint pas le dixième du capital social, ainsi que, le cas échéant, tout montant à porter en réserve en application de la loi.

Sur l'excédent disponible, augmenté s'il y a lieu du report bénéficiaire antérieur, l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, ou à l'amortissement du capital.

II - Le solde, s'il en existe, est réparti entre les actionnaires, sous déduction des sommes reportées à nouveau.

III - L'Assemblée Générale Ordinaire peut décider la répartition de toute somme prélevée sur les réserves dont elle a la disposition. Elle peut aussi décider la répartition de toute somme prélevée sur les primes d'émission, d'apport ou de fusion.

IV - Le paiement des dividendes a lieu aux époques fixées par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'administration

habilité par elle, sous réserve des dispositions légales fixant un délai maximal pour cette mise en paiement. Le Conseil d'administration peut décider la distribution d'un acompte avant même l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, dans le cadre des dispositions légales.

V - L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution -ou des acomptes sur dividende- une option entre le paiement du dividende -ou de l'acompte- en numéraire ou en actions de la Société dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. »

#### Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées est régi par les dispositions légales édictées en la matière.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

#### Seuils de détention du capital [extrait de l'article 13 des statuts]

« ...

III - Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote supérieur aux seuils de déclaration définis par la loi, est tenue d'en informer la Société dans les délais et sous les sanctions prévues par la loi. Il en est de même quand le nombre d'actions ou de droits de vote détenus devient inférieur à chacun de ces seuils.

... »

#### Fiche signalétique de l'action STALLERGENES :

Code ISIN : FR0000065674

Code Reuters : GEN.PA

Code Bloomberg : GENP FP

Place de cotation : Paris

Indices de cotation : NEXT 150 \ CAC small 90 \ Euronext Paris \ SBF 120

Quotité : 1 action

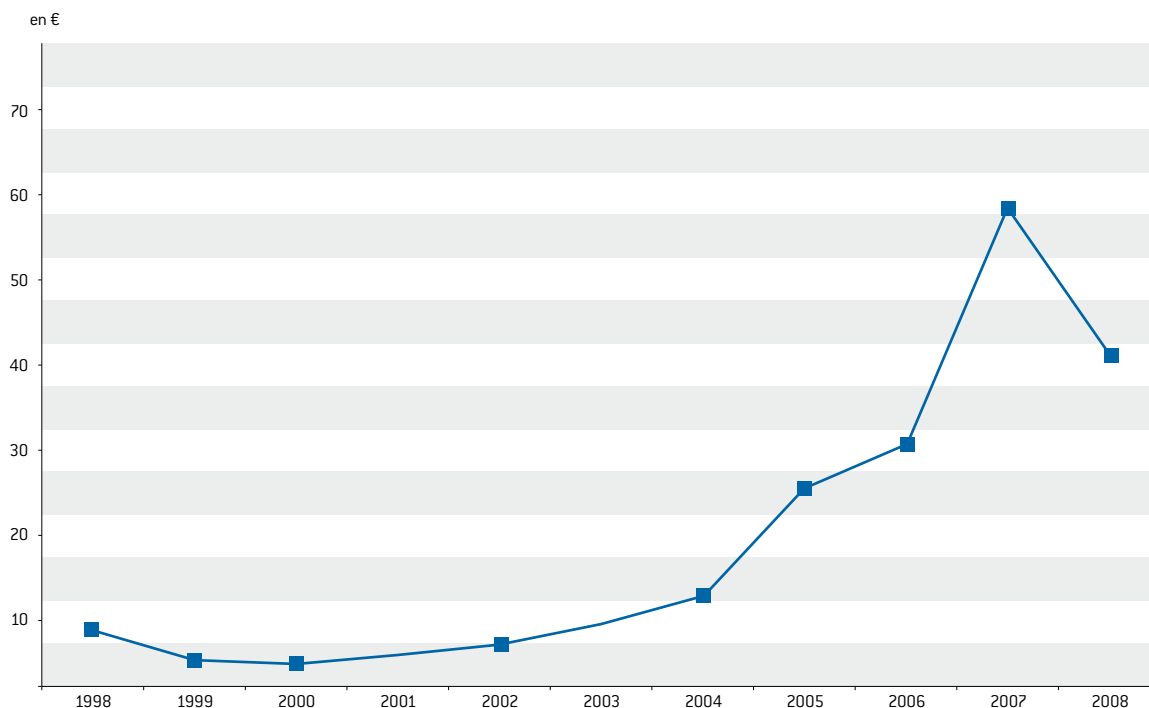
Valeur nominale : 0,95 €

### Evolution de l'action en Bourse et politique d'information

Les informations historiques antérieures au 10 juillet 2006 ont été retraitées pour tenir compte de la division par 4 du nominal : le nombre de titres échangés est multiplié par 4, le cours moyen est divisé par 4.

	Nombre de titres échangés (milliers)	Cours moyen (EUR) (1)	Capitalisation boursière moyenne (MEUR)
21 juillet 1998	NA	9,53	122
1999	5 204	4,53	58
2000	4 256	3,93	50
2001	2 364	5,20	67
2002	4 084	6,58	84
2003	4 520	8,63	110
2004	4 136	12,03	155
2005	5 492	24,75	312
2006	5 404	29,77	384
1er trimestre 2007	3 530	49,56	639
2ème trimestre 2007	1 920	61,54	794
3ème trimestre 2007	1 500	61,32	791
4ème trimestre 2007	2 488	56,88	734
<b>2007</b>	<b>9 438</b>	<b>57,26</b>	<b>739</b>
1er trimestre 2008	3 067	40,54	527

### Cours moyen annuel de l'action STALLERGÈNES depuis son introduction en Bourse en 1998



L'Assemblée générale est convoquée pour le 30 mai 2008.

Les résultats du 1er semestre 2008 seront présentés aux analystes financiers le 26 août 2008. Les résultats de l'année 2008 seront présentés aux analystes financiers à la mi-mars 2009.

Les chiffres d'affaires périodiques de l'année 2008 seront publiés aux dates suivantes :

1er semestre : le 10 juillet 2008  
 3ème trimestre : le 15 octobre 2008  
 4ème trimestre : le 15 janvier 2009 (estimation)

Les comptes et publications de STALLERGENES sont disponibles sur le site [www.stallergenes.com](http://www.stallergenes.com) et sont consultables au siège de la Société.

### Rachat par la Société de ses propres actions - Rapport Spécial

Le rapport ci-après établi en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce permet en outre à la Société de remplir les conditions d'informations requises par l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Rapport spécial sur les opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat approuvé par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2007.

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, il est indiqué que la Société n'a procédé à aucune opération d'achat sur ses propres actions dans le cadre de son dernier programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 4 juin 2007.

### Nouveau programme de rachat soumis à l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2008

Un nouveau programme de rachat d'actions est proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2008 selon les termes de la neuvième résolution et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'AMF et du Règlement Européen n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### Nombre d'actions et part du capital détenus par la Société

- Au 31 décembre 2007, le capital de la société était composé de 12 972 490 actions, dont 60 000 actions étaient détenues par la Société représentant 0,47 du capital social.

#### Répartition par objectif des actions détenues par la Société

- 30 000 actions ont été annulées en date du 7 janvier 2008 et le capital social a été réduit corrélativement, et ce, conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par la cinquième résolution de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2007. Le nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois est de 633 680 actions.
- 30 000 actions ont été mises à la disposition d'un prestataire de services d'investissement SG Securities (Paris) en date du 11 janvier 2008, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'Autorité des marchés financiers.

#### Objectifs du nouveau programme de rachat

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions, la Société envisage de procéder ou faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue :

- de l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- de l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail ; ou
- de la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce ; ou
- de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- de la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de service d'investissement notamment dans le cadre de transactions hors marché.

L'annulation des titres rachetés pourra être effectuée dans le cadre de la dixième résolution proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2008.

#### Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 10% du nombre total des actions composant le capi-



tal de la Société (celui-ci étant, à titre indicatif, composé de 12 944 240 actions au 31 mars 2008.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de Commerce, le nombre d'actions que STALLERGÈNES détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Compte tenu des titres déjà détenus, soit 680 actions au 31 mars 2008 (0,01% du capital social) et sous réserve des éventuels ajustements affectant le montant du capital de la Société postérieurement à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007, les rachats pourront porter sur 1 293 744 actions.

Les titres que STALLERGÈNES se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

#### **Prix d'achat unitaire maximum autorisé**

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 80 € par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions sera fixé à 103 553 920 au 31 mars 2008. STALLERGÈNES se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

#### **Durée du nouveau programme de rachat d'actions**

Sous réserve de l'approbation de la neuvième résolution par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2008, le nouveau programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée, soit jusqu'au 30 novembre 2009.

#### **Synthèse des opérations réalisées par STALLERGÈNES sur ses propres titres du 1er avril 2007 au 31 mars 2008**

- Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31/03/08 : 0,01% ;
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 633 680 ;
- Nombre de titres détenus en portefeuille au 31/03/08 : 680 ;
- Valeur comptable du portefeuille au 31/03/08 : 30 114,68 € ;
- Valeur de marché du portefeuille au 31/03/08 : 31 674,40 €.

## Document annuel d'information

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF. Ce document récapitule les informations publiées ou rendues publiques entre le 1er janvier 2007 et le 29 avril 2008 par STALLERGENES pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

- Informations disponibles sur le site [www.stallergenes.com](http://www.stallergenes.com) et/ou sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

### Communiqués

Dates	Communiqués
15/04/2008	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008
12/03/2008	Résultats 2007
15/01/2008	Information trimestrielle
10/01/2008	Mise en place d'un contrat de liquidité
13/12/2007	Partenariat pour la production d'allergènes recombinants d'acariens
28/11/2007	ORALAIR® Graminées : Résultats positifs de l'étude pédiatrique V052.06
11/10/2007	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2007
28/08/2007	Résultats semestriels 2007
12/07/2007	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2007
14/05/2007	STALLERGENES et CMC Biopharmaceuticals concluent un partenariat
17/04/2007	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2007
15/03/2007	Résultats 2006
13/02/2007	STALLERGENES crée une filiale au Pays-Bas
15/01/2007	Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2006
09/01/2007	STALLERGENES et Paladin Labs concluent un partenariat pour ORALAIR® au Canada

### Document de référence

Date	Type de document
16/05/2007	Document de référence 2006 – R.07-0072 Enregistrement
01/06/2006	Document de référence 2005 – R.06-0080 Enregistrement

- Bulletins des Annonces Légales et Obligatoires ([www.balo.journal-officiel.gouv.fr](http://www.balo.journal-officiel.gouv.fr))

Date	Publications
Paru le : 25/04/08 (parution n°50)	Convocation à l'Assemblée d'actionnaires
Paru le : 23/04/08 (parution n°49)	Comptes annuels
Paru le : 25/01/08 (parution n°11)	CA annuel 2007
Paru le : 19/10/07 (parution n°126)	CA au 3ème trimestre 2007
Paru le : 19/09/07 (parution n°113)	Rapport financier semestriel 2007
Paru le : 20/07/07 (parution n°87)	CA au 1er semestre 2007
Paru le : 11/07/07 (parution n°83)	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31-12-06)
Paru le : 30/04/07 (parution n°52)	Convocation à l'assemblée d'actionnaires
Paru le : 25/04/07 (parution n°50)	Comptes annuels
Paru le : 25/04/07 (parution n°50)	CA du 1er trimestre 2007
Paru le : 22/01/07 (parution n°10)	CA annuel 2006

• **Publications effectuées dans des Journaux d'Annonces Légales**

Nom du Journal	Date de parution	Information
Le Quotidien Juridique	23/01/2008	Augmentation du capital social - Annulation d'actions auto-détenues Modification des statuts

• **Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre ([www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr))**

Date	Type de document et objet	Date de dépôt
11/02/2008	Augmentation et réduction de capital Statuts à jour	dépôt numéro 4725

## Événements récents et perspectives

Information trimestrielle – non auditée  
(Communiqué du 15 avril 2008)

**Activité du 1er trimestre 2008 : +15%**

En millions d'euros	2008		2007		08/07
		%CA		%CA	Var.%
Europe du Sud	37,93	77,4	33,32	78,3	14
Autres UE	9,38	19,1	8,07	19,0	16
Autres marchés	1,68	3,5	1,16	2,7	45
VSL	40,86	83,4	34,63	81,4	18
VSC	6,25	12,8	6,17	14,5	1
Autres produits	1,88	3,8	1,75	4,1	7
<b>Chiffre d'affaires T1</b>	<b>48,99</b>	<b>100,0</b>	<b>42,55</b>	<b>100,0</b>	<b>15</b>

### Evolution de l'activité et de la situation financière

L'activité du premier trimestre s'est poursuivie à un rythme soutenu sur l'ensemble des marchés de la société : +15% par rapport au 1er trimestre 2007 déjà en croissance particulièrement forte (+20%). Elle confirme les tendances de fond : dynamisme de la VSL (+18%) et stabilité de la VSC.

La situation financière évolue également de façon favorable. L'endettement net est en retrait de 7% sur l'endettement net de fin mars 2007.

### Opérations et événements importants du trimestre

L'autorisation de mise sur le marché en Allemagne d'ORALAIR® Graminées est attendue prochainement. Le dépôt de dossiers d'IND (demande d'étude clinique) aux Etats-Unis est envisagé d'ici l'été pour la réalisation en 2009 de deux études cliniques (adulte et enfant).

Le programme de développement clinique se déroule comme prévu, en particulier les études ORALAIR® Graminées (2ème année de l'étude long terme) et ORALAIR® Acariens (Phase IIb/III). Les études de Phase I d'ORALAIR® Bet v 1 (bouleau) sont terminées, permettant d'escompter un démarrage de la Phase II en 2008.

### Perspectives pour l'année en cours

Ce bon début d'année permet de confirmer l'objectif pour 2008 d'une croissance supérieure ou égale à 10%.

## Communiqué du 12 mars 2008

**Nouvelle progression des résultats : CA +16% - marge avant Recherche et Développement +19% - résultat net (part groupe) +12% intensification de l'investissement en Recherche et Développement.**

Le conseil d'administration, qui s'est tenu le 11 mars 2008 sous la présidence d'Albert Saporta, a arrêté les comptes consolidés de l'année 2007 :

En M€	2007	en % du CA	2006	en % du CA	var. % 07/06
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>147,1</b>	<b>100,0</b>	<b>126,6</b>	<b>100,0</b>	<b>+16</b>
• Coûts des ventes	(32,9)	(22,3)	(29,5)	(23,3)	+11
<b>Marge brute</b>	<b>114,2</b>	<b>77,7</b>	<b>97,1</b>	<b>76,7</b>	<b>+18</b>
Frais généraux, administratifs et commerciaux	(65,1)	(44,3)	(55,9)	(44,2)	+17
<b>Marge avant R&amp;D</b>	<b>49,1</b>	<b>33,4</b>	<b>41,2</b>	<b>32,5</b>	<b>+19</b>
• R&D nette	(23,8)	(16,2)	(18,0)	(14,2)	+32
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>25,3</b>	<b>17,2</b>	<b>23,2</b>	<b>18,3</b>	<b>+9</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>16,3</b>	<b>11,1</b>	<b>14,6</b>	<b>11,5</b>	<b>+12</b>
Résultat net par action (dilué)	1,22 €		1,1 €		+10
Dividende proposé	0,40 €		0,3 €		+14
Endettement financier net (x EBITDA)	10,4	(0,35)	12,0	(0,44)	-14

### Accélération de la croissance en 2007

La croissance s'est accélérée sur l'ensemble des marchés en 2007. La hausse du chiffre d'affaires de 16% reflète le dynamisme et la notoriété de la voie sublinguale qui progresse de 21%. L'augmentation significative du nombre de nouveaux patients confirme l'intérêt croissant de la désensibilisation dans le traitement des maladies allergiques. Cet excellent niveau d'activité a permis de dégager un résultat opérationnel avant Recherche et Développement de 49,1 M€, en progression de 19% et un résultat opérationnel de 25,3 M€ en progression de 9%. Le résultat net part du groupe s'élève à 16,3 M€, en progression de 12% sur l'exercice 2006. Ces bons résultats sont à considérer dans un contexte de forte augmentation des frais de Recherche et Développement (+32%) et des dépenses commerciales (+20%) liés au programme comprimés.

### Une structure financière renforcée

Le maintien de la marge de rentabilité nette au niveau de 11,1% et la poursuite d'une gestion financière rigoureuse permettent de générer un cash-flow libre (trésorerie disponible après investissements) largement positif et de diminuer l'endettement financier net de 14% à 10,4 M€.

### ORALAIR® graminées : enregistrement en vue dans les indications adulte et pédiatrique.

L'enregistrement d'ORALAIR® graminées en Allemagne est attendu prochainement. Les résultats très positifs de

l'étude pédiatrique V052 permettent d'envisager l'obtention d'une extension pédiatrique et un lancement dans les deux indications.

### Perspectives

- STALLERGENES prévoit pour 2008 une nouvelle progression de son activité ( $\geq 10\%$ ).
- Le groupe prépare activement le lancement commercial d'ORALAIR® graminées en Allemagne et dispose désormais d'une plateforme industrielle opérationnelle.
- Le laboratoire prévoit l'intensification de son effort de Recherche et Développement qui devrait représenter en 2008 17 à 18% de son chiffre d'affaires pour accompagner le programme en cours et le dépôt d'une demande d'IND d'études cliniques aux Etats-Unis dans la perspective d'un enregistrement.
- Enfin, la société continue d'étudier les propositions de partenariat pour les Etats-Unis et le Japon.

### Dividende

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale qui se tiendra le 30 mai 2008 la distribution d'un dividende de 0,40€ par action, en hausse de 14% par rapport à l'exercice précédent.

**Communiqué du 10 janvier 2008****Mise en place d'un contrat de liquidité**

Par contrat effectif à compter de ce jour et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, STALLERGÈNES a confié à SG Securities Paris la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, portant sur les actions STALLERGÈNES.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros),
- 30 000 (trente mille) actions auto détenues.

La mise en œuvre de ce contrat a pour objectif d'améliorer la liquidité et de diminuer la volatilité du titre.

**Informations sur les responsables du contrôle des comptes**

2007	Date de première nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
<b>Titulaires</b>			
Commissariat Contrôle Audit	21 février 1994	6 exercices	AGO sur comptes 2011
PricewaterhouseCoopers Audit	23 juin 2005	6 exercices	AGO sur comptes 2010
<b>Suppléants</b>			
Jean-Loup SCHMID	07 juin 2000	6 exercices	AGO sur comptes 2011
Yves NICOLAS	23 juin 2005	6 exercices	AGO sur comptes 2010

## Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et aux membres de leurs réseaux

En milliers d'euros	2005	%	2006	%	2007	%
Contrôle des comptes (a) émetteur (b)	-		-		-	
Contrôle des comptes (a) filiales	-		-		-	
Missions accessoires (c) émetteur (b)	8	7%	4	29%	-	
Missions accessoires (c) filiales	-		-		-	
<b>Sous total audit</b>	<b>8</b>	<b>7%</b>	<b>4</b>	<b>29%</b>	<b>0</b>	
Juridique fiscal social (d)	12	10%	10	71%	-	
Autres (d)	102	84%	-		-	
<b>Ernst &amp; Young</b>	<b>122</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	
Contrôle des comptes (a) émetteur (b)	45	96%	41	100%	49	100%
Contrôle des comptes (a) filiales	-		-		-	
Missions accessoires (c) émetteur (b)	2	4%	-		-	
Missions accessoires (c) filiales	-		-		-	
<b>Sous total audit</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>
Juridique fiscal social (d)	-		-		-	
Autres (d)	-		-		-	
<b>Commissariat Contrôle Audit</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>
Contrôle des comptes (a) émetteur (b)	68	49%	81	49%	107	59%
Contrôle des comptes (a) filiales	72	51%	83	51%	74	41%
Missions accessoires (c) émetteur (b)	-		-		-	
Missions accessoires (c) filiales	-		-		-	
<b>Sous total audit</b>	<b>140</b>	<b>100%</b>	<b>164</b>	<b>100%</b>	<b>181</b>	<b>100%</b>
Juridique fiscal social (d)	-		-		-	
Autres (d)	-		-		-	
<b>PricewaterhouseCoopers</b>	<b>140</b>	<b>100%</b>	<b>164</b>	<b>100%</b>	<b>181</b>	<b>100%</b>
Contrôle des comptes (a) émetteur (b)	113	37%	122	56%	156	68%
Contrôle des comptes (a) filiales	72	23%	83	38%	74	32%
Missions accessoires (c) émetteur (b)	10	3%	4	2%	-	
Missions accessoires (c) filiales	-		-		-	
<b>Sous total audit</b>	<b>195</b>	<b>63%</b>	<b>209</b>	<b>95%</b>	<b>230</b>	<b>100%</b>
Juridique fiscal social (d)	12	4%	10	5%	-	
Autres (d)	102	33%	-		-	
<b>TOTAL</b>	<b>309</b>	<b>100%</b>	<b>219</b>	<b>100%</b>	<b>230</b>	<b>100%</b>

(a) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(b) L'émetteur s'entend comme étant la société mère

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :  
- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,  
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

# Rapports et attestation

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Stallergenes SA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

#### *Estimations comptables*

La société procède systématiquement, une fois par an, ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 2.2.3 et 3.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise

en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.2.3 et 3.1 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 29 avril 2008.

#### **PricewaterhouseCoopers Audit**

*Membre de la Compagnie Régionale de Versailles*

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine cedex

*Représenté par*

Liliane Tellier

#### **Commissariat Contrôle Audit - C.C.A.**

*Membre de la Compagnie Régionale de Lyon*

43, rue de la Bourse

69002 Lyon

*Représenté par*

Bernard Chabanel

## Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Stallergenes SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

#### Règles et principes comptables :

Les rubriques « immobilisations incorporelles » et « immobilisations financières » des « Règles d'évaluation » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fonds commercial et des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes compta-

bles suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 29 avril 2008.

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
Représenté par  
Liliane Tellier

#### Commissariat Contrôle Audit - C.C.A.

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon  
43, rue de la Bourse  
69002 Lyon  
Représenté par  
Bernard Chabanel



## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### 1) Convention d'assistance avec la société WENDEL

La société WENDEL assure une mission permanente d'assistance en matière de gestion administrative et fiscale. Montant des honoraires facturés à votre société pour l'exercice 2007 : 80 000 € HT

#### 2) Convention de gestion de trésorerie avec toutes les filiales

Votre conseil d'administration du 24 septembre 2002 a autorisé une convention cadre de trésorerie désignant votre société pour servir d'intermédiaire exclusif afin de soutenir financièrement les autres sociétés du groupe et pour collecter les excédents de trésorerie éventuels.

Les comptes courants financiers dans les comptes de votre société portent intérêt au taux EONIA - 0,75% lorsque les comptes courants sont créditeurs et au taux EONIA + 0,75% lorsqu'ils sont débiteurs.

Sociétés concernées	Montant <reçu> ou accordé au 31/12/07	Intérêts <versés> ou reçus en 2007
STALLERGÈNES IBERICA	2 904 769	163 770
STALLERGÈNES GMBH	<2 410 351>	<43 001>
SCI STALLERGÈNES ANTONY	8 803 262	327 277
STALLERGÈNES BELGIUM	<735 269>	<19 746>
STALLERGÈNES HOLLANDE	628 003	3 003
STALLERGÈNES ITALIA	<1 879 972>	<33 361>
STALLERGÈNES PORTUGAL	523	1 566
<b>TOTAL EN EUROS</b>	<b>7 310 966</b>	<b>399 508</b>

#### 3) Convention de sous-location avec la SCI STALLERGÈNES ANTONY

Votre société bénéficie, depuis le 5 septembre 2002, d'un bail de sous-location de 12 ans, auprès de la SCI STALLERGÈNES. Montant du loyer hors taxes pris en charge par votre société sur l'exercice 2007 : 1 015 093 € HT

#### 4) Convention de prestations de services avec Monsieur Jean BOUSQUET, administrateur

Votre société confie, depuis janvier 2000, au Professeur Jean BOUSQUET, une mission de conseil scientifique auprès de la direction générale.

Les honoraires versés par votre société en 2007 se sont élevés à : 49 000 € HT

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 29 avril 2008.

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
Représenté par  
Liliane Tellier

#### Commissariat Contrôle Audit - C.C.A.

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon  
43, rue de la Bourse  
69002 Lyon  
Représenté par  
Bernard Chabanel

## Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société STALLERGENES pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Stallergènes et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 29 avril 2008.

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

*Membre de la Compagnie Régionale de Versailles*  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
Représenté par  
Liliane Tellier

### **Commissariat Contrôle Audit - C.C.A.**

*Membre de la Compagnie Régionale de Lyon*  
43, rue de la Bourse  
69002 Lyon  
Représenté par  
Bernard Chabanel

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions,**  
*(proposée à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008 dans la résolution N° 10)*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société STALLERGÈNES, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt six mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 29 avril 2008.

**PricewaterhouseCoopers Audit**

*Membre de la Compagnie Régionale de Versailles*  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
Représenté par  
Liliane Tellier

**Commissariat Contrôle Audit - C.C.A.**

*Membre de la Compagnie Régionale de Lyon*  
43, rue de la Bourse  
69002 Lyon  
Représenté par  
Bernard Chabanel

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation de consentir des options de souscription d'actions

(proposée à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008 dans sa résolution N° 11)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société STALLERGENES S.A. et en exécution de la mission prévue aux articles L.225-177 et R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription d'actions au bénéfice de mandataires sociaux et de cadres salariés, tant de STALLERGENES S.A. que des sociétés de son groupe qui lui sont liées, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 29 avril 2008.

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

*Membre de la Compagnie Régionale de Versailles*

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Représenté par

Liliane Tellier

### **Commissariat Contrôle Audit - C.C.A.**

*Membre de la Compagnie Régionale de Lyon*

43, rue de la Bourse

69002 Lyon

Représenté par

Bernard Chabanel

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise

(proposée à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008 dans sa résolution N° 12)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 0,5% du capital social et réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 29 avril 2008.

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

*Membre de la Compagnie Régionale de Versailles*  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
Représenté par  
Liliane Tellier

### **Commissariat Contrôle Audit - C.C.A.**

*Membre de la Compagnie Régionale de Lyon*  
43, rue de la Bourse  
69002 Lyon  
Représenté par  
Bernard Chabanel

## Attestation du Responsable du Document de Référence

### Responsable du Document de Référence

Monsieur Albert Saporta,  
Président-Directeur Général.

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et les informations relevant du rapport de gestion figurant dans le rapport d'activité de l'année 2007 présentent un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

En ce qui concerne les comptes consolidés de l'année 2006, j'attire votre attention sur l'observation qui suit, incluse dans le rapport des commissaires aux comptes:

#### « Changements comptables

*La note 2.1.2 aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'adoption de l'option de l'amendement à IAS 19, Avantages au personnel permettant de comptabiliser l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies au bilan avec une contrepartie en capitaux propres, net d'impôts différés.*

*La même note aux comptes consolidés explique le traitement comptable finalement adopté pour l'indemnité de rupture du contrat de promotion avec la société Ewopharma ainsi que l'hypothèse qui avait été initialement retenue lors de l'arrêté des comptes des deux précédents exercices.*

*Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2004 et 2005 a été retraitée pour prendre en compte de manière rétrospective l'application de l'amendement à IAS 19 et la comptabilisation de l'indemnité de rupture en charge de l'exercice 2004. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2005.*

*Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2004 et 2005 et l'information donnée à ce titre dans la note 2.1.2 aux comptes consolidés. »*

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Antony, le 29 avril 2008.

**Albert Saporta**  
Président-Directeur Général

## Tableau de concordance

En application de l'article 28 du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les états financiers consolidés 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant, les comptes annuels et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant, ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant respectivement aux pages 31, 127 et suivantes, 91, 130 et suivantes et 63 et suivantes du document de référence de l'exercice 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 16 mai 2007 sous le numéro R07-072.

- Les états financiers consolidés 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant, les comptes annuels et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant, ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion 2005 figurant respectivement aux pages 35, 109 et suivantes, 87, 111 et suivantes et 61 et suivantes du prospectus enregistré auprès de l'AMF en date du 1er juin 2006 sous le numéro R06-080.

Les parties non incluses des documents de référence 2006 et 2005 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans une autre partie du document de référence 2007.

*Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 Avril 2004.*

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004		Pages
<b>1.</b>	<b>Personne responsable</b>	
1.1	Nom et fonction de la personne responsable	125
1.2	Attestation de la personne responsable	125
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>116</b>
<b>3.</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	<b>6 - 7</b>
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>44, 66-68</b>
<b>5.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1	Histoire et évolution de la Société	26, 30, 46
5.2	Investissements	26, 46, 64
<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
6.1	Principales activités	22 - 26
6.2	Principaux marchés	20 - 22
6.3	Evénements exceptionnels	46
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	67
6.5	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	22
<b>7.</b>	<b>Organigramme</b>	
7.1	Description sommaire du Groupe	27
7.2	Liste des filiales importantes	37, 44, 66
<b>8.</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	26, 48, 64
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	68
<b>9.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1	Situation financière	32, 63 - 64
9.2	Résultat d'exploitation	33, 55, 64

<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1 Informations sur les capitaux	34
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	35, 64
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	51
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la Société	51
10.5 Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	51, 60
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>24 - 25</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>	<b>65, 114 - 116</b>
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>N/A</b>
<b>14. Conseil d'Administration et direction générale</b>	
14.1 Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à la direction générale	71, 77 - 78, 82 - 83
14.2 Conflits d'intérêts	73
<b>15. Rémunérations et avantages</b>	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	61, 72 - 73
15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	73
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration</b>	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	82
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration	73
16.3 Informations sur les Comités	71, 77, 83 - 84
16.4 Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'Entreprise	77
<b>17. Salariés</b>	
17.1 Nombre de salariés	55, 69
17.2 Participation et stock options des mandataires sociaux	62, 73
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	69, 76
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	75
18.2 Existence de droits de vote différents	74 - 75
18.3 Contrôle de l'émetteur	75
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	N/A
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>27, 61, 72 - 73</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1 Informations financières historiques	6 - 7, 32 - 35
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 Etats financiers	31 - 62, 89 - 100
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	118 - 120
20.5 Date des dernières informations financières	N/A
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution du dividende	75
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	68
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1 Capital social	34, 62, 74 - 75
21.2 Acte constitutif et statuts	108 - 109
<b>22. Contrats importants</b>	<b>6 - 7</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêts</b>	<b>N/A</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>17, 108, 113 - 114</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>66</b>





 **STALLERGENES**

6, rue Alexis de Tocqueville  
92183 Antony Cedex - France  
T. : 33 (0) 1 55 59 20 00  
F. : 33 (0) 1 55 59 21 68

[www.stallergenes.com](http://www.stallergenes.com)